

COI Focus

GÉORGIE

Situation générale

24 février 2022 (mise à jour)

Cedoca

Langue de l'original: néerlandais

DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

Table des matières

Liste des sigles utilisés.....	3
Introduction	5
1. Situation politique	7
1.1. Situation politique générale.....	7
1.1.1. Historique.....	7
1.1.2. Développements politiques dans la période 2018-2021	8
1.1.3. Climat électoral	13
1.2. Liberté de réunion et de manifestation	17
1.3. Persécution politique	20
1.3.1. Inculpations ou procès (anciens) contre des figures haut placées de l'ancien régime	20
1.3.2. Nouvelles mises en accusation et nouveaux procès contre des membres haut placés de l'opposition	21
1.3.3. Persécutions contre des membres et militants de l'opposition occupant des positions moins importantes	23
2. Situation juridique et protection judiciaire	24
2.1. Situation juridique générale	24
2.1.1. Réforme de la justice après 2012	24
2.1.2. Un pouvoir judiciaire encore sous influence	25
2.1.3. Désignation des juges à la Cour suprême	27
2.1.4. Lutte contre la corruption	28
2.2. Protection juridique.....	30
2.2.1. Accès à la justice en cas d'atteintes aux droits et libertés	30
2.2.2. Droit à un procès équitable et public	31
2.2.3. Administration de la justice pendant la pandémie	31
2.2.4. Code des infractions administratives	32
2.2.5. Adoption de la loi sur l'élimination de toute forme de discrimination.....	32
2.3. Stratégie nationale 2014-2020 pour la protection des droits de l'homme	33
3. Situations spécifiques	34
3.1. Minorités ethniques.....	34
3.2. Minorités religieuses et haine religieuse	36
3.2.1. Les Témoins de Jehova	38
3.2.2. La communauté musulmane	39
3.3. LGBT+	39
3.4. Violences contre les femmes	43
3.5. Liberté de la presse.....	46
3.6. Conditions de détention	50
3.6.1. Conditions générales.....	50
3.6.2. Violences entre détenus	51
3.6.3. Abus de pouvoir et violences par des agents pénitentiaires	51
3.6.4. Arrestations accompagnées de violences	53
4. Les régions séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie.....	54
4.1. Historique	54
4.2. Ossétie du Sud	55
4.3. Abkhazie	58
Résumé	62
Bibliographie	65

Liste des sigles utilisés

ABL	Administrative Boundary Line
AI	Amnesty International
APG	Alliance of Patriots of Georgia
CdE	Conseil de l'Europe
CEC	Central Election Commission of Georgia
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CERD	Committee for the Elimination of Racial Discrimination
CITJ	Coalition for an Independent and Transparent Judiciary
CPJ	Committee to Protect Journalists
CPT	European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment
CRRC	Caucasus Resource Research Center
CUG	Citizens' Union of Georgia
DIOLP	Department to Investigate Offenses Committed in the Course of Legal Proceedings
ECRI	European Commission against Racism and Intolerance
EEAS	European External Action Service
EG	Movement for Liberty - European Georgia
EMC	Human Rights Education and Monitoring Center
EUMM	European Union Monitoring Mission
FDP	Free Democrats Party
GD	Georgian Dream
GD-DG	Georgian Dream - Democratic Georgia
GYLA	Georgian Young Lawyers' Association
HCoJ	High Council of Justice
HRC	Human Rights Center (anciennement: HRIDC)
HRIDC	Human Rights Information and Development Center (à présent: HRC)
HRW	Human Rights Watch
ICG	International Crisis Group
ICRC	International Committee of the Red Cross
IDFI	Institute for Development of Freedom of Information
IPAP	International Prosecution Advisory Panel
ISFED	International Society for Fair Elections and Democracy
Landinfo	Norwegian Country of Origin Information Center
MDF	Media Development Foundation

ODIHR	Office for Democratic Institutions and Human Rights
OHCHR	Office of the High Commissioner for Human Rights
OSCE	Organization for Security and Co-operation in Europe
OSEPI	Open Society European Policy Institute
OSGF	Open Society Georgia Foundation
PACE	Parliamentary Assembly of the Council of Europe
RSF	Reporters Sans Frontières
TI	Transparency International
TIG	Transparency International Georgia
TSCMJ	Temporary State Commission on Miscarriages of Justice
UE	Union européenne
UNDP	United Nations Development Programme
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNM	United National Movement
USAID	United States Agency for International Development
USDOS	United States Department of State
WISG	Women's Initiatives Supporting Group

Introduction

Le présent COI Focus *Situation générale* propose un panorama et une analyse de la situation actuelle en Géorgie (2018-2021). L'attention se portera plus particulièrement sur la situation politique, le système judiciaire, la manière dont les lois sont appliquées, les actes de persécution ou les mauvais traitements pouvant viser certaines catégories spécifiques de personnes (minorités religieuses, LGBT+, journalistes, militants, opposants politiques, détenus...) et la protection offerte aux victimes de tels faits. La situation en Ossétie du sud et en Abkhazie, deux régions de facto indépendantes qui échappent au contrôle du pouvoir central géorgien, fera l'objet d'un chapitre distinct.

Dans un premier chapitre, nous examinerons la situation politique en Géorgie en donnant un bref historique du pays et un aperçu des principaux développements politiques entre 2018 et 2021. L'attention ira également au climat électoral et à la mesure dans laquelle la liberté de réunion et de manifestation est respectée. Les procès visant des membres haut placés de l'ancien régime, (i.e. sous la présidence de Mikhaïl Saakashvili, avant 2012) seront également abordés, de même que de récents procès ou inculpations qui seraient de nature politique, selon des organisations internationales de premier plan et des organisations locales de défense des droits de l'homme. Pour finir, l'on se penchera sur les problèmes que peuvent éventuellement rencontrer des membres de l'opposition, sympathisants ou militants politiques qui occupent des positions moins importantes.

Dans le deuxième chapitre, l'attention se portera sur le fonctionnement de la justice. Les possibilités de recours dont disposent les Géorgiens en cas de violation de certains droits et libertés seront passées en revue. Ce chapitre présentera également les lois qui protègent les citoyens contre d'éventuelles violations des droits de l'homme et se penchera sur leur application concrète.

Le chapitre troisième traite de la situation de personnes présentant des profils très variés : minorités ethniques et religieuses, personnes LGBT+ et victimes de violences domestiques. La liberté laissée au travail des journalistes et les conditions de détention seront également abordées, ainsi que la réaction des autorités aux abus qui pourraient être commis dans les prisons par des agents pénitentiaires.

Le quatrième chapitre décrit la situation dans les régions séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. Ce chapitre retracera l'histoire récente de ces régions, fournira des informations démographiques. Les documents de séjour qui peuvent être obtenus dans ces deux régions seront également examinés, ainsi que la situation des géorgiens ethniques, les déplacements depuis et vers ces régions et l'influence qu'y exerce la Russie.

Le Cedoca suit de près la situation en Géorgie. La plupart des informations reprises dans ce COI Focus proviennent de rapports publiés par des organisations internationales et des agences européennes qui suivent la situation en Géorgie, notamment le Conseil de l'Europe (CdE), des agences de l'ONU, Amnesty International, Human Rights Watch (HRW), Freedom House, le Département d'Etat américain (USDOS) et Transparency International. Le Cedoca a également consulté des rapports d'organisations géorgiennes de défense des droits de l'homme, notamment Transparency International Georgia (TIG), le Human Rights Center (HRC¹), la Georgian Young Lawyers' Association (GYLA) et le Georgian Public Defender. Des agences de presse ont également été consultées, ainsi que des sources locales d'information comme Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), Caucasian Knot, Eurasianet, Civil Georgia et Agenda.ge.

¹ Cette organisation s'appelait auparavant Human Rights Information and Documentation Center (HRIDC). Les deux noms sont utilisés concurremment en 2020.

Le Cedoca a également pris contact avec plusieurs organisations de défense des droits de l'homme en Géorgie, ainsi que le Public Defender (Médiateur). Le Cedoca a obtenu une seule réponse dans le temps imparti à la présente recherche, à savoir une réponse du TIG.

Le présent COI Focus *Situation générale* est une mise à jour du COI Focus du 24 novembre 2020 consacré à la situation en Géorgie. La recherche documentaire à la base de ce COI Focus s'est achevée le 2 février.

1. Situation politique

1.1. Situation politique générale

1.1.1. Historique

La République de Géorgie s'est déclarée indépendante en 1991 dans le contexte de la dissolution de l'Union soviétique. Elle connaît le multipartisme depuis son indépendance. Depuis le début des années 2000, le paysage politique géorgien a toujours été dominé par un seul parti, face à une opposition en position de faiblesse. Les partis politiques se divisent en gros en un camp pro-européen et un camp pro-russe².

Depuis l'entrée en vigueur d'une nouvelle constitution en novembre 2013, et jusqu'à l'élection présidentielle de 2018, la Géorgie était engagée dans une phase de transition, passant d'un régime présidentiel à un régime parlementaire où le premier ministre détient l'essentiel du pouvoir et le président a un rôle protocolaire³.

Depuis l'indépendance, la Géorgie a connu trois alternances au pouvoir. La première a eu lieu en 1992, avec la destitution du président Zviad Gamsakhurdia. Edouard Shevardnadze, le dernier ministre des Affaires étrangères de la défunte URSS, lui succède à la présidence en février 1993. Le parlement géorgien lui confie les pleins pouvoirs pour diriger un pays en proie à des conflits internes et à une grande instabilité politique⁴.

La deuxième alternance à la tête de l'Etat a été provoquée en novembre 2003 par la Révolution des Roses, un mouvement de protestation pacifique dirigé par Mikheil Saakashvili, Zurab Zhvania et Nino Burjanadze. Après plusieurs semaines de manifestations, Shevardnadze renonce à la présidence le 23 novembre 2003. Saakashvili est élu président le 4 janvier 2004 avec 96% des voix lors d'une élection présidentielle anticipée⁵. Le 28 mars 2004, son parti, le United National Movement (UNM), remporte les élections législatives. L'UNM reste ensuite le parti dominant en Géorgie pendant des années. Saakashvili engage un processus de modernisation et parvient à réduire la corruption à petite échelle. Les dirigeants occidentaux saluent ses efforts de démocratisation après la dislocation de l'URSS. Avec le temps, Saakashvili prend un virage de plus en plus autoritaire, au détriment de son image de démocrate. La date du 7 novembre 2007 représente un point de bascule. Ce jour-là, la police anti-émeute disperse sans ménagement une manifestation de l'opposition à Tbilissi.⁶ Saakashvili doit ensuite affronter plusieurs crises : une guerre avec la Russie en août 2008 et des manifestations contre le pouvoir d'avril à juillet 2009, puis en mai 2011. Son gouvernement recourt à la répression et l'intimidation contre les opposants. Il impose un série de lois qui restreignent la liberté de réunion et d'association, accordent plus de pouvoirs à la police et prévoient des peines plus lourdes pour les contrevenants⁷.

La troisième alternance au pouvoir se produit avec la victoire de la coalition Georgian Dream (GD) aux élections législatives du 1^{er} octobre 2012, signant la fin de l'hégémonie de l'UNM de Saakashvili. Le GD a été créé en octobre 2011 par un homme d'affaires milliardaire, Bidzina Ivanishvili, qui a persuadé

² Freedom House, 04/02/2019, [url](#)

³ European Commission – High Representative of the European Union for Foreign Affairs and Security Policy, 09/11/2017, [url](#)

⁴ Britannica, 03/07/2020, [url](#)

⁵ RFE/RL, 24/10/2013, [url](#)

⁶ HRW, 19/12/2007, [url](#); ICG, 19/12/2007, [url](#)

⁷ HRIDC, 15/02/2011, [url](#); USDOS, 24/05/2012, [url](#); HRW, 04/01/2012, [url](#)

d'anciens alliés de Saakashvili de rejoindre sa coalition. Le GD et l'UNM sont les deux seuls partis à siéger au parlement à l'issue des législatives⁸.

La victoire électorale du GD en octobre 2012 redessine en profondeur le paysage politique géorgien. L'ancienne opposition accède au pouvoir et préside depuis lors aux destinées de la Géorgie. La société géorgienne se polarise⁹ entre partisans et adversaires de l'UNM, parmi lesquels on trouve le GD mais aussi d'autres forces politiques, telles que le Mouvement démocratique-Géorgie unie, un parti nationaliste, l'Alliance des Patriotes de Géorgie (APG), ainsi que le parti des Démocrates libres (FDP). Certains mouvements, représentés au parlement ou non, comme l'APG, sont dans une logique d'opposition radicale à l'UNM. Ils réclament des sanctions sévères contre les anciens fonctionnaires de l'UNM coupables de délits et demandent l'interdiction du parti et l'arrestation de ses membres¹⁰.

Le 23 octobre 2013, Giorgi Margvelashvili, le candidat de la coalition GD, remporte l'élection présidentielle, mettant fin à la présidence de Saakashvili, qui a exercé deux mandats à la tête du pays. La justice lance un avis de recherche à l'encontre de l'ancien président, qui sera condamné par contumace en juin 2018 à six ans de prison pour abus de pouvoir. Il aurait commandité l'agression physique dont a été victime Valery Gelashvili, un ancien député au parlement¹¹.

En 2016, le GD obtient 115 des 150 sièges au parlement, ce qui lui assure la majorité requise pour modifier la Constitution. Avec 27 sièges, l'UNM reste dans l'opposition. L'APG obtient 6 sièges et le parti l'Industrie sauvera la Géorgie obtient un seul siège. Le siège restant a été remporté par un candidat indépendant¹². Début 2017, suite à des dissensions au sein de l'UNM, 21 députés influents du parti, dont Davit Bakradze, Gigi Ugulava et Giga Bokeria, quittent l'UNM pour créer un nouveau parti, le Mouvement pour la liberté-Géorgie européenne (EG), présidé par Davit Bakradze¹³. Après ces défections, l'UNM ne compte plus que six députés au parlement géorgien¹⁴.

1.1.2. Développements politiques dans la période 2018-2021

2018

Le GD d'Ivanishvili conserve sa position dominante dans les années qui suivent. Le 28 novembre 2018, Salomé Zourabichvili remporte l'élection présidentielle au deuxième tour. Il s'agit de la dernière présidentielle au scrutin direct. A partir de 2024, le président géorgien sera élu par un collège électoral composé de 300 députés et représentants des entités régionales et locales¹⁵. Zourabichvili s'est présentée comme candidate indépendante avec le soutien du GD. Plusieurs amendements constitutionnels importants sont entrés en vigueur après son investiture. Ces amendements, qui s'inscrivent dans la transition vers un régime parlementaire, prévoient un scrutin proportionnel intégral pour les élections législatives à partir de 2024¹⁶. Pour l'opposition, ces changements visent à pérenniser la position dominante du GD¹⁷.

⁸ Election Administration of Georgia (CEC), s.d., [url](#); ICG, 18/12/2012, [url](#); Open Society European Policy Institute (Hale J., Chkhikvadze I.), 05/2013

⁹ Hammarberg T. (EU Special Adviser on Constitutional and Legal Reform and Human Rights in Georgia), 23/09/2013, [url](#)

¹⁰ Bertelsmann Stiftung, 2018, [url](#)

¹¹ RFE/RL, 29/06/2018, [url](#); USDOS, 13/03/2019, p. 5, [url](#)

¹² Channel 1 TV, 31/10/2016, [url](#)

¹³ Democracy and Freedom Watch, 15/01/2017, [url](#); Civil Georgia, 12/01/2017, [url](#)

¹⁴ Tabula, 10/10/2017, [url](#)

¹⁵ Freedom House, 11/04/2018, [url](#)

¹⁶ Agenda.ge, 17/12/2018, [url](#)

¹⁷ Georgia Today, 27/09/2017, [url](#); Eurasianet (Lomsadze G.), 30/07/2019, [url](#)

2019

2019 est une année mouvementée pour le parti au pouvoir. Des dissensions internes poussent plusieurs députés à quitter le GD dans le courant de 2019. En février 2019, le GD perd sa majorité constitutionnelle après la défection de plusieurs députés en désaccord avec certains projets de loi¹⁸. En novembre 2019, douze autres députés quittent le parti, lui laissant 93 sièges au parlement sur les 115 remportés initialement¹⁹. La plupart des députés ex-membres du GD siègent comme indépendants²⁰.

En juin 2019, des manifestations de masse ont lieu à Tbilissi pendant plusieurs semaines pour protester contre la politique du gouvernement. Ce mouvement de protestation a été déclenché par la visite au parlement d'une délégation de la Douma russe²¹. Il s'agit de la plus importante contestation contre le GD en sept ans de pouvoir. Le 20 juin 2019, la police lance sans sommation des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc pour disperser la foule. Les manifestants réclament la démission du ministre de l'Intérieur, Giorgi Gakharia, du président du parlement, Irakli Kobakhidze, et du premier ministre, Mamuka Bakhtadze²². Le lendemain, Kobakhidze annonce sa démission. Pour calmer les esprits, le GD promet de modifier le système électoral dès 2020 au lieu d'attendre 2024. Cette décision est accueillie favorablement par les observateurs électoraux. Malgré ces concessions, les manifestations continuent pour exiger la démission de Gakharia, tenu pour responsable des violences policières du 20 juin 2019²³. Des militants de Shame, un mouvement de défense des droits de l'homme, organisent devant le parlement des actions de protestation quotidiennes qui peuvent rassembler jusqu'à plusieurs milliers de personnes. La colère des opposants s'accroît encore début septembre 2019, lorsque Gakharia se voit promu au poste de premier ministre. Les protestataires, qui accusent Ivanishvili de diriger le pays en sous-main, réclament le départ de l'homme d'affaires de la présidence du GD²⁴.

Le 14 novembre 2019, le gouvernement revient sur son engagement de modifier le système électoral avant les législatives de 2020. Une vague de protestations pacifiques a de nouveau lieu devant le parlement géorgien, sans obtenir de nouvelles promesses. C'est le *Shame Movement*, un mouvement citoyen, qui est à l'initiative de ces actions. On voit donc qu'en 2019, ce ne sont pas les partis d'opposition qui ont pris la tête des protestations, contrairement à ce qui était le cas précédemment. Des leaders et partisans de l'opposition participent toutefois à ces actions aux côtés des mouvements citoyens. En novembre 2019, la police fait de nouveau usage de canons à eau contre les manifestants rassemblés devant le parlement²⁵.

Le 12 décembre 2019, de nouvelles manifestations ont lieu lorsque le parlement se réunit pour désigner de nouveaux juges à la Cour suprême, une fonction exercée à vie. La police arrête douze manifestants, parmi lesquels Giorgi Vashadze, leader du parti d'opposition New Georgia. La plupart sont placés en garde à vue pour hooliganisme et rébellion à agent²⁶.

Des contre-manifestations ont lieu à certains endroits. Fin novembre et début décembre 2019, des groupes de jeunes favorables au parti au pouvoir s'opposent par la force à des actions de l'opposition

¹⁸ TIG, 03/08/2020, p. 20, [url](#)

¹⁹ OC-Media, 04/03/2019, [url](#); OC-Media, 15/11/2019, [url](#)

²⁰ TIG, 03/08/2020, p. 13, [url](#)

²¹ HRW, 21/06/2019, [url](#)

²² HRW, 21/06/2019, [url](#)

²³ Eurasianet (Lomsadze G.), 24/06/2019, [url](#); Eurasianet (Lomsadze G.), 27/06/2019, [url](#); OC-Media (Gogokhia V.), 14/08/2019, [url](#)

²⁴ RFE/RL, 20/09/2019, [url](#); RFE/RL, 03/09/2019, [url](#); Reuters, 20/09/2019, [url](#); Eurasianet (Lomsadze G.), 23/09/2019, [url](#)

²⁵ OC-Media, 26/11/2019, [url](#)

²⁶ RFE/RL, 12/12/2019, [url](#)

dans plusieurs villes : Kutaïssi, Tbilissi, Zugdidi et Mtskheta. Selon la rumeur, ces jeunes auraient été mobilisés par le GD pour organiser des contre-manifestations²⁷.

Des organisations internationales, dont Freedom House, et des ONG locales ont constaté ces dernières années un « recul de la démocratie » en Géorgie²⁸. Des dizaines d'ONG géorgiennes, dont Transparency International Georgia (TIG), Georgian Young Lawyers' Association (GYLA) et le Human Rights Information and Development Center (HRIDC, depuis 2020 : HRC), lancent en janvier 2020 un appel aux autorités géorgiennes pour qu'elles changent d'approche et prennent leurs responsabilités. Les ONG citent la promesse non tenue de passer dès 2020 au système proportionnel, la controverse sur la nomination des juges à la Cour suprême et la crise politique persistante. Selon ce groupe d'ONG, la situation politique est « incroyablement tendue » en 2019²⁹.

2020

En février 2020, l'opposition parlementaire organise un boycott pour faire pression sur le parti au pouvoir afin qu'il réforme le système électoral³⁰. Le 8 mars 2020, après des mois de négociations, un accord est conclu, en vertu duquel 120 des 150 députés seront élus à la proportionnelle aux élections d'octobre 2020. Les 30 sièges restants seront attribués selon le système majoritaire. Dans l'ancien système, 77 députés étaient élus à la proportionnelle et 73 sièges allaient aux candidat arrivé en tête dans chaque circonscription électorale. Pour siéger au parlement, le seuil d'éligibilité est abaissé à 1 % des voix. Aucun parti ne pourra se voir attribuer la majorité absolue des sièges s'il n'a pas obtenu au moins 40% des suffrages³¹. L'opposition pose plusieurs conditions à son acceptation de l'accord, notamment la remise en liberté de certaines figures de l'opposition arrêtées au cours des mois précédents, à savoir Gigi Ugulava, Irakli Okruashvili, Giorgi Rurua et Besik Tamliani (voir [1.3. Persécution politique](#)). Selon le parti GD, leur libération ne fait pas partie de l'accord³². Tamliani³³ retrouve la liberté en mars 2020 et Ugulava et Okruashvili bénéficient d'une amnistie en mai 2020³⁴.

La réforme du système électoral convenue en mars 2020 est finalement adoptée par le parlement le 29 juin 2020. Seul Girgi Rurua se trouve encore en détention à cette date³⁵. Le 30 juillet 2020, la tribunal de Tbilissi condamne Rurua à quatre ans de prison pour possession et port d'armes prohibées³⁶. Plusieurs eurodéputés avaient demandé aux autorités géorgiennes de le remettre en liberté³⁷.

Des organisations internationales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Freedom House considèrent que l'année 2020 est décisive pour la démocratie en Géorgie, avec la perspective des législatives du 31 octobre 2020³⁸. Ce jour-là, le GD obtient 48,15 % des voix, suivi par le bloc Strength in Unity dirigé par l'UNM, qui obtient 27,14 %. European Georgia arrive en troisième position avec 3,78 % des suffrages. Six autres partis atteignent le seuil d'éligibilité : Strategy Aghmashenebeli (3,15 %), Lelo for Georgia (3,15 %), Alliance of Patriots (3,14 %), Girchi (2,89 %), Elisashvili – The Citizens (1,33 %) et le Labor Party (1 %) ³⁹. Les 30 circonscriptions électorales sont

²⁷ OC-Media, 03/12/2019, [url](#)

²⁸ Freedom House, 02/03/2021, [url](#); Freedom House, 05/03/2020, [url](#)

²⁹ TIG, 28/01/2020, [url](#)

³⁰ OC-Media, 07/02/2020, [url](#)

³¹ RFE/RL, 09/03/2020, [url](#); TIG, 10/03/2020, [url](#)

³² OC-Media, 13/05/2020, [url](#)

³³ Tamliani est le dernier des seize détenus non politiques inculpés dans le cadre des manifestations de juin 2019. Il est libéré sous caution deux semaines après la signature de l'accord du 8 mars 2020. Cf. OC-Media, 13/05/2020, [url](#)

³⁴ OC-Media, 29/06/2020, [url](#)

³⁵ Eurasianet, 29/06/2020, [url](#)

³⁶ RFE/RL, 30/07/2020, [url](#)

³⁷ OC-Media, 29/06/2020, [url](#)

³⁸ Freedom House, 06/05/2020, [url](#); OSCE/ODIHR, 28/08/2020, [url](#)

³⁹ Civil Georgia, 01/11/2020, [url](#)

tous remportées par les candidats du GD au deuxième tour du scrutin majoritaire. Le GD dispose donc au parlement d'une majorité de 90 sièges sur 150, ce qui lui permet de gouverner seul⁴⁰.

Le lendemain des élections, des centaines de membres de l'opposition et leurs partisans se rassemblent devant le parlement pour protester contre les résultats. Tout en reconnaissant que le GD a obtenu la majorité des voix, l'opposition conteste le fait qu'il puisse former un gouvernement à lui seul. Les huit partis d'opposition ayant obtenu des députés signent au début de novembre 2020 un accord par lequel ils s'engagent à ne pas siéger au parlement⁴¹.

Le 12 novembre 2020, sous l'égide des ambassadeurs de l'UE et des Etats-Unis, le GD entame des pourparlers avec les huit partis d'opposition afin de sortir de la crise politique. Parallèlement, les partis d'opposition manifestent plusieurs fois dans la rue pour réclamer de nouvelles élections⁴².

2021

L'impasse politique persiste en 2021. Des concertations ont lieu entre le GD et les partis de l'opposition, avec une médiation de l'UE et des Etats-Unis, mais les principaux partis d'opposition refusent pendant des mois de siéger au parlement. Deux partis seulement, le nouveau parti des European Socialists⁴³ et le parti Citizens, autorisent leurs élus en janvier 2021 à siéger au parlement⁴⁴.

L'année 2021 commence par un changement politique majeur. Bidzina Ivanishvili annonce le 11 janvier 2021 qu'il démissionne de la présidence du GD et met fin à sa carrière politique. Irakli Kobakhidze, cofondateur du GD et ancien président du parlement, prend sa succession à la tête du parti⁴⁵.

Le 18 février 2021, le premier ministre Gakharia remet sa démission, après la divulgation d'un plan pour arrêter le président de l'UNM, Nika Melia⁴⁶. Ce dernier, qui a succédé en décembre 2020 à Grigol Vashadze à la présidence de l'UNM, a appris la veille qu'il devait retourner en prison pour non-paiement de sa caution. Il est poursuivi pour incitation à la violence lors des manifestations de juin 2019. Ces poursuites ont suscité de nombreuses condamnations en Géorgie et à l'étranger⁴⁷. Selon ses propres dires, Gakharia a renoncé à son poste car il n'approuvait pas la décision de son parti d'arrêter le leader de l'opposition. Selon l'opposante Ana Dolidze, cette déclaration confirme non seulement que cette arrestation a été décidée au niveau politique mais laisse également penser qu'Ivanishvili est toujours à la manœuvre et que Gakharia a refusé d'endosser un risque politique pour le compte de l'homme d'affaires⁴⁸.

Quelques jours après la démission de Gakharia, un nouveau premier ministre est désigné en la personne d'Irakli Garibashvili⁴⁹. Très proche d'Ivanishvili, ce vieux routier de la politique est une figure très controversée. Certaines voix critiques, comme Giorgi Gogia de Human Rights Watch (HRW), ne s'attendent pas à ce qu'il calme les esprits, vu qu'il est connu pour ses propos très critiques à l'égard de l'opposition⁵⁰.

⁴⁰ RFE/RL, 21/11/2020, [url](#)

⁴¹ Civil Georgia, 04/11/2020, [url](#); RFE/RL, 02/11/2020, [url](#)

⁴² RFE/RL, 14/11/2020, [url](#); Civil Georgia, 14/11/2020, [url](#); Civil Georgia, 14/11/2020, [url](#)

⁴³ Ce parti est créé en 2021 par quatre députés de l'Alliance of Patriots. Cf. Civil Georgia, 10/01/2021, [url](#)

⁴⁴ Democracy and Freedom Watch, 29/01/2021, [url](#)

⁴⁵ Civil Georgia, 11/01/2021, [url](#)

⁴⁶ Civil Georgia, 18/02/2021, [url](#)

⁴⁷ Civil Georgia, 17/02/2021, [url](#)

⁴⁸ Eurasianet (Lomsadze G.), 18/02/2021, [url](#)

⁴⁹ Civil Georgia, 19/02/2021, [url](#)

⁵⁰ Giorgi Gogia, *If u expected deep soul searching within #Georgia's ruling party, u'll be disappointed. Irakli Garibashvili, ex-PM 2013-15 & probably closest ally to Ivanishvili is making a 2nd comeback. Known for his scathing criticism of opposition, he is unlikely to defuse political tensions* [Twitter post], 18/02/2021, [url](#)

Le départ de Gakharia n'a pas empêché l'arrestation de Melia. Le 23 février 2021, la police investit par la force les bureaux de l'UNM et procède à son arrestation. En plus de Melia, 21 personnes sont arrêtées. Des milliers de gens descendent dans la rue pour protester contre ces arrestations⁵¹. Le *Public Defender* de la Géorgie, qui est chargé de veiller au respect des droits de l'homme, condamne ces arrestations, de même que les ambassadeurs britannique et américain. Ils déplorent que l'on ait renoncé à la voie du dialogue pour résoudre des différends d'ordre politique⁵². L'UE appelle l'ensemble des parties à mettre tout en œuvre pour engager une désescalade de la situation⁵³.

Début mars 2021, le dialogue politique reprend entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition, de nouveau par l'entremise de l'UE⁵⁴. Un accord est trouvé le 19 avril 2021. Il comprend cinq volets : la fin de la politisation de la justice, une réforme du système électoral, une réforme de la justice, une révision de la répartition du pouvoir au parlement et l'organisation éventuelle d'élections législatives anticipées en fonction des résultats des élections locales d'octobre 2021. Ce dernier point signifie concrètement l'organisation de nouvelles élections législatives si le GD obtient moins de 43 % des voix aux élections locales d'octobre 2021⁵⁵. L'UNM, European Georgia, l'Alliance of Patriots et le Labour Party refusent de signer l'accord, qui est signé par le GD et les autres partis d'opposition⁵⁶.

Lorsque douze membres de l'opposition refusent d'assister à la première séance du nouveau parlement fin avril 2021, Zurabishvili accepte d'accorder la grâce présidentielle à Rurua, une des conditions prévues dans l'accord⁵⁷. Fin mai 2021, quelques semaines après la remise en liberté sous caution de Melia, l'UNM accepte de siéger au parlement⁵⁸.

La crise politique reprend de plus belle en juillet 2021. Un chahut éclate au parlement à l'occasion de questions posées au ministre de l'Intérieur à propos des incidents violents qui ont émaillé une manifestation homophobe le 5 juillet 2021 (voir [3.3 LGBT+](#)). L'opposition réclame la démission du ministre de l'Intérieur et du premier ministre⁵⁹. Fin juillet 2021, le dirigeant du GD, Kobakhidze, annonce que son parti se retire de l'accord du 19 avril 2021. Le GD estime qu'il avait signé l'accord unilatéralement et en avait déjà exécuté plusieurs clauses⁶⁰. Ce retrait est vivement critiqué par les partis d'opposition signataires de l'accord, ainsi que par l'UE, les Etats-Unis, la société civile et le président Zurabishvili⁶¹. Le 1^{er} septembre 2021, l'UNM annonce qu'il signera finalement l'accord⁶².

En septembre 2021, un mois avant les élections locales, la chaîne de télévision Formula TV, très critique du pouvoir, rend publics des milliers de documents montrant que le service de la sûreté nationale a placé sur écoute une série de personnes aux profils variés : principalement des personnalités religieuses, mais aussi des membres de l'opposition ainsi que des diplomates et fonctionnaires étrangers⁶³. Des agents de la sûreté ont notamment tenté de déterminer les opinions politiques de directeurs d'école et d'enseignants. Au moins cinq personnes favorables à l'opposition ont été licenciées⁶⁴.

⁵¹ Civil Georgia, 23/02/2021, [url](#)

⁵² RFE/RL, 23/02/2021, [url](#)

⁵³ Civil Georgia, 25/02/2012, [url](#)

⁵⁴ Civil Georgia, 01/03/2021, [url](#)

⁵⁵ Jam News, 20/04/2021, [url](#)

⁵⁶ Civil Georgia, 28/07/2021, [url](#)

⁵⁷ Civil Georgia, 27/04/2021, [url](#); Civil Georgia, 18/04/2021, [url](#); Civil Georgia, 19/04/2021, [url](#)

⁵⁸ Civil Georgia, 10/05/2021, [url](#); RFE/RL, 30/05/2021, [url](#)

⁵⁹ Civil Georgia, 20/07/2021, [url](#)

⁶⁰ Civil Georgia, *Georgian Dream Quits EU-brokered Deal*, 28/07/2021, [url](#)

⁶¹ Civil Georgia, *In Quotes: Opposition on Georgian Dream Quitting EU-Brokered Deal*, 28/07/2021, [url](#); Civil Georgia, 30/07/2021, [url](#); Civil Georgia, 29/07/2021, [url](#); Civil Georgia, *Georgian Dream 'Rejected' Euro-Atlantic Course, CSOs Say*, 28/07/2021, [url](#); Civil Georgia, 03/08/2021, [url](#)

⁶² Civil Georgia, 01/09/2021, [url](#)

⁶³ Civil Georgia, 15/09/2021, [url](#); Civil Georgia, 13/09/2021, [url](#); Civil Georgia, 18/09/2021, [url](#)

⁶⁴ Civil Georgia, 13/09/2021, [url](#)

L'ex-président Saakashvili rentre en Géorgie le 1^{er} octobre 2021, la veille du premier tour des élections locales. Il est arrêté dès son arrivée à l'aéroport, en vertu de sa condamnation par la justice géorgienne en 2018⁶⁵. Zurabishvili fait savoir qu'il n'a nullement l'intention de lui accorder une amnistie et l'accuse de vouloir déstabiliser le pays dans la perspective des élections locales⁶⁶. Saakashvili entame une grève de la faim peu après son arrestation, avec l'intention de la poursuivre jusqu'au deuxième tour des élections du 30 octobre 2021⁶⁷. Plusieurs de ses partisans sont arrêtés par la police le 8 octobre 2021 devant la prison de Rustavi, où il avait été placé en détention⁶⁸. Le 14 octobre 2021, des milliers de personnes descendent dans la rue à Tbilissi pour protester contre l'arrestation de Saakashvili. Sa détention aggrave et prolonge la crise politique. La manifestation se déroule sans incidents⁶⁹. Alors que l'état de santé de Saakashvili se détériore, le ministère de la Justice refuse son transfert dans une clinique privée. Son état se dégradant de plus en plus, il est transféré dans un hôpital pénitentiaire. Cette décision est très critiquée par son médecin personnel et par le Public Defender⁷⁰. Le 9 novembre 2021, Saakashvili est transféré contre son gré à l'hôpital de la prison de Gldani. Il accepte le 19 novembre 2021 d'être hospitalisé à l'hôpital militaire de Gori et met un terme à son action, après cinquante jours de grève de la faim. Il sera ramené le 30 décembre 2021 à la prison de Rustavi⁷¹. Des figures politiques géorgiennes et internationales considèrent que Saakashvili est détenu pour des motifs politiques⁷².

Le GD obtient plus de 46 % des voix au premier tour des élections locales, le 2 octobre 2021, ce qui exclut la tenue d'élections anticipées telles que prévues dans l'accord du 17 avril 2021. L'UNM termine en deuxième position avec 30 % des voix. Le parti For Georgia de l'ex-premier ministre Gakharia obtient un peu moins de 8 %. Tous les autres partis terminent à moins de 3 %. Un deuxième tour est prévu le 30 octobre 2021 dans les villes où aucun candidat-maire n'a obtenu la majorité absolue des suffrages. C'est le cas dans plusieurs grandes villes, dont la capitale Tbilissi, ainsi qu'à Rustavi, Kutaïssi, Batoumi et Poti⁷³. Le parti GD remporte la mairie dans toutes les villes et communes du pays, sauf dans la commune de Tsalenjikha, où le candidat de l'UNM obtient le plus grand nombre de voix⁷⁴.

1.1.3. Climat électoral

2018

Après l'élection présidentielle de novembre 2018, l'OSCE et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR) ont critiqué le déroulement de la campagne électorale et dénoncé des pratiques frauduleuses de la part du GD. Les observateurs internationaux ont considéré que la campagne s'était déroulée dans un climat concurrentiel mais négatif. Zurabishvili, la candidate du GD, bénéficiait d'un avantage indu, selon les observateurs, qui mentionnent des détournements de moyens publics, la violence des discours de campagne et des incidents violents isolés⁷⁵. Le National Democratic Institute (NDI), la Georgian Young Lawyers' Association (GYLA) et Transparency International Georgia (TIG) ont rapporté des intimidations nombreuses, notamment des cas de fonctionnaires menacés de révocation et soumis à des pressions pour voter pour la candidate du GD. D'autres ont été menacés parce qu'ils soutenaient le candidat de l'opposition. Le NDI note encore que :

⁶⁵ Civil Georgia, 01/10/2021, [url](#)

⁶⁶ Civil Georgia, 02/10/2021, [url](#)

⁶⁷ RFE/RL, 20/10/2021, [url](#)

⁶⁸ RFE/RL, 08/10/2021, [url](#)

⁶⁹ RFE/RL, 14/10/2021, [url](#)

⁷⁰ Civil Georgia, 26/10/2021, [url](#)

⁷¹ Civil Georgia, 19/11/2021, [url](#); RFE/RL, 30/12/2021, [url](#)

⁷² RFE/RL, 18/10/2021, [url](#); Civil Georgia, 12/10/2021, [url](#)

⁷³ Civil Georgia, 06/10/2021, [url](#); Agenda.ge, 03/10/2021, [url](#)

⁷⁴ Civil Georgia, 31/10/2021, [url](#)

⁷⁵ RFE/RL, 28/11/2018, [url](#)

« most striking about this election were the aggressive, personalized, and unprecedented attacks by senior state officials against...civil society organizations and their leaders in the days and weeks leading up to election day⁷⁶. »

2020

L'année 2020 est placée sous le signe des élections législatives d'octobre 2020, même si la vie politique connaît une pause en raison des mesures pour endiguer la propagation du coronavirus⁷⁷. Quelques ONG géorgiennes ont mis au jour en août 2020 un réseau de faux sites web et de comptes Facebook et YouTube diffusant des messages politiques visant à manipuler l'opinion. Il s'agit principalement de messages en faveur du parti au pouvoir et hostiles aux partis d'opposition⁷⁸.

En raison de la pandémie de Covid-19, l'OSCE n'a pu dépêcher sur place qu'un nombre limité d'observateurs électoraux, qui ont jugé que les libertés fondamentales avaient été généralement respectées lors des élections. Des irrégularités ont toutefois été signalées, dont de nombreuses accusations de pressions sur des électeurs. Le chef de la mission d'observation a qualifié de préoccupants les nombreux signalements d'intimidations d'électeurs dans et en dehors des bureaux de vote par des partis politiques ou des particuliers⁷⁹. Il a également relevé la partialité des médias géorgiens, ce qui rendait plus difficile l'expression d'un vote informé et réfléchi⁸⁰.

Un groupe de 25 associations géorgiennes de la société civile, dont la GYLA, TIG et ISFED, estiment que l'élection présidentielle de 2020 a été la moins démocratique et la moins libre depuis l'accession au pouvoir du GD. Plusieurs ONG ont rapporté quelques cas d'agression verbale et physique, ainsi que des achats de voix et des atteintes au secret du vote. Ces associations réclament une enquête indépendante pour les plaintes qu'elles ont déposées et un recomptage des voix dans les circonscriptions où leurs observateurs ont constaté que le nombre de votes exprimés était supérieur au nombre de signatures des électeurs ayant voté⁸¹. La Commission électorale centrale (CEC) a fait savoir que les plaintes concernant le déroulement du scrutin étaient en cours d'examen et qu'elle avait procédé au recomptage des voix dans plusieurs circonscriptions. La CEC a toutefois conclu qu'il n'y avait pas lieu de réviser les résultats de l'élection⁸².

2021

Selon l'OSCE, la campagne pour les élections locales du 2 octobre 2021 s'est caractérisée par des accusations mutuelles de désinformation et d'irrégularités. Un autre trait caractéristique est l'ampleur de la polarisation politique⁸³.

Peu après l'annonce de la candidature de Melia à la mairie de Tbilissi, des affiches homophobes apparaissent dans la capitale. Les observateurs électoraux voient un signe très alarmant dans ces affiches qui s'en prennent à l'UNM, à des militants de la société civile et à des militants LGBT+, car elles incitent à la violence et pourraient mettre en danger les personnes représentées sur les affiches⁸⁴.

Dans des discours électoraux tenus dans plusieurs villes du sud du pays, le premier ministre Garibashvili a pointé un doigt accusateur vers l'UNM en évoquant la guerre de 2008 avec la Russie. Il a accusé l'UNM d'avoir été incapable d'éviter cette guerre, ce qui lui enlèverait tout droit moral d'en faire de la politique. Il a reproché à l'ancien gouvernement UNM d'avoir failli à sa mission de protection

⁷⁶ USDOS, 13/03/2019, pp. 27-28, [url](#)

⁷⁷ Eurasianet, 9/06/2020, [url](#)

⁷⁸ NDI, 19/08/2020, p. 1, 4-5, 10, [url](#)

⁷⁹ Civil Georgia, 04/11/2020, [url](#)

⁸⁰ OSCE/ODIHR, 31/10/2020, [url](#)

⁸¹ TIG, 04/11/2020, [url](#); TIG, 01/11/2020, [url](#)

⁸² CEC, 04/11/2020, [url](#); CEC, 05/11/2020, [url](#)

⁸³ Civil Georgia, 17/09/2021, [url](#)

⁸⁴ Civil Georgia, 26/07/2021, [url](#)

du pays, avec des conséquences irréversibles (occupation de territoires) et l'expulsion de milliers d'habitants. Un représentant de l'UNM a répliqué qu'il était honteux de se servir de la guerre pour jeter le discrédit sur ses adversaires politiques⁸⁵. Le premier ministre a tenu des propos similaires en septembre 2021 et accusé l'ancien gouvernement UNM d'oppression, de tortures et de viols⁸⁶.

Dans le cadre de la campagne pour le deuxième tour des élections locales, plusieurs dirigeants du GD manient encore une rhétorique dure et insultante à l'égard de leurs adversaires. Le GD diffuse également des images de Saakashvili pour le discréditer⁸⁷. A Tbilissi, l'UMN opte pour une autre tactique en diffusant des projets de politique intérieure⁸⁸. Le 27 octobre 2021, des milliers de personnes venues de tout le pays se rassemblent à Tbilissi pour soutenir le GD⁸⁹. Selon la chaîne Formula TV, critique du pouvoir, il existe des preuves montrant que le GD a affrété des cars et payé des gens pour participer à cette manifestation⁹⁰.

Aussi bien le Public Defender que l'ISFED se déclarent préoccupés à propos d'une série de licenciements pour raisons politiques. Selon le Public Defender, la plupart des personnes concernées sont liées à l'ancien premier ministre Giorgi Gakharia. Le Public Defender a appris auprès de 62 employés qu'ils avaient subi des pressions diverses. La plupart avaient été licenciés ou contraint à la démission en raison d'un lien de parenté ou d'amitié avec des membres du parti For Georgia. Les personnes mises à pied travaillaient dans divers services publics, à tout niveau⁹¹. L'ISFED relève dans un rapport d'étape sur la situation pré-électorale qu'il a eu connaissance de quinze cas de licenciement pour motif politique. L'ISFED est également informé de cas de détournement présumé de moyens administratifs, de pressions politiques, de menaces et d'achats de voix⁹².

Au lendemain des élections, plusieurs organisations locales d'observateurs, dont l'ISFED, la GYLA et TIG, ont présenté le 2 octobre 2021 un résumé de leurs observations. Plusieurs irrégularités susceptibles d'altérer la sincérité du scrutin ont été constatées. L'achat de voix et les votes multiples sont parmi les irrégularités constatées. Dans plusieurs bureaux de vote, des observateurs ont rencontré des difficultés pour exercer leur mission⁹³. L'ISFED a fait des constatations de même nature lors du deuxième tour de scrutin, le 30 octobre 2021. Dans son rapport final consacré aux deux tours des élections locales, l'ISFED conclut que celles-ci étaient relativement concurrentielles, mais que le GD a pu faire appel à certains moyens financiers et administratifs dont ne disposaient pas ses concurrents. L'ISFED fait également état de nombreux cas de pression politique, d'intimidation, de licenciement et de chantage⁹⁴.

Les observateurs internationaux ont fait les constatations suivantes sur le premier tour du scrutin, le 2 octobre 2021:

« Elections observers of the OSCE/ODIHR, Council of Europe Congress of Local and Regional Authorities and the European Parliament said today October 2 local polls were competitive and

⁸⁵ Civil Georgia, 11/08/2021, [url](#)

⁸⁶ Civil Georgia, 14/09/2021, [url](#)

⁸⁷ Civil Georgia, 19/10/2021, [url](#); Civil Georgia, 22/10/2021, [url](#)

⁸⁸ Civil Georgia, 25/10/2021, [url](#)

⁸⁹ Civil Georgia, 27/10/2021, [url](#)

⁹⁰ Formula TV via Shame Movement [Tweet], RT @FormulaGe: While GD denies mobilizing people through public servants, in Kakheti, Formula filmed how Lagodekhi Sakrebulo deputy chairman, who managed allocation of people to different vehicles, withdrew money to allegedly distribute to rally participants (some -confirmed), 27/10/2021, [url](#); Formula TV via Shame Movement [Tweet], RT @FormulaGe: Approximately 50 GEL for attending GD rallies. There are lists of the amount of people which are expected to be mobilized from different cities and villages of Kakheti. Both alleged lists and rally attendance compensation are reported by @FormulaGe. #Gvote21, 27/10/2021, [url](#)

⁹¹ Public Defender of Georgia, 01/09/2021, [url](#); Civil Georgia, 02/09/2021, [url](#)

⁹² Civil Georgia, 01/09/2021, [url](#)

⁹³ Civil Georgia, 04/10/2021, [url](#)

⁹⁴ Civil Georgia, 21/12/2021, [url](#)

technically well administered, but marred by widespread allegations of electoral violations, vote-buying, and an unlevel playing field.

Besides these, allegations of misuse of administrative resources, intimidation and pressure, raised concerns about voters' ability to cast their vote "free of fear of retribution, at odds with OSCE commitments and international standards," said preliminary conclusions released by the joint observation mission⁹⁵. »

Selon la délégation internationale, il y a eu quelques incidents violents isolés le jour du scrutin⁹⁶. Un membre du Labour Party a été poignardé à Marneuli⁹⁷.

Dans son rapport d'observation portant sur le deuxième tour du scrutin, qui s'est tenu le 30 octobre 2021, l'OSCE/ODHIR fait des constatations similaires à celles qu'il avait faites au sujet du premier tour. L'OSCE/ODHIR relève également la tonalité négative des discours tenus entre les deux tours, au détriment de la qualité du processus électoral. Le vote s'est déroulé dans le calme mis à part quelques heurts entre militants affiliés à différents partis⁹⁸.

⁹⁵ Civil Georgia, 03/10/2021, [url](#)

⁹⁶ Civil Georgia, 03/10/2021, [url](#)

⁹⁷ Civil Georgia, 02/10/2021, [url](#)

⁹⁸ OSCE/ODIHR, 31/10/2021, p.1, [url](#)

1.2. Liberté de réunion et de manifestation

Bien que la liberté de réunion soit ancrée dans la Constitution géorgienne, plusieurs organisations de défense des droits de l'homme signalent que plusieurs dispositions légales entravent les réunions spontanées. Les partis politiques et autres organisations doivent ainsi informer les autorités locales cinq jours à l'avance de tout rassemblement dans l'espace public⁹⁹. La liberté de réunion est généralement respectée mais dans certaines situations la police use d'une force excessive lors de manifestations¹⁰⁰. Le Public Defender constate des manquements dans les enquêtes sur les violences policières qui ont émaillé certaines manifestations. Selon le Public Defender, le principal problème des enquêtes sur les violences policières lors de manifestations tient au fait que l'enquête se focalise sur l'évaluation du rôle individuel des policiers impliqués, mais pas sur la responsabilité de leurs supérieurs hiérarchiques. Les enquêtes elles-mêmes ne sont pas menées avec toute la rigueur nécessaire et certaines démarches essentielles n'ont pas été effectuées, par exemple l'analyse des images vidéo en 2019¹⁰¹. Pour une énumération des cas d'usage excessif de la force par la police, voir plus loin.

Lors de manifestations, des participants sont régulièrement arrêtés par la police pour des infractions administratives, telles que hooliganisme à petite échelle et rébellion à agent. Le Public Defender y voit une tendance problématique¹⁰². En avril 2021, des amendements à la législation sur les infractions administratives ont été vivement critiqués par des ONG et par l'opposition. Ces amendements visent à sanctionner plus durement des faits de hooliganisme et de rébellion à agent¹⁰³. Selon le Human Rights Center (HRC), ils remettent en cause le droit de se réunir pacifiquement¹⁰⁴. La GYLA critique le recours par la police à des arrestations administratives pour réprimer des manifestations pacifiques¹⁰⁵.

En 2019 et 2020, de nombreuses arrestations administratives ont eu lieu lors de manifestations¹⁰⁶. Lors des manifestations de juin 2019, 342 personnes ont été arrêtées et des dizaines d'autres en novembre 2019¹⁰⁷. Les tribunaux ont condamné 121 manifestants à une détention administrative d'une durée maximale de quinze jours¹⁰⁸. Selon le HRIDC, les autorités utilisent le Code des infractions administratives pour restreindre la liberté de réunion et de manifestation. Ce Code, qui comporte de nombreux défauts, n'offre pas de garanties suffisantes quant à l'impartialité et l'équité des procédures judiciaires¹⁰⁹. Le Public Defender a constaté lors des manifestations du 20 et 21 juin 2019 et du 18 octobre 2019 que la police n'avait pas respecté certaines de ses obligations légales. Des policiers ont par exemple constaté des infractions administratives sans préciser les circonstances individuelles, ce qui empêche de vérifier la légalité de l'arrestation¹¹⁰.

Le HRC conclut sur la base d'un monitoring que la police avait facilité plusieurs manifestations entre septembre 2020 et septembre 2021, mais cette organisation dénonce également des débordements policiers constatés lors d'autres manifestations¹¹¹. Selon plusieurs sources, notamment AI et Human Rights House, la police fait preuve de laxisme quand il s'agit de garantir la sécurité de participants à des événements organisés par la communauté LGBT+. Selon AI, la police déploie délibérément des

⁹⁹ USDOS, 13/03/2019, p. 20, [url](#)

¹⁰⁰ Freedom House, 02/03/2021, [url](#); Freedom House, 04/02/2019, [url](#)

¹⁰¹ Public Defender, 04/07/2020, pp. 43, 94-98, [url](#)

¹⁰² Public Defender, 16/06/2020, p. 38, [url](#) via HRC, 30/08/2021, p. 29, [url](#)

¹⁰³ Civil Georgia, 29/04/2021, [url](#)

¹⁰⁴ HRC, 30/08/2021, p. 29, [url](#)

¹⁰⁵ HRW, 13/01/2022, [url](#)

¹⁰⁶ Public Defender, 08/07/2021, pp. 11, 14, 189 [url](#); HRIDC, 30/01/2020, pp. 15-16, [url](#)

¹⁰⁷ HRIDC, 30/01/2020, pp. 15-16, [url](#)

¹⁰⁸ HRW, 07/07/2020, [url](#)

¹⁰⁹ HRIDC, 30/01/2020, pp. 15-16, [url](#)

¹¹⁰ Public Defender, 04/07/2020, p. 99, [url](#)

¹¹¹ HRC, 30/08/2021, pp. 52-60, [url](#)

moyens insuffisants pour protéger ce type d'événement et n'intervient pas adéquatement contre des violences par des tiers¹¹².

La liberté de réunion et de manifestation a subi à plusieurs reprises des restrictions disproportionnées à différents stades de l'épidémie de Covid-19, selon le HRC. Les manifestations et réunions ont été interdites en vertu de l'état d'urgence décrété par le gouvernement au début de la pandémie. Cet état d'urgence a été levé en mai 2020 et les manifestations et réunions étaient de nouveau autorisées, mais de nouvelles restrictions ont été imposées en novembre 2020. Les transports publics ont été mis à l'arrêt et un couvre-feu nocturne a été imposé de 21h00 à 5h00. Toute infraction au couvre-feu est une infraction administrative passible d'une amende dont le montant est jugé disproportionné¹¹³. A partir du 17 mai 2021, le début du couvre-feu est porté à 23h00, avant sa levée définitive au 1^{er} juillet 2021¹¹⁴. Fin 2020 et en janvier, mars et avril 2021, il y a eu plusieurs manifestations contre les mesures sanitaires¹¹⁵.

Plusieurs manifestations politiques ont également eu lieu en 2021 pour protester contre les résultats des législatives d'octobre 2020 et contre l'arrestation d'un leader de l'opposition, Nika Melia, à la fin de février 2021¹¹⁶. La GYLA considère que l'usage de gaz lacrymogènes lors de l'arrestation de Melia le 23 février 2021 était une mesure disproportionnée. Lors de cette action, la police a arrêté 211 autres personnes pour rébellion à agent¹¹⁷.

Lors de la Tbilissi Pride, un événement qui a duré cinq jours du 1^{er} au 5 juillet 2021, la communauté LGBT+ a de nouveau connu des problèmes en ce qui concerne l'exercice du droit de réunion. Le 5 juillet 2021, des contre-manifestants homophobes se sont rassemblés devant le bâtiment qui abritait la Tbilissi Pride afin d'empêcher le départ d'une marche pacifique. Les contre-manifestants s'en sont délibérément pris à des journalistes. Les incidents, qui ont fait 55 blessés, dont 53 journalistes, suscitent une vague de critiques de la part d'organisations locales et internationales de défense des droits de l'homme, qui dénoncent un déploiement policier sous-dimensionné pour assurer la sécurité des journalistes et des militants LGBT+¹¹⁸.

En 2020, la police est intervenue de manière musclée contre des manifestations. Dans la nuit du 8 au 9 novembre 2020, des centaines de manifestants se rassemblent devant le parlement à Tbilissi pour protester contre les résultats électoraux. Lorsqu'une partie des manifestants commence à se diriger vers le bâtiment qui abrite la CEC, la police, craignant une prise d'assaut du bâtiment, fait intervenir des canons à eau. Environ 27 personnes sont blessées, dont des policiers, des journalistes et des manifestants. Dix-neuf personnes sont arrêtées pour trouble à l'ordre public ou rébellion à agent. De même que les ONG locales, le Public Defender condamne l'utilisation de canons à eau contre des manifestants. Giorgi Gogia, spécialiste de l'Eurasie auprès de HRW, estime qu'il n'y avait aucune raison d'intervenir par la force et que les autorités doivent mettre en œuvre une stratégie de désescalade¹¹⁹.

Fin 2019, de nombreuses manifestations, contre-manifestations et actions de protestation ont lieu à travers tout le pays sur des thèmes sociaux, politiques et économiques. Selon le *Public Defender*, l'Etat n'est pas parvenu en 2019 à remplir ses obligations en matière de liberté de réunion et de

¹¹² Amnesty International, 05/07/2021, [url](#); Human Rights House, 19/06/2019, [url](#)

¹¹³ Environ 500 euros (2.000 GEL) pour les individus et 2.500 euros (10.000 GEL) pour les organisations, alors que le revenu mensuel moyen en 2019 s'élevait à environ 336 GEL (94 euros), cf. HRC, 30/08/2021, p. 49, [url](#)

¹¹⁴ HRC, 30/08/2021, pp. 50-51, [url](#)

¹¹⁵ HRC, 30/08/2021, pp. 47-52, [url](#); Civil Georgia, 30/11/2020, [url](#); Civil Georgia, 24/01/2021, [url](#); RFE/RL, 30/01/2021, [url](#); RFE/RL, 06/03/2021, [url](#); Civil Georgia, 05/04/2021, [url](#)

¹¹⁶ Civil Georgia, 23/02/2021, [url](#); Civil Georgia, 19/02/2021, [url](#); RFE/RL, 26/02/2021, [url](#)

¹¹⁷ HRW, 13/01/2022, [url](#)

¹¹⁸ HRC, 30/08/2021, pp. 32-38, [url](#)

¹¹⁹ Civil Georgia, 09/11/2020, [url](#); HRC, 30/08/2021, pp. 38-41, [url](#)

manifestation. Les autorités n'ont pas pris de mesures pour prévenir des heurts entre groupes opposés et des infractions de la part de manifestants, ou pour éviter un recours excessif à la force¹²⁰.

Le 21 avril 2019, lors d'une manifestation contre la construction d'une centrale hydroélectrique, la police a répondu à des jets de pierre par des tirs de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc. Des dizaines de personnes ont été blessées dans les rangs de la police et parmi les manifestants¹²¹. Le ministère de l'Intérieur a ouvert une enquête sur les violences policières, mais aucune mise en examen n'avait encore été prononcée à la fin décembre 2019¹²². Les actions de protestation contre la construction de la centrale ont continué en 2020 et 2021. La police a tenté d'empêcher ces actions en privant les manifestants de leurs tentes et en leur interdisant l'accès au village de Namakhvani. En novembre 2020, la police a usé de la force sans sommation pour dégager un barrage routier érigé par des manifestants. Selon le HRC, ces actions des autorités ont porté atteinte au droit de manifester¹²³.

Une manifestation pacifique a lieu devant le parlement le 20 juin 2019 à la suite de la visite d'une délégation de la Douma russe. La police utilise des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc contre les milliers de personnes présentes. Giorgi Gogia, de HRW, estime que la réaction policière était disproportionnée et ajoute que les balles en caoutchouc ne sauraient être utilisées qu'en dernier recours. Or, seul un petit groupe de manifestants avaient lancé des bouteilles d'eau vers les policiers alors que les autres personnes présentes étaient dans l'ensemble pacifiques¹²⁴. Le bilan des blessés s'élève à 187 manifestants, 39 journalistes et 73 policiers. Le Ministère public inculpe dix-sept manifestants qui sont tous arrêtés par mesure coercitive. Trois policiers sont poursuivis au pénal, dont un est placé brièvement en détention provisoire avant d'être remis en liberté sous caution. Selon le HRIDC, la différence entre le nombre de blessés et de condamnés parmi les manifestants, d'une part, et les policiers, d'autre part, témoigne d'une justice sélective¹²⁵. Fin 2020, la justice ne s'était toujours pas prononcée au sujet des trois policiers¹²⁶.

Les 18 et 26 novembre 2019, la police a dispersé avec des canons à eau des manifestants qui bloquaient l'entrée du parlement après l'échec d'un vote pour modifier la loi électorale. Le Public Defender et le HRIDC dénoncent une intervention non justifiée contre une manifestation qui, même si elle n'était pas autorisée, avait un caractère pacifique¹²⁷.

S'agissant de l'année 2018, le Public Defender a considéré que la liberté de réunion et de manifestation avait été généralement respectée. Il relève cependant que des manifestations pacifiques étaient souvent perturbées par des contre-manifestants agressifs, ce qui contraignait souvent la police à appeler des renforts pour protéger les manifestants. La police n'est pas parvenue à contenir toutes les attaques et autres actes de violence contre des manifestants. Dans certaines situations, le ministère géorgien de l'Intérieur n'a pas autorisé l'installation de tentes pendant une manifestation. Le *Public Defender* appelle les autorités géorgiennes à ne plus invoquer de motifs non prévus par la loi pour entraver l'organisation de manifestations¹²⁸.

¹²⁰ Public Defender, 04/07/2020, p. 183, [url](#)

¹²¹ RFE/RL, 22/04/2019, [url](#)

¹²² USDOS, 11/03/2020, p. 23, [url](#)

¹²³ HRC, 30/08/2021, pp. 41-42, [url](#)

¹²⁴ HRW, 21/06/2019, [url](#)

¹²⁵ HRIDC, 23/03/2020, pp. 27, 29 [url](#)

¹²⁶ USDOS, 30/03/2021, p. 5, [url](#)

¹²⁷ Public Defender, 04/07/2020, p. 186, [url](#); HRIDC, 30/01/2020, p. 17, [url](#)

¹²⁸ Public Defender of Georgia, 10/12/2018, p. 5, [url](#)

1.3. Persécution politique

1.3.1. Inculpations ou procès (anciens) contre des figures haut placées de l'ancien régime

En 2013-2014, soit au cours des deux années qui ont suivi la victoire du GD, de nombreux fonctionnaires en fonction sous le gouvernement UNM entre 2004 et 2012 ont fait l'objet de poursuites. En 2015, très peu de nouvelles procédures sont lancées et en 2016 la plupart sont closes. A une exception près, il n'y a pas eu de nouvelles poursuites contre des fonctionnaires en exercice sous le gouvernement UNM¹²⁹.

Les personnes mises en examen sont surtout d'anciennes personnalités influentes de l'UNM¹³⁰. Plusieurs sources ont fait part en 2016 de leur inquiétude concernant le fait que certaines enquêtes avaient été confiées à des juges considérés comme des fidèles du pouvoir en place, ce qui compromettait l'impartialité de la justice dans certains dossiers¹³¹. Des acquittements ont également été prononcés dans des procès très médiatisés impliquant des personnalités de premier plan de l'UNM. En janvier 2016, la Bertelsmann Stiftung a constaté que, même dans des affaires politiquement sensibles impliquant d'anciens haut fonctionnaires, le nombre d'acquittements avait nettement augmenté, ce qui signifie que l'indépendance de la justice avait progressé¹³².

Transparency International Georgia est une organisation qui assure un monitoring et publie des rapports sur les inculpations et procédures pénales visant des personnalités de haut rang de l'ancien régime. Dans son rapport de suivi de douze procès contre d'anciens hauts fonctionnaires, publié en septembre 2017, TIG fait état de nombreux problèmes au cours des procès, mais ne mentionne pas de violations graves des droits de la défense et ne remet pas en cause la légalité des poursuites engagées contre d'anciens fonctionnaires de l'administration Saakashvili. TIG note cependant que dans les affaires politiquement sensibles impliquant des membres de l'UNM, la détention préventive est utilisée à des fins de privation de liberté. Ce fut le cas pour Gigi Ugulava, ancien membre de l'UNM et ancien maire de Tbilissi¹³³. Il a été condamné en septembre 2015 à quatre ans et six mois de prison pour détournement d'argent mais a pu quitter la prison en janvier 2017 sur décision de la cour d'appel de Tbilissi¹³⁴.

En décembre 2020, les procès de plusieurs anciens hauts fonctionnaires du gouvernement Saakashvili étaient toujours en cours. Il s'agit des procès de Giorgi Kalandadze, ancien chef d'état-major adjoint, de Giorgi Udesiani, ancien ministre de la Culture, et d'Aleksandre Mukhadze, ancien directeur de la prison de Gladni¹³⁵. L'ancien ministre de la Défense, Bacho Akhalaia, a été condamné en avril 2018 à Tbilissi pour avoir été l'instigateur de tortures et de violences sexuelles. David Akhalaia, ancien vice-ministre de la Défense, a été condamné par contumace le 30 octobre 2018 à sept ans et six mois de prison pour abus de pouvoir, détention illégale et atteinte à la dignité humaine¹³⁶.

¹²⁹ Freedom House, 29/03/2017, [url](#)

¹³⁰ HRW, 26/01/2016, [url](#)

¹³¹ Council of Europe – Commissioner for Human Rights, 12/01/2016, [url](#); USDOS, 13/04/2016, [url](#); Bertelsmann Stiftung, 02/2016, [url](#); Popjanevski J., 12/06/2015, [url](#)

¹³² Bertelsmann Stiftung, 02/2016, [url](#)

¹³³ TIG, 11/09/2017, [url](#)

¹³⁴ Civil Georgia, 06/01/2017, [url](#)

¹³⁵ USDOS, 30/03/2021, p. 6, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 6, [url](#); USDOS, 20/04/2018, [url](#)

¹³⁶ USDOS, 13/03/2019, pp. 3, 5, [url](#)

1.3.2. Nouvelles mises en accusation et nouveaux procès contre des membres haut placés de l'opposition

En 2019, 2020 et 2021, plusieurs organisations géorgiennes et internationales se déclarent inquiètes face à de nouvelles inculpations et de nouveaux procès visant des opposants de premier plan¹³⁷. En mars 2020, TIG signale que certains éléments, comme le déroulement, le calendrier et le contexte des procès, indiquent que l'appareil judiciaire agit sur ordre du parti au pouvoir et qu'il est instrumentalisé à des fins de revanche politique¹³⁸.

TIG a recensé en 2019 et 2020 neuf cas de personnalités de premier plan inculpées ou condamnées¹³⁹. Il s'agit des opposants déjà évoqués Gigi Ugulava et Irakli Okruashvili, de Giorgi Rurua, fondateur du média critique Mtavari Arkhi, de Mamuka Khazaradze et Badri Japaridze, fondateurs de la banque TBC et du nouveau parti politique Lelo for Georgia, de Nika Gvaramia, ex-directeur de Rustavi2 et copropriétaire de Mtavari Arkhi, d'Avtandil Tsereteli, propriétaire du média critique TV Pireli (voir [3.5. Liberté de la presse](#)), et de deux députés, Giga Bokeria (European Georgia) et Nika Melia (UNM) (voir [1.1.2. Evolutions politiques dans la période 2018-2021](#))¹⁴⁰.

L'ancien ministre de la Défense Okruashvili est condamné en avril 2020, en plein état d'urgence sanitaire, à cinq ans de prison pour sa responsabilité dans les violences qui ont marqué les manifestations du 20 juin 2019¹⁴¹. Il est gracié en mai 2020 par le président Zurabishvili à l'occasion de l'accord du 8 mars 2020, en même temps qu'Ugulava¹⁴².

Ugulava est depuis janvier 2017 l'un des dirigeants du parti d'opposition European Georgia. Il a été condamné au début de février 2020 par la Cour suprême à trois ans et deux mois de prison pour les mêmes faits que ceux pour lesquels il avait déjà purgé une peine de prison en 2015-2016, c.-à-d. pour abus de pouvoir dans ses fonctions de maire de Tbilissi, de 2005 à 2013¹⁴³.

Rurua est l'un des cofondateurs de Mtavari Arkhi, une chaîne de télévision réputée liée à l'opposition. Il a également soutenu les manifestations de juin 2019. En novembre 2019, quelques jours après le rejet par le GD de la proposition de loi de réforme du système électoral, Rurua est inculpé pour possession d'armes prohibées¹⁴⁴. Selon Rurua, la police aurait fait mine de découvrir sur lui une arme qu'elle avait elle-même dissimulée¹⁴⁵. Rurua bénéficie d'une grâce présidentielle à la fin avril 2021, à l'occasion de l'accord du 19 avril 2021, dans lequel l'UE a joué un rôle médiateur¹⁴⁶.

Khazaradze, le directeur de la principale banque commerciale de Géorgie, la TBC, et son partenaire en affaires, Japaridze, sont inculpés en juillet 2019 pour des faits de blanchiment d'argent remontant à 2008¹⁴⁷. Cette inculpation intervient deux semaines après l'annonce par Khazaradze de la fondation d'un nouveau mouvement politique¹⁴⁸. Au vu des circonstances de l'inculpation, certaines ONG géorgiennes pensent que la procédure pourrait être politiquement motivée¹⁴⁹. Une enquête commandée par TIG à un expert indépendant a montré en mars 2020 qu'il n'y avait aucun élément de preuve susceptible de prouver les faits de blanchiment¹⁵⁰. Khazaradze avait créé en septembre

¹³⁷ Freedom House, 02/03/2021, [url](#); TIG, 09/03/2020, [url](#)

¹³⁸ TIG, 09/03/2020, [url](#)

¹³⁹ TIG, 09/03/2020, [url](#)

¹⁴⁰ TIG, 09/03/2020, [url](#)

¹⁴¹ OC-Media, 13/05/2020, [url](#)

¹⁴² OC-Media, 29/06/2020, [url](#)

¹⁴³ OC-Media, 10/02/2020, [url](#)

¹⁴⁴ OC-Media, 13/05/2020, [url](#)

¹⁴⁵ OC-Media, 29/06/2020, [url](#)

¹⁴⁶ Civil Georgia, 27/04/2021, [url](#); Civil Georgia, 18/04/2021, [url](#); Civil Georgia, 19/04/2021, [url](#)

¹⁴⁷ Freedom House, 06/05/2020, [url](#)

¹⁴⁸ Freedom House, 06/05/2020, [url](#); OC-Media, 24/04/2019, [url](#)

¹⁴⁹ Freedom House, 06/05/2020, [url](#); OSGF, 25/07/2019, [url](#)

¹⁵⁰ TIG, 09/03/2020, [url](#); Agenda.ge, 14/05/2020, [url](#)

2019 le mouvement Lelo, qui s'est transformé un parti politique, Lelo for Georgia, en décembre 2019¹⁵¹. Début juillet 2021, le procès de Khazaradze reprend après un an et demi, au lendemain du jour où Khazaradze a appelé le parlement à supprimer l'immunité des députés. Khazaradze a été élu député en octobre 2020¹⁵². En janvier 2022, un tribunal à Tbilissi condamne Khazaradze, Japaridze et Tserteli à sept ans de prison pour fraude mais n'ordonne pas l'exécution de la peine, les faits étant prescrits. Malgré la relaxe des trois hommes mis en cause, TIG estime qu'il s'agit d'une condamnation de nature politique qui vise à ternir leur réputation¹⁵³.

Bokeria comparaît devant un juge d'instruction en décembre 2019, cinq ans après le lancement d'une enquête pénale pour abus de pouvoir. L'enquête est couverte par le secret de l'instruction¹⁵⁴.

Melia est inculpé en 2019 dans deux affaires distinctes. La première inculpation concerne son rôle dans les manifestations de juin 2019. La deuxième concerne des faits d'abus de pouvoir datant de 2013, pour lesquels il est condamné le 2 décembre 2019 à une amende¹⁵⁵. Le procès vise une tentative d'obtenir que la banque Cartu, propriété d'Ivanishvili, le chef du GD, soit déclarée en faillite. Après son jugement dans l'affaire Cartu, le parlement met fin au mandat de député de Melia¹⁵⁶. Ce dernier est arrêté le 23 février 2021 pour les événements de juin 2019, ce qui provoque de nombreuses réactions au niveau local et international. Melia est libéré sous caution le 10 mai 2021¹⁵⁷.

En mars 2020, TIG a pris position sur l'ensemble de ces procédures judiciaires :

« Exploiting the justice system with the aim of maintaining political power is a form of political corruption. The circumstances of the aforementioned criminal cases, including protracted or ineffective investigation, the timing and context of launching criminal prosecution, as well as violations of rights revealed in the course of investigation, give rise to a well-founded assumption that the Prosecutor's Office and the judiciary has been acting in agreement with the ruling party and their aim is to distance individuals critical of the authorities from political processes rather than the purpose of the administration of justice¹⁵⁸. »

En 2020, le HRC a suivi 25 procès à motivation politique. Une même personne peut être visée par plusieurs procès. C'est notamment le cas d'Ugulava et d'Okruashvili. Le HRC a examiné les motifs politiques des procédures en cours visant Ugulava, Okruashvili, Rurua, Gvaramia et Melia, ainsi que les motifs politiques dans des procédures visant des participants aux manifestations de juin 2019 et dans des procédures administratives visant les leaders du mouvement Shame dans le cadre des manifestations de novembre 2020. Le HRC a constaté de nombreuses irrégularités qui portaient atteinte au droit à un procès équitable¹⁵⁹.

L'USDOS fait en outre état d'un procès contre deux cartographes, Iveri Melashvili et Natalia Ilychova. Ces deux anciens fonctionnaires, qui supervisaient en 2005-2007 la démarcation de la frontière avec l'Azerbaïdjan, ont été arrêtés par la police le 7 octobre 2020 et inculpés pour atteinte à l'intégrité territoriale. Des ONG géorgiennes et des membres de l'opposition considèrent que cette affaire repose sur des motifs politiques, compte tenu du timing, juste avant les élections législatives. Les deux cartographes ont été placés en détention provisoire¹⁶⁰.

¹⁵¹ Civil.ge, 23/12/2019, [url](#)

¹⁵² Interpress News Georgia, 23/06/2021, [url](#)

¹⁵³ Civil Georgia, 12/01/2022, [url](#)

¹⁵⁴ TIG, 09/03/2020, [url](#)

¹⁵⁵ TIG, 09/03/2020, [url](#)

¹⁵⁶ OC-Media, 12/12/2019, [url](#)

¹⁵⁷ Civil Georgia, 17/02/2021, [url](#); Civil Georgia, 10/05/2021, [url](#)

¹⁵⁸ TIG, 09/03/2020, [url](#)

¹⁵⁹ HRC, 21/12/2020, pp. 5, 47, [url](#)

¹⁶⁰ USDOS, 30/03/2021, p. 11, [url](#)

1.3.3. Persécutions contre des membres et militants de l'opposition occupant des positions moins importantes

Dans leurs différents rapports, les principales organisations et instances locales et internationales qui suivent la situation en Géorgie, telles que USDOS, la GYLA, TIG, le HRC et le Public Defender, ne font pas mention de mesures visant des leaders ou des membres de l'opposition ou des militants politiques autres que celles déjà énumérées ci-dessus, à savoir des inculpations, procès et arrestations pour des motifs politiques. Aucun de ces rapports ne fait état de poursuites contre des personnes présentant un profil politique moins en vue. Les sources consultées par le Cedoca ne permettent pas de conclure à l'existence de persécutions systématiques visant des figures de l'opposition ou des militants politiques ayant un profil moins en vue. Des incidents isolés n'en restent pas moins possibles.

Comme déjà évoqué, le Public Defender et l'ISFED ont exprimé leur préoccupation au sujet d'une série de licenciements politiques (souvent sous contrainte et menaces, principalement des personnes liées au parti d'opposition For Georgia) avant les élections municipales du 2 octobre 2021 (voir [1.1.3. Climat électoral - 2021](#)). Une action de protestation ou un rassemblement peut constituer une situation où la police est susceptible d'intervenir contre des militants politiques ou de la société civile et contre des sympathisants ou membres de partis d'opposition. Les situations où des tierces personnes sont intervenues contre des manifestants, ou des situations où la police procède à des arrestations ou recourt à la force contre des manifestations ou autres actions de protestation, ont été décrites précédemment (voir [1.2. Liberté de réunion et de manifestation](#)). Les sources consultées ne mentionnent pas d'autres situations dans lesquelles des militants politiques ou des membres, partisans ou sympathisants d'un parti d'opposition soient l'objet d'une persécution sous quelque forme que ce soit, mais cela ne veut pas dire que de tels faits puissent être totalement exclus.

Le Cedoca s'est également référé à des canaux de presse tels que Civil Georgia, Rustavi2 et Georgia Today, ainsi qu'à l'institut de recherche Jamestown Foundation et au site d'information Caucasian Knot, pour y chercher des informations sur d'éventuels incidents (agression physique, mauvais traitements ou menaces – avec la complicité des forces de l'ordre ou non) contre des militants politiques ou des membres et sympathisants de partis d'opposition avec un profil moins en vue entre janvier 2018 et décembre 2021. Mis à part les incidents cités ailleurs dans le présent rapport (licenciements politiques avant les élections, violences de militants ultranationalistes contre des rassemblements LGBT+, interventions musclées de la police lors de manifestations, arrestations administratives de manifestants,...), le Cedoca n'a pas trouvé d'informations sur de tels incidents.

En janvier 2022, le Cedoca a contacté plusieurs organisations de défense des droits de l'homme en Géorgie, ainsi que le Bureau du Public Defender. Seul TIG a répondu. Le Cedoca a demandé si des membres ou sympathisants de l'opposition ayant un profil moins en vue, ou des militants et/ou des journalistes avec le même type de profil, étaient confrontés, dans le climat politique actuel, à des problèmes (intimidations ou autres formes de persécution) en raison de leurs tendances ou activités politiques ou de critiques formulées contre le gouvernement. Gia Gvilava de TIG a répondu le 2 février 2022 avoir connaissance d'intimidations visant des militants et des membres de l'opposition avec un profil moins en vue au moment des élections locales d'octobre 2021. Il a notamment précisé à ce sujet :

« Intimidation grew in places where Georgian Dream (Currently ruling party) has lost elections. The majority of intimidation cases happened to the former PM Giorgi Gakharia's political party members/activists. Intimidation mostly took place through applying informal channels and security services, with the purpose to make victims give up their mandates, leave Gakharia's political party or switch sides and join Georgian Dream¹⁶¹. »

¹⁶¹ Gvilava G., program manager auprès de Transparency International Georgia (TIG), e-mail, 02/02/2022

Le Cedoca a également demandé si les forces de l'ordre et les instances judiciaires réagissaient correctement à de petits incidents ou des conflits entre personnes lorsque l'une des parties impliquées est liée à un parti d'opposition et/ou est un critique du régime. G. Gvilava a répondu ne pas avoir connaissance de cas où une personne qui se montre critique à l'égard du régime aurait fait l'objet d'un traitement différencié. Il confirme toutefois que certains groupes militants ne sont pas traités sur un pied d'égalité. Cela concerne le Shame Movement et Droa, deux groupes critiques liés à l'opposition, ainsi que des groupes ou militants liés spécifiquement à l'UNM. G. Gvilava fait état d'arrestations administratives arbitraires lors de manifestations ou de rassemblements de dimensions réduites (manifestations spontanées) :

« Some of these arrests are absolutely ungrounded and court acts swiftly approving almost every request submitted by the police. The court hearings are formal, extremely expedited and no real evidence is presented. In fact, all the evidence provided at hearings are testimonies from policemen and this has always been enough for the court to uphold detention requests. »

G. Gvilava cite également les événements du 5 juillet 2021 à Tbilissi, lorsque la police a clairement fait preuve de retenue face à des violences organisées de groupes extrémistes, qui s'en sont pris à de nombreux journalistes et militants de la société civile. Il précise encore¹⁶² :

« Moreover, the Tbilisi Pride movement has been also denied protection, which we clearly saw on 5 July (I mean storming and destruction of their office in the center of the city). In contrast, police act reluctantly to detain violators from the extremist groups associated with the Georgian church, letting them hold aggressive counter-demonstrations. »

G. Gvilava fait par ailleurs remarquer que les organisateurs et leaders des événements du 5 juillet 2021 n'ont pas eu à répondre de ces faits :

« Even though their identities are widely known and a lot of media footage exists proving their direct involvement, police, and prosecution didn't take any measures to bring these people to justice. This would have been unthinkable if the opposition or affiliated activists would have done anything remotely close to July 5 violence¹⁶³. »

2. Situation juridique et protection judiciaire

2.1. Situation juridique générale

La Constitution géorgienne prévoit la séparation des pouvoirs.

2.1.1. Réforme de la justice après 2012

Après les élections législatives de 2012, le gouvernement GD a annoncé une réforme du système judiciaire, un rétablissement de la justice, la fin des ingérences politiques dans l'appareil judiciaire, ainsi que des mesures pour garantir l'indépendance des juges¹⁶⁴. Le parti GD annonce que les fonctionnaires de l'ancien régime coupables d'abus de pouvoir seront poursuivis en justice et qu'il sera

¹⁶² Gvilava G., program manager bij Transparency International Georgia (TIG), e-mail, 02/02/2022

¹⁶³ Gvilava G., program manager bij Transparency International Georgia (TIG), e-mail, 02/02/2022

¹⁶⁴ CITJ, 05/01/2017, p. 10, [url](#)

mis fin à la corruption des élites¹⁶⁵. La mise en place d'un système judiciaire équitable représente l'un des principaux défis pour les autorités géorgiennes, selon le Public Defender¹⁶⁶.

La réforme de la justice se déroule en plusieurs phases. Lors d'une première phase en 2013, des mesures ont été prises pour dépolitiser le Conseil supérieur de la Magistrature (High Council of Justice, HCoJ), instance suprême de contrôle au sein de la justice. Ce conseil est notamment chargé de désigner et de dépolitiser les juges, d'améliorer la transparence du système judiciaire et de renforcer l'autonomie des magistrats. En juin 2013, le HCoJ voit sa composition renouvelée presque intégralement et désormais des membres non juristes en font également partie¹⁶⁷.

Après cette première phase, on constate une absence de volonté politique pour engager une réforme radicale et structurelle de la Justice¹⁶⁸. Les phases suivantes, qui ont été validées par des amendements législatifs adoptés en 2014, 2017 et 2019, manquent d'ambition et de cohérence, selon la GYLA¹⁶⁹. Ce sont surtout les nouvelles compétences et décisions du HCoJ qui sont critiquées à partir de la troisième phase lancée en 2017. Le HCoJ est compétent pour désigner les présidents des tribunaux, ce qui jusque-là était une prérogative des juges. Les présidents et vice-présidents des tribunaux peuvent à présent être également membres du HCoJ, ce qui entraîne un risque de concentration du pouvoir aux mains d'un petit nombre de personnes. Pendant cette période, le HCoJ a nommé des dizaines de magistrats selon une procédure opaque et peu transparente¹⁷⁰. Lors de la quatrième phase en 2019, certaines dispositions visant à modifier le mandat du HCoJ ont été écartées de la version finale du texte de loi, en conséquence de quoi le HCoJ reste compétent pour sélectionner les présidents des tribunaux. Les ONG craignent que le HCoJ se serve de ce moyen pour continuer à exercer des pressions individuelles sur des juges¹⁷¹.

2.1.2. Un pouvoir judiciaire encore sous influence

Les différentes réformes de la justice menées entre octobre 2012 et l'année 2015 ont eu un effet positif perceptible sur l'indépendance des juges¹⁷² mais cet effet s'amenuise après 2015¹⁷³.

Au sein du HCoJ, un petit groupe de juges influents connu sous le nom de « clan » concentre de plus en plus de pouvoirs et leurs liens avec le parti au pouvoir compromet l'indépendance de la justice¹⁷⁴. Cette dérive a été relevée plusieurs années de suite dans des articles et des rapports publiés par des organisations nationales et internationales, dont la Commission de Venise, USDOS et un groupe d'ONG géorgiennes, la Coalition for an Independent and Transparent Judiciary (CITJ).

La CITJ a constaté en juin 2020 que la Géorgie n'était pas parvenue, trente ans après l'indépendance, à mettre sur pied un système judiciaire indépendant. Selon la CITJ, cet échec est dû à un mode de gouvernement clanique (« *clan-based governance* ») au sein de la justice. La CITJ relève que :

¹⁶⁵ Hammarberg T. (EU Special Adviser on Constitutional and Legal Reform and Human Rights in Georgia), 23/09/2013, [url](#)

¹⁶⁶ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 89, [url](#)

¹⁶⁷ CITJ, 05/01/2017, pp. 10-11, [url](#); Agenda.ge, 14/10/2014, [url](#)

¹⁶⁸ CITJ, 05/01/2017, p. 10, [url](#); GYLA, 17/05/2021, p. 62, [url](#)

¹⁶⁹ GYLA, 17/05/2021, p. 62, [url](#)

¹⁷⁰ CITJ, 05/01/2017, p. 11, [url](#); CITJ, 31/01/2017, [url](#)

¹⁷¹ USDOS, 30/03/2021, p. 13, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 12, [url](#)

¹⁷² On observe pendant cette période une nette augmentation des acquittements, même dans des affaires politiquement sensibles, cf. Bertelsmann Stiftung, 02/2016, [url](#)

¹⁷³ Democracy and Freedom Watch (Tsikarishvili K.), 19/04/2019, [url](#)

¹⁷⁴ USDOS, 30/03/2021, p. 13, [url](#); Democracy and Freedom Watch (Tsikarishvili K.), 19/04/2019, [url](#)

« Regrettably, we are still talking about political influences and corruption in the courts. The latter still do not manage to restrain and control the other branches of government, while judicial decisions do not essentially comply with human rights standards and fairness¹⁷⁵. »

Les problèmes de la justice sont liés, selon la CITJ, à l'impact négatif du HCoJ sur l'indépendance de juges individuels, à la manipulation du système d'attribution des dossiers judiciaires, au manque de transparence dans les activités du HCoJ et aux défauts de la procédure de sélection des juges et des présidents de tribunaux par le HCoJ¹⁷⁶. Un autre problème persistant selon l'USDOS est le transfert de juges d'un tribunal à un autre. La plupart des juges transférés en 2020 par le HCoJ seraient liés au « clan » et ont été saisis d'affaires sensibles. Selon des ONG locales, ces transferts ne sont pas justifiés par des motifs solides¹⁷⁷.

Le mandat de neuf des quinze juges du HCoJ expire en 2021. Le Public Defender estime que cela pourrait inaugurer un changement fondamental et appelle le parlement à tenir compte de l'avis d'un éventail aussi large que possible de partis politiques et d'associations de la société civile pour la nomination des nouveaux membres du HCoJ¹⁷⁸.

Selon le Public Defender, l'un des principaux défis de la justice est le manque d'indépendance et le manque de confiance de la population. Cette confiance a été totalement perdue avec la procédure de sélection et la nomination des juges à la Cour suprême en 2019-2020. Toujours selon le Public Defender, il est évident pour la population que plusieurs candidats retenus ne disposaient pas des compétences requises et que leur comportement passé n'était pas un gage d'intégrité¹⁷⁹.

Freedom House relève chaque année que l'ingérence des pouvoirs législatif et exécutif dans l'activité des tribunaux est un problème majeur, de même que la corruption et le manque de transparence et de professionnalisme dans les procédures judiciaires¹⁸⁰. Freedom House note également que plusieurs procès visant des opposants témoignent d'une justice sélective et d'une politisation de la justice¹⁸¹. Les actions en justice contre des personnalités proches de l'un ou l'autre dirigeant du GD aboutissent rarement¹⁸².

Democracy and Freedom Watch a publié en avril 2019 un article sur le pouvoir croissant du « clan » et son impact négatif sur l'indépendance du pouvoir judiciaire. Cette source précise que l'administration de la justice s'était nettement améliorée depuis 2012 mais ajoute qu'en matière d'affaires sensibles, la justice (le clan) continue d'agir dans l'intérêt du gouvernement¹⁸³.

Le meurtre de deux adolescents en décembre 2017, un fait divers connu sous le nom d'« assassinats de la rue Khorava », a également suscité des questions sur l'impartialité de l'instruction judiciaire. Selon le Public Defender, certains devoirs d'enquête indispensables n'ont pas été effectués, ce qui a empêché les autorités de poursuivre les auteurs des faits¹⁸⁴. Une commission d'enquête parlementaire créée spécialement en juin 2018 pour éclaircir cette affaire a mis en évidence que l'instruction, et en particulier l'audition de témoins et la collecte de preuves, avaient été menées de façon à ne pas mettre en cause Mirza Subeliani, un procureur en vue, et deux de ses proches¹⁸⁵. L'impunité dont jouissent les membres des services de sécurité et des instances répressives dans des affaires d'exaction ou de mauvais traitements reste un sujet de préoccupation majeur pour les organisations locales et

¹⁷⁵ USDOS, 30/03/2021, p. 14, [url](#)

¹⁷⁶ USDOS, 30/03/2021, pp. 12-13, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 12, [url](#); USDOS, 13/03/2019, p. 12, [url](#)

¹⁷⁷ USDOS, 30/03/2021, pp. 13-14, [url](#)

¹⁷⁸ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, pp. 99-100 [url](#)

¹⁷⁹ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, pp. 89-90, [url](#)

¹⁸⁰ Freedom House, 02/03/2021, [url](#); Freedom House, 04/02/2019, [url](#)

¹⁸¹ Freedom House, 02/03/2021, [url](#); Freedom House, 06/05/2020, [url](#)

¹⁸² Freedom House, 05/03/2020, [url](#)

¹⁸³ Democracy and Freedom Watch (Tsikarishvili K.), 19/04/2019, [url](#)

¹⁸⁴ Public Defender of Georgia, 10/12/2018, p. 1, [url](#)

¹⁸⁵ USDOS, 13/03/2019, pp. 8-9, [url](#)

internationales¹⁸⁶. Le State Inspector's Office, qui est opérationnel depuis le 1^{er} novembre 2019, est une instance chargée de mettre fin à l'impunité au sein des forces de l'ordre¹⁸⁷. Le fonctionnement de cette instance sera examiné plus loin (voir [3.6. Conditions de détention](#)).

2.1.3. Désignation des juges à la Cour suprême

Depuis le mois de décembre 2018, le parlement géorgien procède à la désignation de nouveaux juges à la Cour suprême. En vertu de la Constitution, cette institution doit compter au moins 28 juges, mais dans les faits, seuls huit magistrats y siégeaient encore à la fin juin 2019, après l'expiration du mandat de trois de leurs collègues. Depuis la révision constitutionnelle de 2017, les juges à la Cour suprême sont désignés par le parlement sur proposition du HCoJ¹⁸⁸. Il s'agissait auparavant d'une prérogative du président de la république. Les juges sont nommés à vie (jusqu'à leur départ à la retraite). En décembre 2018, le HCoJ a soumis au parlement une liste de dix candidats, qui comprenait deux de ses propres membres et plusieurs autres magistrats proches de certains juges influents. Face au tollé suscité par cette liste, la désignation des juges a été reportée¹⁸⁹.

La Commission de Venise, un organe consultatif du Conseil de l'Europe composé d'experts indépendants, évoque une situation hors du commun, étant donné que dix-huit à vingt nouveaux juges devront être nommés à très court terme pour siéger dans la plus haute instance judiciaire du pays, dont les décisions sont sans appel. La Commission relaie des critiques formulées par des ONG sur le manque de transparence de la procédure de sélection, l'absence de critères objectifs clairement définis et la rapidité avec laquelle les candidats sont présentés au parlement. Le parlement est en outre appelé à nommer de nouveaux juges alors que les élections sont proches, ce qui entraîne un risque de nominations politiques¹⁹⁰. La Commission de Venise relève en outre que, selon des ONG, la procédure de sélection a été verrouillée par un réseau politique de juges influents qui traînent une réputation de partialité dans des procédures de nomination antérieures. Compte tenu de la mauvaise réputation du HCoJ et du manque de confiance de la population dans cette institution, la Commission de Venise a recommandé en juin 2019 une refonte du HCoJ¹⁹¹.

A l'issue d'une très longue procédure, le parlement a nommé en décembre 2019, sans les voix de l'opposition, quatorze juges à la Cour suprême, sur les vingt noms proposés par le HCoJ¹⁹². Le CdE et d'autres instances critiquent le principe de la nomination à vie, étant donné que les candidats n'ont pas été capables de démontrer leurs connaissances juridiques et leur impartialité¹⁹³. Pour le CITJ, les nouveaux juges à la Cour suprême sont des fidèles du « clan », un petit groupe de magistrats influents¹⁹⁴.

La Cour constitutionnelle géorgienne¹⁹⁵ a jugé en juillet 2020 que la procédure légale de sélection des juges à la Cour suprême était conforme à la Constitution. Cette décision fait suite à une requête du Public Defender concernant les nombreux défauts de la procédure, qui portent atteinte au droit à un

¹⁸⁶ USDOS, 11/03/2020, p. 37, [url](#)

¹⁸⁷ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 86, [url](#)

¹⁸⁸ De HCoJ bestaat uit vijftien personen waarvan negen rechters en zes niet-juridische leden.

¹⁸⁹ IWPR (Machaidze R.), 03/06/2019, [url](#)

¹⁹⁰ Council of Europe – Venice Commission, 16/04/2019, p. 5, [url](#)

¹⁹¹ Council of Europe – Venice Commission, 24/06/2019, pp. 4-5, 12-14, [url](#)

¹⁹² USDOS, 11/03/2020, p. 14, [url](#)

¹⁹³ Freedom House, 02/03/2021, [url](#); Freedom House, 05/03/2020, [url](#)

¹⁹⁴ USDOS, 30/03/2021, p. 15, [url](#)

¹⁹⁵ Les juges à la Cour constitutionnelle sont nommés par la Cour suprême. Dans les mois précédant l'arrêt sur la constitutionnalité de la procédure de sélection, la Cour suprême a nommé deux nouveaux juges controversés à la Cour constitutionnelle, cf. Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 93 [url](#); USDOS, 30/03/2021, p. 16, [url](#)

procès équitable. Selon TIG, cette décision vient confirmer que la justice est entièrement aux mains du « clan »¹⁹⁶. Le site d'informations indépendant Civil Georgia estime quant à lui que :

« The July 30 ruling confirmed yet again the nearly complete takeover of all instances and branches of the Georgian judicial system by the ruling Georgian Dream party¹⁹⁷. »

En septembre 2020 et avril 2021, le parlement a adopté de nouveaux amendements pour améliorer la procédure controversée de sélection des juges à la Cour suprême. Le parlement n'a pas attendu l'avis de la Commission de Venise. Les amendements de 2020 imposent au HCoJ de rendre compte à chaque étape de la procédure de sélection et prévoient une possibilité de recours contre les décisions du HCoJ¹⁹⁸. Les amendements de 2021 concernent la procédure de sélection mais n'obtiennent pas le soutien de l'opposition et du CITJ¹⁹⁹.

Le 12 juillet 2021, le parlement désigne six autres juges à la Cour suprême, en dépit de l'avis de la communauté internationale, qui estime que ces désignations sont contraires à l'accord du 19 avril 2021. L'indignation est grande parmi les associations de la société civile et chez les représentants des États-Unis et de l'UE²⁰⁰. Selon la GYLA, ces désignations ont été imposées à la hâte par le GD dans le but de nommer des magistrats qui lui sont acquis²⁰¹. L'ODIHR pointe plusieurs insuffisances dans la procédure de désignation, notamment des conflits d'intérêt et des critères différenciés selon les candidats²⁰².

2.1.4. Lutte contre la corruption

La législation prévoit des poursuites pénales pour des faits de corruption commis par des personnes dépositaires de l'autorité publique. Selon Freedom House, la Géorgie dispose d'une législation satisfaisante pour lutter contre la corruption²⁰³. Plusieurs autres sources, dont l'USDOS, le parlement européen et Voices for Transparency, confirment que le gouvernement applique effectivement la loi contre la corruption à petite échelle (*low-level corruption*) mais que la corruption à haut niveau (*high-level corruption*) continue comme avant, du fait de l'insuffisance des mécanismes de contrôle et du manque d'indépendance des instances chargées de faire appliquer la loi²⁰⁴.

Dans le *Corruption Perception Index* (CPI) établi par Transparency International (TI), la position de la Géorgie ne varie guère depuis plusieurs années²⁰⁵. Dans la zone Europe de l'Est et Asie centrale, la Géorgie obtient le meilleur score, mais celui-ci reste stable, ce qui signifie, selon TIG, que la lutte contre la corruption ne progresse pas²⁰⁶.

Pour l'année 2020, TI relève que les problèmes posés par la corruption à haut niveau n'ont toujours pas été résolus et que les autorités géorgiennes ne prennent pas de mesures efficaces²⁰⁷.

Dans son rapport de juin 2019, Transparency International Georgia estime que l'inefficacité des instances chargées de la lutte contre la corruption à haut niveau est principalement due au système

¹⁹⁶ USDOS, 30/03/2021, p. 15, [url](#)

¹⁹⁷ Civil Georgia, 16/09/2021, [url](#)

¹⁹⁸ USDOS, 30/03/2021, p. 16, [url](#)

¹⁹⁹ Civil Georgia, 02/04/2021, [url](#)

²⁰⁰ Civil Georgia, 12/07/2021, [url](#); Civil Georgia, 17/06/2021, [url](#); Civil Georgia, 15/07/2021, [url](#); Civil Georgia, 14/07/2021, [url](#)

²⁰¹ Civil Georgia, 12/07/2021, [url](#)

²⁰² Civil Georgia, 24/08/2021, [url](#)

²⁰³ Freedom House, 11/04/2018, [url](#)

²⁰⁴ USDOS, 30/03/2021, p. 43, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 33, [url](#); USDOS, 13/03/2019, p. 29, [url](#); Voices for Transparency, 14/02/2019, [url](#)

²⁰⁵ TIG, 28/01/2021, [url](#)

²⁰⁶ TIG, 23/01/2020, [url](#); TIG, 20/06/2019, p. 7, [url](#)

²⁰⁷ TIG, 28/01/2021, [url](#)

politique actuel, dans lequel un parti politique dispose de fait d'un pouvoir illimité et peut désigner ses fidèles aux fonctions publiques importantes²⁰⁸.

Le 1^{er} septembre 2020, un groupe de travail de députés indépendants a proposé un projet de loi pour la création d'un organe indépendant de lutte contre la corruption. Selon TIG, cet organisme devrait être en mesure de s'attaquer à la corruption des élites²⁰⁹. En juin 2021, le président du parti Lelo annonce un projet de loi portant création d'une commission chargée de la lutte contre la corruption²¹⁰. On ne sait rien de plus sur ce projet en octobre 2021.

Depuis des années, des organisations locales et internationales demandent au gouvernement géorgien de créer une agence à l'abri de toute ingérence politique²¹¹. Les deux principales instances chargées de la lutte contre la corruption, la Sûreté de l'Etat et le Ministère public, sont actuellement dirigées par l'ancien chef des gardes du corps du président du parti au pouvoir et par son ancien avocat personnel²¹².

La persistance du problème de la corruption transparaît également dans des sondages effectués auprès de la population. Une série de sondages réalisés entre 2019 et 2021 pour le compte de TIG confirme que la corruption à petite échelle (*petty corruption*), c.-à-d. la fourniture d'un service public moyennant paiement d'un pot-de-vin, reste très rare²¹³. TIG constate toutefois en 2019 que la population a une image négative au sujet de la corruption dans le pays. Elle ne fait pas confiance aux autorités pour enquêter efficacement dans des affaires de corruption impliquant des hauts fonctionnaires ou des personnalités influentes liées au parti au pouvoir. Cette perception résulte, selon TIG, de quelques affaires de corruption à haut niveau en 2018 et 2019, auxquelles les autorités n'ont pas réagi de manière appropriée. Il s'agit d'affaires de corruption liées à des faits criminels, notamment des ingérences illégales dans des activités commerciales, la participation illégale à des activités entrepreneuriales, l'enrichissement illégal, ainsi que la violation des règles de financement des partis et des campagnes électorales²¹⁴.

Selon TIG, le nombre d'affaires qui ne donnent pas lieu à enquête alors qu'elles présentent des indications de corruption à haut niveau s'accroît d'année en année²¹⁵. En août 2021, TIG a publié un rapport détaillant cinquante cas de corruption à haut niveau qui n'ont fait l'objet d'aucune enquête²¹⁶. En juin 2019, TIG a fourni huit exemples de corruption à haut niveau en 2018 et 2019²¹⁷.

Le rapport USDOS relève que l'agence anti-corruption au sein de la Sûreté de l'Etat a procédé ces dernières années à l'arrestation de fonctionnaires qui avaient accepté des pots-de-vin, aussi bien au niveau local que central. Des fonctionnaires en exercice et d'anciens fonctionnaires suspectés de corruption ont été poursuivis en justice²¹⁸.

²⁰⁸ TIG, 20/06/2019, p. 3, 7, [url](#); TIG, 23/01/2020, [url](#)

²⁰⁹ TIG, 01/09/2020, [url](#)

²¹⁰ Interpress News Georgia, 02/06/2021, [url](#)

²¹¹ Transparency International, 29/01/2019, [url](#); European Parliament, 14/11/2018, [url](#); TIG, 07/12/2015, [url](#); Bertelsmann Stiftung, 2018, [url](#)

²¹² TIG, 20/06/2019, p. 3, 7, [url](#)

²¹³ TIG, 07/09/2021, [url](#); TIG, 15/04/2019, pp. 8-9, [url](#)

²¹⁴ TIG, 20/06/2019, pp. 8-9, [url](#); TIG, 10/06/2019, [url](#)

²¹⁵ TIG, 08/09/2021, [url](#)

²¹⁶ TIG, 23/08/2021, [url](#)

²¹⁷ TIG, 20/06/2019, pp. 8-9, [url](#); TIG, 10/06/2019, [url](#)

²¹⁸ USDOS, 30/03/2021, p. 44, [url](#); USDOS, 13/03/2019, p. 30, [url](#); USDOS, 20/04/2018, [url](#)

2.2. Protection juridique

2.2.1. Accès à la justice en cas d'atteintes aux droits et libertés

Toute personne estimant avoir subi une atteinte à ses droits peut s'adresser aux tribunaux et se faire assister par un avocat de son choix.

Depuis 2007, chaque citoyen géorgien peut obtenir des conseils juridiques gratuits auprès du Service d'aide juridique, qui est financé par l'Etat et soutenu par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et par l'UE. Les personnes vulnérables peuvent se tourner vers le Service d'aide juridique pour obtenir une assistance juridique gratuite et être représentées en justice²¹⁹. Le Service d'aide juridique dispose d'antennes dans tout le pays et peut également être contacté par téléphone ou en ligne²²⁰. Il existe également un portail en ligne répertoriant toutes les organisations qui proposent un aide juridique gratuite en Géorgie²²¹. Au début 2019, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a salué le fonctionnement et les réalisations du Service d'aide juridique²²².

Les tribunaux mis à part, le justiciable peut également se tourner vers le Public Defender, qui a pour mission de veiller au respect des droits de l'homme et d'enquêter sur les cas de discrimination ou d'atteintes aux droits. Le Public Defender n'est pas compétent pour poursuivre directement les auteurs des faits dont il est saisi ou qu'il a pu constater mais peut recommander des actions que le gouvernement est censé mettre en œuvre. Le Public Defender peut également formuler des recommandations non contraignantes à l'adresse des instances chargées de l'application de la loi²²³. Les ONG considèrent que le Public Defender est l'organe public le plus objectif en matière de droits de l'homme²²⁴. Il a son bureau à Tbilissi et dispose de neuf antennes régionales²²⁵.

La Géorgie compte de nombreuses associations actives dans le domaine des droits de l'homme, parmi lesquelles on trouve par exemple la GYLA, le HRC et Rights Georgia. Toute personne peut en principe y obtenir une aide juridique gratuite²²⁶. Ces associations peuvent en général mener leurs activités en toute liberté, enquêter sur des problématiques liées aux droits de l'homme et publier leurs conclusions²²⁷. Plusieurs ONG travaillent en collaboration étroite avec le gouvernement et développent des projets avec des instances publiques. Lors de la campagne pour l'élection présidentielle d'octobre 2018, les relations entre le gouvernement et un certain nombre d'ONG importantes se sont tendues. Lorsque treize ONG ont exprimé leur préoccupation quant à des indices de corruption à haut niveau et au pouvoir officieux exercé par le « clan », des membres du gouvernement s'en sont pris verbalement à ces ONG et à leurs dirigeants. Le Public Defender et des ONG estiment qu'il s'agit d'une attaque coordonnée contre la société civile et qu'elle a porté atteinte à la démocratie²²⁸.

Lorsque toutes les voies de recours sont épuisées en Géorgie, l'intéressé peut encore s'adresser à la Cour européenne des Droits de l'homme (Cour EDH) à Strasbourg²²⁹. Une étude réalisée en 2020 par l'association géorgienne Article 42²³⁰ montre que le gouvernement géorgien exécute en général les décisions de la Cour EDH. Il s'agit souvent du versement d'une indemnisation²³¹. En 2019, la Cour

²¹⁹ UNDP, 28/06/2018, [url](#)

²²⁰ Legal Aid Service, s.d., [url](#)

²²¹ Portal for Free Legal Aid in Georgia, [website], s.d., [url](#)

²²² EEAS, 23/01/2019, [url](#)

²²³ USDOS, 13/03/2019, pp. 31-32, [url](#)

²²⁴ USDOS, 13/03/2019, pp. 31-32, [url](#)

²²⁵ Public Defender of Georgia, s.d., [url](#)

²²⁶ Human Rights House Tbilisi, s.d., [url](#)

²²⁷ USDOS, 30/03/2021, p. 45, [url](#); USDOS, 13/03/2019, pp. 28, 30-31, [url](#)

²²⁸ USDOS, 13/03/2019, pp. 28, 30-31, [url](#)

²²⁹ USDOS, 30/03/2021, p. 21, [url](#)

²³⁰ L'ONG Article 42 of the Constitution a changé de nom en 2020 et s'appelle à présent Rights Georgia.

²³¹ Article 42, 02/03/2020, [url](#)

EDH a reçu 131 plaintes concernant la Géorgie²³², contre 99 en 2018 et 89 en 2017. La Cour EDH a rendu dix arrêts en 2018, dont neuf ont conclu à une atteinte aux droits, principalement le droit à la liberté et à la sécurité, le droit à un procès équitable et le droit à la protection contre des traitements inhumains et dégradants²³³.

2.2.2. Droit à un procès équitable et public

La Constitution et la législation géorgiennes garantissent le droit à un procès équitable et public. Le rapport USDOS constate en 2020, comme les années précédentes, que le Public Defender a rapporté de nombreux cas d'atteintes au droit à un procès équitable et que ce droit n'a pas été respecté dans quelques procès politiquement sensibles impliquant des personnalités haut placées (voir [1.3. Persécution politique](#)). Des ONG signalent que les tribunaux décident de manière incohérente de tenir certains procès à huis clos, sans toujours motiver leur décision²³⁴. Selon Freedom House, le Public Defender a relevé en 2020 des problèmes dans l'application des décisions de la Cour suprême en matière de procédure équitable, des retards administratifs dans les procès, des atteintes à la présomption d'innocence, le non-respect de la réglementation relative à la détention et les interrogatoires, ainsi que le non-respect du droit à un avocat en cas d'arrestation²³⁵.

La Constitution garantit l'indépendance et l'impartialité de la justice dans les procédures civiles, mais comme les années précédentes, il y a eu en 2020 des indications d'ingérence politique et de partialité. Les juges sont sensibles à des pressions politiques de leur hiérarchie ou de tiers²³⁶ (voir [2.1.2. Un pouvoir judiciaire encore sous influence](#)).

Le rapport USDOS pour 2019 fait état de préoccupations quant à l'attribution d'affaires à des juges civils insuffisamment spécialisés, purement en fonction de leur loyauté envers des juges influents ou d'autres personnalités de premier plan. La transparence des décisions judiciaires est également une source de préoccupation. La Constitution et la législation prévoient que toute personne qui a subi un préjudice en raison d'une arrestation arbitraire ou d'autres actes illégaux ou arbitraires, dont des violations des droits de l'homme, peut saisir le juge civil²³⁷.

2.2.3. Administration de la justice pendant la pandémie

Selon le Public Defender, le droit à un procès équitable a subi des atteintes graves pendant la pandémie de Covid-19²³⁸. Pour endiguer la propagation du virus, l'état d'urgence a été proclamé le 21 mars 2020 par le président géorgien. Les audiences pouvaient encore se tenir en ligne jusqu'au 1^{er} juillet 2021, mais cette pratique n'a pas été systématique. Certains juges se sont opposés à des procès par visioconférence. Des difficultés techniques et des problèmes logistiques ont compliqué l'organisation des procès par visioconférence. Les ONG n'ont quasiment pas eu la possibilité de suivre les procès pendant cette période²³⁹. Des collaborateurs du Public Defender ont rencontré de sérieux obstacles pour assister à des procès et ont été plusieurs fois priés de quitter la salle d'audience. Le *Public Defender* a constaté que les personnes placées en garde à vue n'ont pas pu consulter leur avocat en toute confidentialité mais seulement sous surveillance. A cause de problèmes techniques, les prévenus ont parfois eu du mal à comprendre ce qui se disait lors des débats. Le Public Defender a constaté des tentatives d'influencer des témoins dans des procédures pénales. Dans certains cas, le témoin n'était

²³² USDOS, 30/03/2021, p. 21, [url](#)

²³³ Agenda.ge, 25/01/2019, [url](#)

²³⁴ USDOS, 30/03/2021, p. 17, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 14, [url](#)

²³⁵ Freedom House, 02/03/2021, [url](#)

²³⁶ USDOS, 30/03/2021, pp. 12-13, [url](#)

²³⁷ USDOS, 11/03/2020, p. 17, [url](#)

²³⁸ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 89, [url](#)

²³⁹ USDOS, 30/03/2021, p. 17, [url](#)

apparemment pas seul et/ou semblait lire une déclaration²⁴⁰. L'USDOS note en outre des retards dus à des problèmes techniques²⁴¹.

2.2.4. Code des infractions administratives

Dans son rapport de juillet 2020, la GYLA constate que le Code des infractions administratives a vieilli et contient peu de protections procédurales, contrairement au Code de procédure pénale. Toujours selon la GYLA, les droits fondamentaux sont violés à chaque étape de la procédure de détention administrative. La loi ne tient pas compte de la présomption d'innocence, le juge n'est pas tenu de vérifier la légalité d'une arrestation, la police n'est pas obligée de consigner dans le procès-verbal d'arrestation les motifs de celle-ci, ce qui complique la tâche des juges chargés d'en vérifier la légalité. Il n'y a aucune obligation d'informer les détenus sur les moyens de recours ni sur les délais légaux²⁴². Le Public Defender n'a constaté aucune amélioration en 2020 en ce qui concerne le traitement des personnes placées en état d'arrestation administrative²⁴³.

La loi géorgienne prévoit qu'en cas d'arrestation, l'intéressé doit être informé de ses droits. Toute déclaration faite après l'arrestation mais avant que l'intéressé n'ait été informé de ses droits est irrecevable devant les tribunaux. Le fonctionnaire de police qui a procédé à l'arrestation a l'obligation de conduire l'intéressé au commissariat de police le plus proche et de rédiger un procès-verbal d'arrestation, dont une copie doit être communiquée à la personne arrêtée ou à son avocat. Le Public Defender a constaté en 2019 que les mains courantes n'étaient pas tenues correctement dans les commissariats et que la date et l'heure de l'arrestation n'étaient souvent pas notées²⁴⁴.

Le rapport USDOS pour 2019 fait également état de préoccupations quant au recours à la détention administrative pour détenir des personnes jusqu'à quinze jours sans possibilité de se défendre et alors qu'il n'existe pas de règles fixes concernant l'administration de la preuve et le droit de recours²⁴⁵.

2.2.5. Adoption de la loi sur l'élimination de toute forme de discrimination

Le parlement géorgien a adopté le 2 mai 2014 une loi anti-discrimination (*Law on the Elimination of All Forms of Discrimination*), en vertu de laquelle le Public Defender et les tribunaux sont chargés de protéger l'égalité de tous les citoyens²⁴⁶.

Cette loi a été amendée en 2019 suivant les recommandations du Public Defender. Le mandat de ce dernier a été élargi, le délai légal pour déposer plainte pour discrimination a été porté de trois mois à un an et l'intimidation, y compris l'intimidation sexuelle, a été incluse dans la liste des discriminations²⁴⁷.

En 2020, la loi a encore été modifiée en faveur des personnes handicapées. Le refus de louer un logement à une personne handicapée est désormais considéré comme discriminatoire²⁴⁸.

La loi anti-discrimination proscriit la discrimination sur la base de la race, la couleur de la peau, la langue, le sexe, l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, le handicap, les convictions politiques et l'orientation sexuelle. L'inclusion de cette dernière forme de discrimination est controversée. La très

²⁴⁰ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, pp. 104-105, [url](#)

²⁴¹ USDOS, 30/03/2021, p. 16, [url](#)

²⁴² GYLA, 13/07/2020, pp. 13-14, [url](#)

²⁴³ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 11, [url](#)

²⁴⁴ USDOS, 11/03/2020, p. 9, [url](#)

²⁴⁵ USDOS, 11/03/2020, p. 10, [url](#)

²⁴⁶ Public Defender of Georgia, 07/05/2021, p. 4, [url](#); *Law of Georgia on the Elimination of All Forms of Discrimination*, 07/05/2014 [derniers amendements le 19/02/2019], [url](#); Public Defender, 02/05/2019, [url](#)

²⁴⁷ Public Defender of Georgia, 07/05/2021, p. 4, [url](#); Public Defender, 02/05/2019, [url](#)

²⁴⁸ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 130 [url](#)

influente Eglise orthodoxe de Géorgie (GOK) estime que la loi est trop progressiste et a pour effet de légaliser « un énorme péché »²⁴⁹. Le gouvernement géorgien a souligné à plusieurs reprises que la loi anti-discrimination n'ouvrirait pas le mariage ou l'adoption aux couples homosexuels.

Dans son rapport annuel de mai 2021 consacré à la lutte contre les discriminations, le Public Defender relève que la pandémie de Covid-19 a eu un impact négatif sur le droit à l'égalité. Selon le Public Defender, les autorités géorgiennes ont pris des mesures insuffisantes pour promouvoir ce droit. Certaines mesures destinées à limiter la propagation du coronavirus étaient discriminatoires pour plusieurs groupes vulnérables. En 2020, les autorités n'ont pas réagi assez fermement contre des atteintes aux droits des personnes LGBT+ et des Témoins de Jéhovah. Le Public Defender observe toutefois une tendance positive en ce qui concerne la mise en œuvre de ses recommandations concernant les discriminations émanant de personnes publiques ou privées²⁵⁰.

Toujours selon le Public Defender, les autorités ne sont pas parvenues à développer une politique en faveur de l'égalité, à définir une vision commune, à créer un cadre adapté aux groupes vulnérables et à sensibiliser le public à la lutte contre la discrimination. Comme par le passé, les groupes vulnérables rencontrent toujours des problèmes en 2020. En particulier les femmes, les membres de minorités religieuses, les personnes LGBT+ et les personnes porteuses d'un handicap ont dû faire face à de nombreux obstacles²⁵¹. Selon le Public Defender, cette situation est due à un manque de vision structurelle et de volonté politique. En plus des stéréotypes et des préjugés, les propos discriminatoires de certains hommes politiques et personnalités publiques sont un obstacle à davantage d'égalité²⁵².

Le 7 mai 2019, le CdE et le Public Defender ont organisé un événement public à l'occasion du cinquième anniversaire de la loi anti-discrimination intitulé « *The Importance of Equality and the Ways How to Eliminate Discrimination* ». A cette époque, une campagne « *I Choose Equality* » était en cours pour sensibiliser le public à la discrimination, aux discours de haine et aux crimes de haine. En outre, la diversité et la tolérance étaient encouragées et des informations sur les mécanismes de réparation étaient diffusées auprès des minorités²⁵³. Selon le Public Defender, l'une des réalisations les plus importantes de cette loi est la sensibilisation accrue du public à la discrimination et la discussion publique sur la discrimination en tant que phénomène social. L'application effective de la loi reste problématique²⁵⁴.

L'application de la loi sera examinée plus en détail au point consacré aux minorités ethniques ([3.1. Minorités ethniques](#)).

2.3. Stratégie nationale 2014-2020 pour la protection des droits de l'homme

Le 30 avril 2014, le gouvernement géorgien a approuvé une *Stratégie nationale 2014-2020 pour la protection des droits de l'homme en Géorgie*²⁵⁵, assortie d'un plan d'action d'une durée de deux ans. Un Conseil des droits de l'homme a également été créé et un secrétariat aux droits de l'homme a été mis en place auprès du premier ministre. Cette stratégie a été élaborée par plusieurs agences géorgiennes sur la base des recommandations du Public Defender, d'instances internationales, d'ONG et du conseiller spécial de l'UE pour les droits de l'homme et les réformes juridiques et constitutionnelles en Géorgie, Thomas Hammarberg. Ce dernier a déclaré que le plan d'action était

²⁴⁹ Civil Georgia, 06/05/2014, [url](#)

²⁵⁰ Public Defender of Georgia, 07/05/2021, pp. 4, 48, [url](#)

²⁵¹ Public Defender of Georgia, 07/05/2021, p. 5 [url](#)

²⁵² Public Defender, 17/03/2020, p. 36, [url](#)

²⁵³ Council of Europe, 07/05/2019, [url](#)

²⁵⁴ Public Defender, 02/05/2019, [url](#)

²⁵⁵ Bertelsmann Stiftung, 02/2016, [url](#)

l'un des meilleurs en Europe²⁵⁶. Dans un rapport de 2016, la Bertelsmann Stiftung a qualifié le plan d'avancée majeure (« *a landmark step which complies with the highest international standards*²⁵⁷ »).

Publié en mars 2017, le premier rapport indépendant sur la mise en œuvre de la stratégie nationale contient une série de recommandations adressées aux autorités géorgiennes et constate des progrès importants. Le rapport note également que des défis majeurs subsistent, tels que les ingérences politiques dans le pouvoir judiciaire et la nécessité de créer prioritairement une instance indépendante pour enquêter sur les cas de mauvais traitements de la part des forces de l'ordre²⁵⁸.

Publié en octobre 2019, le deuxième rapport d'évaluation indépendant se montre positif en ce qui concerne les amendements à la Constitution et l'adoption d'un certain nombre de lois sur la lutte contre la discrimination, la justice pour mineurs, les droits de l'enfant, etc. Le rapport souligne tout de même la nécessité de s'assurer de la mise en œuvre effective de ces lois et politiques et d'évaluer leur impact sur la protection et la jouissance effective des droits de l'homme. Une culture des droits de l'homme doit également être développée. D'autres recommandations portent sur l'indépendance des juges et des procureurs, la transparence et le caractère démocratique du processus législatif, le pluralisme des médias, etc. Selon le rapport, la réalisation la plus importante est la création du *State Inspector's Office* en 2019 pour enquêter sur l'impunité des membres des forces de l'ordre²⁵⁹. Fin décembre 2021, le parlement a voté la dissolution de cette instance, qui cessera d'exister le 1^{er} mars 2022 pour être remplacée par deux instances indépendantes. Cette décision a suscité de nombreuses critiques parmi les organisations et agences locales et internationales²⁶⁰.

3. Situations spécifiques

3.1. Minorités ethniques

La législation géorgienne ne contient aucune disposition discriminatoire à l'égard des minorités ethniques²⁶¹. Le Code pénal géorgien prévoit des circonstances aggravantes pour les crimes commis en raison de la race, de la langue, de la religion ou de l'origine ethnique de la victime (art. 53). La discrimination directe ou indirecte sur la base de la race, de l'origine ethnique etc. est également interdite par le Code pénal (art. 142)²⁶².

La loi anti-discrimination en vigueur depuis le 7 mai 2014 confère une protection contre les discriminations basées sur l'origine ethnique. Dans ses rapports annuels 2016 et 2017 sur la situation des droits de l'homme, le Public Defender a constaté que la loi comportait plusieurs défauts techniques et procéduraux qui empêchaient une application correcte de la loi²⁶³. Cette loi a été amendée une première fois le 19 février 2019²⁶⁴.

Le cadre légal dote la Géorgie de tous les mécanismes pour prévenir la discrimination sous toutes les formes. Selon la Bertelsmann Stiftung, la société géorgienne reste divisée. La même source se déclare préoccupée par l'apparition et la montée en puissance d'un mouvement ultranationaliste depuis 2018.

²⁵⁶ Hammarberg T., 09/07/2014, [url](#)

²⁵⁷ Bertelsmann Stiftung, 02/2016, [url](#)

²⁵⁸ USAID, UNDP, 03/2017, [url](#); UNDP Georgia, 10/04/2017, [url](#)

²⁵⁹ UNDP (Nicholson M.), 17/10/2019, pp. 4-5, [url](#)

²⁶⁰ Civil Georgia, 13/01/2022, [url](#)

²⁶¹ Bertelsmann Stiftung, 2018, [url](#)

²⁶² *Strafwet van Georgië*, 22/07/1999 [derniers amendements le 30/11/2017] [url](#)

²⁶³ Public Defender of Georgia, 10/12/2016, [url](#)

²⁶⁴ *Law of Georgia on the Elimination of All Forms of Discrimination*, 07/05/2014 [derniers amendements le 19/02/2019], [url](#)

Ce mouvement se présente comme une force sociale et politique qui s'oppose aux éléments « non géorgiens », c.-à-d. les minorités religieuses, ethniques, raciales, sexuelles et autres. Ses membres n'hésitent pas à recourir à la violence²⁶⁵.

En 2020, le Public Defender a reçu douze plaintes pour discrimination ethnique²⁶⁶, contre quinze en 2019 et neuf en 2018. Des ONG regrettent que les membres des minorités portent rarement plainte en cas de discrimination, faute d'être informés sur leurs droits²⁶⁷. En 2020, la justice ne s'était pas encore prononcée sur les plaintes pour discrimination introduites en 2019²⁶⁸.

Toujours en 2020, les médias ont rapporté de nombreux exemples de discours de haine à l'encontre des minorités, comme c'était déjà le cas en 2019²⁶⁹. L'apparition de groupes radicaux néonazis s'accompagne d'une progression de ce type de discours visant des minorités ethniques, selon le Public Defender²⁷⁰. Dès le début de la pandémie de Covid-19 en 2020, plusieurs personnalités tiennent des propos xénophobes qui accentuent la stigmatisation des minorités ethniques²⁷¹. En 2019, plusieurs députés avaient déjà tenu des propos hostiles aux non-géorgiens. Lors d'une rencontre parlementaire consacrée aux droits de l'homme et à l'intégration citoyenne, le représentant de la communauté azéri s'est vu reprocher sur un ton agressif sa méconnaissance de la langue géorgienne. Les propos discriminatoires de certains députés compliquent l'intégration des minorités ethniques dans la vie politique et sociale du pays, selon le Public Defender. Les propos discriminatoires contre des minorités ethniques et religieuses vont à l'encontre d'une société plus tolérante et inclusive²⁷².

En 2020, le Parquet a inculpé six individus pour des faits commis en raison de la nationalité, la race ou l'origine ethnique²⁷³. Dans le rapport annuel 2019 du Public Defender, il n'est pas fait mention de crimes de haine contre des minorités ethniques²⁷⁴. Un militant des droits de l'homme qui défendait les droits des minorités, Vitali Safarov, a été assassiné en septembre 2018. Selon les témoins, il a été agressé parce qu'il était russophone et ne parlait pas le géorgien. L'acte d'accusation mentionne qu'il s'agit d'un meurtre avec préméditation inspiré par l'intolérance religieuse, nationale ou ethnique. Le 1^{er} novembre 2018, le ministère de l'Intérieur a ordonné le placement en détention de cinq personnes pour des crimes commis en raison de la nationalité, la race ou l'ethnie de la victime²⁷⁵.

S'agissant des crimes inspirés par la discrimination, le Public Defender constate de manière générale que les instances chargées de faire appliquer la loi ont encore des progrès à faire en matière d'enquêtes et de prévention. Ces instances ne sont que partiellement disposées à examiner si le principe d'égalité a été violé dans le cas de crimes de haine, ou à vérifier pendant l'instruction si un crime a été inspiré par la haine. Cet état de fait est notamment dû à l'absence d'acceptation sociale et à la perception négative des groupes vulnérables, selon le Public Defender²⁷⁶. En 2018, le Public Defender a noté une réponse plus énergique en cas de crime de haine présumé²⁷⁷.

La méconnaissance de la langue géorgienne reste le principal obstacle à l'intégration. Malgré les efforts pour enseigner le géorgien aux minorités, cet obstacle subsiste dans les régions où cohabitent de

²⁶⁵ Bertelsmann Stiftung, 30/04/2020, pp. 25, 29, [url](#)

²⁶⁶ USDOS, 30/03/2021, p. 58, [url](#)

²⁶⁷ USDOS, 11/03/2020, p. 44, [url](#); USDOS, 13/03/2019, p. 38, [url](#)

²⁶⁸ USDOS, 30/03/2021, p. 58, [url](#)

²⁶⁹ USDOS, 30/03/2021, p. 58, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 44, [url](#)

²⁷⁰ Public Defender of Georgia, 10/12/2018, pp. 7-8, [url](#)

²⁷¹ Public Defender, 08/07/2021, p. 324, [url](#)

²⁷² Public Defender, 04/03/2020, p. 26, [url](#)

²⁷³ USDOS, 30/03/2021, p. 58, [url](#)

²⁷⁴ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 142, [url](#)

²⁷⁵ USDOS, 13/03/2019, p. 38, [url](#)

²⁷⁶ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 142, [url](#)

²⁷⁷ Public Defender of Georgia, 10/12/2018, p. 7, [url](#)

nombreuses minorités ethniques²⁷⁸. Lors de la pandémie de Covid-19, les autorités ont tenté, non sans mal selon le Public Defender, d’informer les minorités nationales dans leur propre langue²⁷⁹.

Les minorités ethniques sont faiblement représentées dans la vie publique. Elles sont uniquement représentées au niveau communal dans les régions où cohabitent de nombreuses minorités²⁸⁰. Selon le Public Defender, les minorités ethniques sont très peu associées à la prise de décision²⁸¹, ce qui s’explique en partie par la méconnaissance du géorgien, langue dont la connaissance est requise pour solliciter un emploi dans la fonction publique. Depuis une dizaine d’années, on observe une meilleure maîtrise du géorgien parmi les jeunes. Il reste pourtant des obstacles à l’intégration des minorités dans le système scolaire et sur le marché du travail. La perception de la population majoritaire et les discriminations à l’embauche freinent l’intégration²⁸².

L’accès limité, voire inexistant, à des médias dans une autre langue que le géorgien est également un obstacle à l’intégration²⁸³. Le Public Defender a salué les efforts de la radiodiffusion publique en 2020 pour rendre les médias publics plus accessibles aux minorités nationales²⁸⁴. Dans les régions où elles sont majoritaires, les personnes d’origine arménienne, azéri, abkhaze, ossète et russe communiquent en général dans leur propre langue ou en russe²⁸⁵.

Le gouvernement a poursuivi en 2020 son programme « 4+1 », qui vise à faciliter l’accès à l’université de jeunes issus des minorités ethniques. Ce programme leur permet d’apprendre le géorgien lors d’une année préparatoire aux études universitaires. Un quota fixe de 12 % des diplômés doivent être décernés à des étudiants issus d’une minorité ethnique²⁸⁶.

3.2. Minorités religieuses et haine religieuse

Selon le dernier recensement, qui remonte à 2014, 83,4 % de la population se déclare membre de l’Eglise orthodoxe géorgienne (GOK). Les musulmans représentent 10,7 % de la population et l’Eglise apostolique arménienne 2,9 %. Les 3 % restants se répartissent essentiellement entre catholiques, yézidis, orthodoxes grecs et Juifs. Des communautés religieuses non traditionnelles, telles que les baptistes, le Témoins de Jéhovah, les pentecôtistes, le mouvement Krishna sont en croissance, ainsi que l’athéisme. On trouve également en Géorgie d’autres petites communautés religieuses, principalement russes : Molokanes, Vieux-Croyants et Doukhobors²⁸⁷.

La liberté absolue de religion est inscrite dans la Constitution géorgienne, de même que la séparation de l’Eglise et de l’Etat. La Constitution garantit l’égalité pour tous, quelle que soit la religion. La persécution religieuse est punie par la loi. En 2020, la GOK continue de jouir d’avantages fiscaux exclusifs et d’un régime de propriété particulier, contrairement à d’autres groupes religieux. En 2018, la Cour constitutionnelle a demandé que la loi soit adaptée sur ces points avant la fin 2018, mais le parlement n’avait toujours pas avancé en ce sens en 2020. Il a au contraire adopté une loi accordant à la GOK la propriété des terrains et forêts jouxtant ses églises²⁸⁸.

²⁷⁸ USDOS, 30/03/2021, p. 59, [url](#); Public Defender of Georgia, 05/12/2017, [url](#); USDOS, 13/03/2019, p. 38, [url](#);

Public Defender of Georgia, 10/12/2018, p. 7, [url](#)

²⁷⁹ Public Defender, 08/07/2021, pp. 317-318, [url](#)

²⁸⁰ Public Defender, 08/07/2021, pp. 317-318, [url](#)

²⁸¹ Public Defender, 08/07/2021, p. 318, [url](#); Public Defender of Georgia, 10/12/2018, p. 7, [url](#)

²⁸² Bertelsmann Stiftung, 2018, [url](#)

²⁸³ Public Defender of Georgia, 05/12/2017, [url](#)

²⁸⁴ Public Defender, 08/07/2021, p. 317, [url](#)

²⁸⁵ USDOS, 20/04/2018, [url](#)

²⁸⁶ USDOS, 30/03/2021, p. 59, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 45, [url](#); USDOS, 13/03/2019, p. 38, [url](#)

²⁸⁷ USDOS, 21/06/2019, p. 2, [url](#); USDOS, 12/05/2021, pp. 3-4, [url](#)

²⁸⁸ USDOS, 21/06/2019, pp. 1, 4, [url](#); USDOS, 10/06/2020, p. 1, [url](#); USDOS, 12/05/2021, pp. 5-6, 9 [url](#)

Au niveau national ou local, les minorités religieuses se heurtent à des difficultés pour construire des lieux de culte²⁸⁹. A Batoumi, les autorités locales ont interdit en 2017 la construction d'une mosquée. En septembre 2019, un tribunal a jugé cette décision discriminatoire et ordonné aux autorités municipales de la revoir²⁹⁰. Ce jugement a été confirmé par la Cour d'appel de Koutaïssi en avril 2021²⁹¹. Selon la communauté musulmane, les décisions des autorités sur la construction de mosquées sont peu transparentes²⁹². Le HRIDC soupçonne les autorités locales de ne pas donner toutes les informations nécessaires sur la procédure de demande et sur les documents exigés pour demander un permis de construire²⁹³. L'Eglise apostolique arménienne rencontre des problèmes concernant la propriété des églises qu'elle utilise et qui avaient été confisquées à l'époque soviétique, et pour récupérer d'anciens bâtiments. Elle rencontre aussi des problèmes pour remettre en état d'anciens bâtiments²⁹⁴.

Lors de la pandémie en 2020-2021, certaines décisions prises par les autorités ont confirmé l'inégalité entre groupes religieux en Géorgie. Alors que tout rassemblement était interdit par mesure sanitaire, les groupes religieux non dominants ont suspendu leurs activités. La GOK a en revanche maintenu tous ses offices religieux. Le 6 janvier 2021, date de la Noël orthodoxe, le couvre-feu nocturne en vigueur a été suspendu pour la soirée. Les communautés religieuses minoritaires qui célèbrent la Noël n'ont pas bénéficié de cette mesure d'exception, par exemple pour célébrer la Noël le 25 décembre²⁹⁵.

Selon des représentants des religions minoritaires, de nombreux Géorgiens pensent que celles-ci représentent une menace pour la GOK et les valeurs culturelles de la Géorgie. L'ONG Media Development Foundation (MDF), qui publie des rapports sur l'intolérance religieuse dans les médias nationaux, a documenté vingt propos intolérants en 2020, contre 55 en 2019, 148 en 2018 et 92 en 2017²⁹⁶. Le HRIDC qualifie de problématiques l'intolérance et les discours de haine visant des minorités religieuses dans les médias, dans les discours politiques et sur les réseaux sociaux²⁹⁷.

Dans son rapport annuel 2020, Freedom House relève l'existence de discriminations et de violences contre les membres de minorités religieuses. Les autorités géorgiennes ne leur offrent pas une protection suffisante, selon Freedom House²⁹⁸. Le HRIDC signale dans son rapport annuel 2018 que les minorités religieuses font souvent l'objet de discriminations et rappelle les autorités géorgiennes à leur responsabilité de traiter tout le monde sur un pied d'égalité²⁹⁹.

De même que les années précédentes, l'USDOS, dans son rapport de mai 2020 sur la liberté religieuse, relaie les préoccupations des ONG sur l'insuffisance des enquêtes en cas de crime commis dans un contexte de haine religieuse. La qualité des enquêtes s'est toutefois améliorée selon ces mêmes ONG³⁰⁰. Selon le Public Defender, des progrès ont été réalisés en 2019 concernant les mesures de lutte contre les crimes de haine, mais sans que cela entraîne une amélioration de la protection des libertés religieuses³⁰¹. Le Public Defender considère que la qualification juridique des crimes inspirés par l'intolérance religieuse s'est améliorée en 2018 et 2019. L'efficacité et la célérité de la réponse

²⁸⁹ USDOS, 10/06/2020, p. 1, [url](#); HRIDC, 30/01/2020, p. 36, [url](#); Freedom House, 05/03/2020, [url](#); Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 166, [url](#); HRIDC, 31/01/2019, p. 33, [url](#); Freedom House, 04/02/2019, [url](#); Public Defender of Georgia, 10/12/2018, p. 8, [url](#); USDOS, 12/05/2021, pp. 10-11, [url](#)

²⁹⁰ Freedom House, 05/03/2020, [url](#)

²⁹¹ Civil Georgia, 13/04/2021, [url](#)

²⁹² USDOS, 21/06/2019, pp. 1, 7, [url](#); USDOS, 12/05/2021, p. 10, [url](#)

²⁹³ HRIDC, 31/01/2019, p. 33, [url](#)

²⁹⁴ USDOS, 21/06/2019, pp. 1, 7, [url](#); USDOS, 12/05/2021, p. 10, [url](#)

²⁹⁵ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, pp. 173-174, [url](#)

²⁹⁶ USDOS, 10/06/2020, p. 14, [url](#); USDOS, 21/06/2019, p. 2, [url](#); USDOS, 12/05/2021, pp. 3, 16, [url](#)

²⁹⁷ HRIDC, 30/01/2020, p. 36, [url](#)

²⁹⁸ Freedom House, 05/03/2020, [url](#); Freedom House, 04/02/2019, [url](#); Freedom House, 02/03/2021, [url](#)

²⁹⁹ HRIDC, 31/01/2019, p. 33, [url](#)

³⁰⁰ USDOS, 21/06/2019, p. 1, [url](#); USDOS, 12/05/2021, p. 8, [url](#)

³⁰¹ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 166, [url](#)

donnée en cas de crime religieux restent insuffisantes en 2018 et 2019³⁰². Le *Public Defender* constate que même lorsque l'identité de l'auteur des faits est connue ou lorsque l'incident a été filmé, l'inculpation de l'auteur reste problématique³⁰³.

Les crimes contre des groupes religieux ont baissé en 2020 par rapport à 2019. Des organisations religieuses attribuent cette baisse aux restrictions imposées par les autorités pour lutter contre la propagation du coronavirus. En 2020, le Public Defender a recueilli sept plaintes pour des discriminations ou des crimes de haine inspirés par l'intolérance religieuse. Deux de ces plaintes concernaient des actes de violence³⁰⁴. En 2019 et 2018, le Public Defender a recueilli à chaque fois dix-neuf signalements de ce type, et cinq en 2017. Sur les dix-neuf signalements de 2019, dix concernaient des violences, dont huit contre de Témoins de Jéhovah. Les autres signalements concernaient des refus opposés à des demandes d'agrément d'organisations religieuses, des discriminations sur le lieu de travail, des cas d'intimidation et la participation insuffisante de minorités religieuses à des événements culturels³⁰⁵. Tous les signalements de 2018 concernaient des Témoins de Jéhovah. Cette minorité accuse les autorités géorgiennes de ne pas vouloir enquêter sur ces affaires³⁰⁶. La plupart des affaires de ces dernières années n'ont pas été élucidées, selon le Public Defender³⁰⁷.

En 2020, le ministère de l'Intérieur a enquêté sur 22 crimes à motivation religieuse, contre 44 en 2019. En 2020, le Ministère public a engagé des poursuites contre trois personnes pour des faits commis contre des Témoins de Jéhovah. Deux personnes ont été condamnées alors que la troisième affaire est encore pendante³⁰⁸. En 2019, le Ministère public a poursuivi au pénal quatorze personnes, dont six ont ensuite été condamnées³⁰⁹. En 2018, le ministère de l'Intérieur a enquêté dans 23 affaires. Le procureur général n'a été saisi dans aucune de ces affaires mais a enquêté sur sept autres affaires en 2017³¹⁰.

3.2.1. Les Témoins de Jehova

Les Témoins de Jéhovah sont depuis des années en butte à des discriminations et des persécutions en Géorgie, selon le Georgian Tolerance and Diversity Institute (TDI). Cette source précise qu'ils sont souvent victimes d'abus liés à l'intolérance religieuse, en raison de l'inefficacité des politiques menées par les autorités géorgiennes et de stéréotypes profondément enracinés. Des agressions physiques, la perturbation des offices religieux, des dommages aux lieux de culte, aux biens et à la littérature religieuse sont les délits les plus courants contre les Témoins de Jéhovah. Dans un rapport publié en mai 2020 et qui évalue la période 2010-2019, le TDI constate que de tels faits donnent rarement lieu à enquête, et lorsqu'une enquête est ouverte, celle-ci est ensuite reportée indéfiniment et les auteurs des faits échappent à toute inculpation³¹¹.

En 2020, on compte huit crimes contre des Témoins de Jéhovah, moins que les années précédentes. Les Témoins attribuent cette baisse aux mesures sanitaires contre le coronavirus, qui les ont conduits à transférer sur internet la plupart de leurs activités³¹². Selon le Public Defender, la violence physique survient généralement lorsque des Témoins de Jéhovah font du prosélytisme à un stand dans la rue

³⁰² Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 169, [url](#); Public Defender of Georgia, 10/12/2018, p. 8, [url](#)

³⁰³ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 169, [url](#)

³⁰⁴ USDOS, 12/05/2021, pp. 2, 15, [url](#)

³⁰⁵ USDOS, 10/06/2020, pp. 2, 13, [url](#)

³⁰⁶ USDOS, 21/06/2019, pp. 1, 7, [url](#)

³⁰⁷ USDOS, 10/06/2020, p. 13, [url](#); USDOS, 12/05/2021, p. 15, [url](#)

³⁰⁸ USDOS, 12/05/2021, pp. 2, 15, [url](#)

³⁰⁹ USDOS, 10/06/2020, p. 13, [url](#)

³¹⁰ USDOS, 21/06/2019, p. 7, [url](#)

³¹¹ TDI, 06/05/2020, p. 16, [url](#)

³¹² USDOS, 12/05/2021, pp. 15-16, [url](#)

ou lorsqu'ils rentrent à la maison³¹³. Un seul incident en 2020 a impliqué des violences physiques. Les autres signalements concernent des faits de vandalisme dans des salles du Royaume, la perturbation des offices religieux et des dommages aux biens ou aux écrits³¹⁴. Les enquêtes en cours sur des incidents passés n'ont pas donné lieu à arrestation et n'ont pas progressé en 2020³¹⁵.

En 2019, les Témoins de Jéhovah ont signalé aux autorités vingt incidents à motivation religieuse, contre dix-neuf en 2018. Sur les vingt incidents de 2019, onze impliquaient des violences physiques, contre huit cas de violence physique en 2018³¹⁶.

Le Parquet a enquêté sur huit incidents en 2018 et une personne est passée en jugement. Le Public Defender a constaté en 2019 des améliorations par rapport aux années précédentes en ce qui concerne la qualification des crimes de haine présumés contre des Témoins de Jéhovah. Cela veut dire que le Parquet ouvre plus souvent, mais pas systématiquement, une enquête sur la base de motifs haineux tels qu'énumérés dans le Code pénal³¹⁷. Le Public Defender cite également un rapport des Témoins de Jéhovah sur 2019, où il est constaté que la qualité de l'instruction des crimes motivés par la haine religieuse et l'attitude des policiers à l'égard des victimes se sont améliorées grâce aux efforts du département des droits de l'homme au sein du ministère de l'Intérieur. Malgré ces améliorations, des problèmes demeurent pour boucler efficacement les enquêtes en temps utile³¹⁸.

3.2.2. La communauté musulmane

Dans les rapports des organisations internationales, les derniers signalements de crimes religieux visant des musulmans datent de la période 2012-2014³¹⁹. Aucune des sources consultées, dont les rapports annuels du HRIDC, Freedom house et l'USDOS, n'ont fait état de violences religieuses contre des musulmans dans la période 2017-2020.

Les musulmans peuvent rencontrer des problèmes en traversant la frontière géorgienne dans un sens ou dans l'autre. Cela vaut également pour les fidèles d'autres religions minoritaires, mais selon le Public Defender, les musulmans sont particulièrement concernés par ce problème. Les musulmans qui sortent du pays sont retenus pour une fouille approfondie de leurs bagages et doivent répondre à des questions sur leur aspect physique. Des problèmes peuvent également se poser en ce qui concerne l'importation de livres religieux. L'importation de littérature chrétienne non orthodoxe est considérée comme une menace, et le contenu en est vérifié. L'importation de littérature religieuse est soumise à une autorisation du GOK ou de l'*Administration of All Muslims of Georgia*³²⁰.

3.3. LGBT+

La Constitution géorgienne définit le mariage comme une union entre un homme et une femme mais n'interdit pas explicitement le mariage entre personnes du même sexe³²¹. Depuis 2000, les relations homosexuelles avec consentement mutuel ne sont plus punies par la loi³²².

³¹³ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 142, [url](#)

³¹⁴ USDOS, 12/05/2021, pp. 15-16, [url](#)

³¹⁵ USDOS, 12/05/2021, p. 16, [url](#)

³¹⁶ USDOS, 10/06/2020, p. 13, [url](#)

³¹⁷ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, pp. 142, 169, [url](#)

³¹⁸ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 169, [url](#)

³¹⁹ Conseil de l'Europe – ECRI, 01/03/2016, [url](#) ; European Commission – High Representative of the European Union for Foreign Affairs and Security Policy, 25/03/2015, [url](#)

³²⁰ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 171, [url](#)

³²¹ HRW, 18/01/2018, [url](#)

³²² Heinrich Boll Stiftung, s.d., [url](#); WISG, 23/04/2012, [url](#)

Le droit géorgien permet aux personnes transgenre de faire reconnaître leur changement de sexe³²³. Le 25 mars 2021, la Géorgie a pour la première fois reconnu officiellement un changement de sexe chez une personne transgenre. La personne en question avait subi une opération chirurgicale et présenté un certificat médical. Une affaire en cours devant la Cour EDH concerne deux hommes trans qui n'ont pas obtenu de pouvoir enregistrer légalement un changement de sexe sans recourir à la chirurgie. Il n'y a aucune procédure définie par la loi ou par une circulaire administrative pour enregistrer officiellement un changement de sexe. Selon le Women's Initiatives Supporting Group (WISG), une ONG locale qui défend les droits des personnes LGBT+, l'absence de procédure officielle pour changer de sexe complique la recherche d'un emploi pour les personnes transgenre, qui basculent dans la pauvreté. Cet état de fait contribue aussi à la marginalisation et la discrimination des personnes transgenre et à la criminalité transphobe³²⁴.

La loi de 2014 interdisant la discrimination permet d'engager des poursuites pour toute forme de discrimination basée sur l'orientation de genre ou l'identité sexuelle.

L'homophobie est considérée comme une circonstance aggravante par le Code pénal géorgien³²⁵. L'USDOS note dans son rapport annuel 2020 que cette disposition est rarement appliquée, selon les ONG³²⁶, qui précisent que les agents des instances chargées de faire appliquer la loi n'ont pas bénéficié d'une formation adéquate sur les crimes de haine³²⁷. En 2019, le département des droits de l'homme au sein du ministère de l'Intérieur a offert aux policiers une série de formations sur les crimes de haine³²⁸. En 2018, l'Institute for Development of Freedom of Information (IDFI) a donné une formation sur les crimes et les discours de haine à 35 personnes travaillant dans les médias et au Parquet³²⁹. Des policiers ont également suivi une telle formation en 2020³³⁰.

L'homophobie est profondément enracinée dans la société géorgienne. L'homosexualité inspire des sentiments hostiles à plus de 80 % des Géorgiens³³¹. Cette attitude négative nourrit l'intolérance et la violence contre la communauté LGBT+, selon le Public Defender³³². Les déclarations homophobes d'hommes politiques, de fonctionnaires publics et de dirigeants religieux contribuent également à la haine et l'intolérance à l'égard de la communauté LGBT+³³³. L'apparition en 2019-2020 de mouvements d'extrême-droite homophobes et anti-genre a encore accru l'oppression, les abus et les discriminations à l'égard des personnes LGBT+³³⁴. Le Public Defender juge l'existence de ces mouvements alarmante, et estime que leurs activités font peser une menace réelle sur la vie et la santé de personnes LGBT+³³⁵.

La communauté LGBT+ est l'un des groupes les plus vulnérables en Géorgie. Ses membres sont discriminés dans de nombreux domaines de la vie quotidienne³³⁶. Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, dont le HRIDC et l'OHCHR, s'accordent sur ce point. Des coups, des intimidations et du harcèlement sont monnaie courante, selon un expert de l'ONU. Les personnes LGBT+ sont souvent ostracisées par leur famille, sur le lieu travail, dans l'éducation et les services de

³²³ USDOS, 13/03/2019, p. 40, [url](#)

³²⁴ Civil Georgia, 02/04/2021, [url](#)

³²⁵ USDOS, 20/04/2018, [url](#)

³²⁶ USDOS, 11/03/2020, p. 46, [url](#); USDOS, 30/03/2021, p. 61, [url](#)

³²⁷ USDOS, 13/03/2019, p. 40, [url](#)

³²⁸ USDOS, 11/03/2020, p. 46, [url](#)

³²⁹ IDFI, 10/12/2018, [url](#)

³³⁰ USDOS, 30/03/2021, p. 61, [url](#)

³³¹ RFE/RL, 21/10/2017, [url](#)

³³² HRIDC, 03/02/2018, [url](#); Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 160, [url](#)

³³³ USDOS, 20/04/2018, [url](#); USDOS, 13/03/2019, p. 40, [url](#); USDOS, 30/03/2021, p. 61, [url](#)

³³⁴ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, pp. 160-161, [url](#)

³³⁵ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 161, [url](#)

³³⁶ Public Defender of Georgia, 10/12/2018, p. 7, [url](#); Public Defender of Georgia, 04/07/2020, pp. 160-161, [url](#)

soins de santé³³⁷. Selon le Public Defender, les violences contre les personnes LGBT+ sont un problème majeur, dans la sphère domestique aussi bien que publique, et les autorités sont incapables d'y répondre³³⁸. La politique de lutte contre les discriminations est inefficace selon des ONG et le Public Defender, ce qui explique la méfiance des LGBT+ envers les autorités³³⁹.

En 2020, les membres des forces de l'ordre étaient toujours peu sensibilisés à la problématique des personnes LGBT+, selon le Public Defender. Dans certains cas, ces personnes sont victimes d'humiliations, d'homophobie, d'agression verbale ou d'indifférence de la part de policiers lorsqu'elles portent plainte pour agression³⁴⁰. Le Public Defender a reçu en 2020 six plaintes pour discrimination basée sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle³⁴¹. En 2018, le Public Defender a constaté que les personnes LGBT+ portaient rarement plainte car elles se méfient des autorités et craignent d'être stigmatisées. En cas d'incident violent contre une personne LGBT+, la police refuse souvent de s'en mêler, reste indifférente ou adopte une attitude insultante. Le Public Defender est surtout préoccupé par les violences physiques contre des LGBT+ et par les enquêtes policières défailtantes dans de tels cas³⁴². En 2018, un tribunal a jugé que les forces de l'ordre doivent davantage prendre leurs responsabilités dans l'exercice de leurs fonctions³⁴³. Le ministère de l'Intérieur ne demande jamais des comptes aux policiers accusés de réactions homophobes. Dans aucun des cas qui lui ont été soumis, le ministère n'a confirmé qu'il y a effectivement eu un comportement problématique envers une personne LGBT+³⁴⁴.

En 2020, le Parquet a engagé des poursuites pénales contre dix-sept personnes pour intolérance envers l'orientation sexuelle et l'identité de genre³⁴⁵. En 2019, il avait engagé des poursuites pénales contre 32 personnes pour intolérance envers l'identité de genre³⁴⁶. L'issue de ces poursuites n'est pas connue.

Le 8 juillet 2019, quelques militants LGBT+ organisent une première Gay Pride en Géorgie. L'événement aurait dû se dérouler quelques semaines plus tôt mais il y avait à l'époque de grandes manifestations antigouvernementales et des opposants manifestaient une forte résistance à la Gay Pride à Tbilissi³⁴⁷. Malgré les menaces de la part d'extrémistes de droite et la mauvaise volonté policière d'assurer une protection³⁴⁸, 24 manifestants, dont des militants des droits de l'homme, ont pu se rassembler sans incidents pendant environ une demi-heure³⁴⁹. L'ONG géorgienne Human Rights House critique le laxisme des autorités géorgiennes après que le ministère de l'Intérieur a fait savoir qu'il n'assurerait aucune protection à cause du risque accru, en l'occurrence les menaces de groupes extrémistes³⁵⁰.

Le 1^{er} juillet 2021 s'est ouverte à Tbilissi la nouvelle LGBT+ Pride, un événement d'une durée de cinq jours qui place les droits des personnes LGBT+ au centre de l'attention. Des manifestants ultranationalistes ont tenté de perturber l'ouverture du festival et en sont venus aux mains avec la police, qui a procédé à vingt arrestations. Une marche pacifique prévue le 5 juillet 2021 ne peut avoir

³³⁷ OHCHR, 05/10/2018, [url](#)

³³⁸ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, pp. 187, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 23, [url](#); USDOS, 30/03/2021, p. 61, [url](#); Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 161, [url](#)

³³⁹ USDOS, 13/03/2019, p. 40, [url](#); USDOS, 30/03/2021, p. 61, [url](#)

³⁴⁰ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, pp. 160-161, [url](#)

³⁴¹ USDOS, 30/03/2021, p. 62, [url](#)

³⁴² Public Defender of Georgia, 10/12/2017, [url](#)

³⁴³ USDOS, 13/03/2019, p. 40, [url](#)

³⁴⁴ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 162, [url](#)

³⁴⁵ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 162, [url](#)

³⁴⁶ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, pp. 160-161, [url](#)

³⁴⁷ Eurasianet, 10/07/2019, [url](#)

³⁴⁸ Human Rights House, 19/06/2019, [url](#)

³⁴⁹ RFE/RL, 08/07/2019, [url](#)

³⁵⁰ Human Rights House, 19/06/2019, [url](#)

lieu, des contre-manifestants violents s'étant rassemblés dans le centre de la capitale. Certains d'entre eux escaladent le bâtiment qui abrite l'association Tbilissi Pride pour y commettre des dégradations. Des centaines de partisans des groupes homophobes encouragent les auteurs de trouble. Des dizaines de journalistes venus couvrir la Tbilissi Pride sont malmenés par la foule³⁵¹. Un total de 55 personnes sont blessées, dont 53 journalistes. Les manifestants s'en prennent délibérément à des personnes munies de caméras et revêtues de chasubles portant la mention « presse ». Les quelques policiers présents sont trop peu nombreux pour intervenir efficacement³⁵². Dans une réaction, Amnesty International (AI) déclare que ces violences contre les organisateurs de la Tbilissi Pride, contre des militants et contre des journalistes étaient prévisibles. Selon AI, c'est loin d'être la première fois que les autorités géorgiennes ont failli à leur devoir de garantir la sécurité et les droits des personnes concernées. Au lieu d'anticiper correctement afin d'être en mesure d'intervenir avec fermeté si nécessaire, les autorités se contentent de déployer un nombre limité de policiers qui pourront éventuellement réagir à des incidents mineurs mais sont incapables d'assurer une protection systématique, selon AI³⁵³.

Lors de ces événements, les autorités géorgiennes elles-mêmes ont encouragé l'homophobie, de même que la GOK. Au matin du 5 juillet 2021, le premier ministre Garibashvili a déclaré que la marche Gay Pride était inopportune car elle était « inacceptable pour une grande partie de la société géorgienne » et pourrait donc entraîner des affrontements. Il a également accusé l'UNM d'être derrière cette marche afin de fomenter des troubles. La GOK avait préalablement appelé ces fidèles à se rassembler pour empêcher la marche. Après les incidents violents du 5 juillet, le premier ministre a continué à user d'une rhétorique musclée. Ces violences homophobes, ainsi que l'attitude des autorités face à ces événements, ont suscité de nombreuses réactions internationales. De nombreux diplomates en poste en Géorgie ont appelé les autorités à faire respecter la liberté de réunion garantie par la Constitution et à protéger les personnes³⁵⁴.

Le 6 septembre 2021, le Public Defender a réclamé des poursuites contre les organisateurs des violences du 5 juillet 2021. Il a également dénoncé le fait que le procureur général n'ait pas encore engagé de poursuites contre les auteurs de ces violences en réunion³⁵⁵.

Entre mai et août 2020, les locaux de la Tbilissi Pride, une association de défense des droits des personnes LGBT, ont été vandalisés plusieurs fois. Une enquête a été ouverte pour plusieurs de ces incidents, et un tribunal de Tbilissi a jugé que quatre personnes avaient commis une infraction administrative. Trois d'entre elles ont reçu une mise en garde et la quatrième a été condamnée à une amende. Les organisations LGBT+ déplorent que l'enquête concernait les seuls exécutants et ne visait pas les commanditaires. Plusieurs manifestations anti-LGBT+ ont également eu lieu dans la même période³⁵⁶.

Le 9 novembre 2019, la projection d'un film consacré à la problématique LGBT+ déclenche une action de protestation de groupes homophobes, qui s'en prennent physiquement aux spectateurs³⁵⁷. Le Public Defender estime que les autorités n'avaient pas pris suffisamment de mesures préventives et avaient négligé de mettre en place un cordon de sécurité entre les groupes en question et les spectateurs. Il relève également que les auteurs de trouble ne font pas l'objet de poursuites³⁵⁸.

³⁵¹ Eurasianet, 06/07/2021, [url](#)

³⁵² RFE/RL, 14/07/2021, [url](#); CPJ, 06/07/2021, [url](#)

³⁵³ Amnesty International, 05/07/2021, [url](#)

³⁵⁴ RFE/RL, 05/07/2021, [url](#)

³⁵⁵ Public Defender of Georgia, 06/09/2021, [url](#)

³⁵⁶ USDOS, 30/03/2021, p. 62, [url](#)

³⁵⁷ Civil.ge, 10/11/2019, [url](#)

³⁵⁸ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, pp. 160-161, [url](#)

Depuis 2012, des manifestations publiques ont lieu chaque année à Tbilissi avec l'autorisation des autorités à l'occasion de la journée internationale contre l'homophobie, le 17 mai. Chaque année, le manque de protection policière est critiqué, et des manifestants sont pris violemment à partie par des contre-manifestants³⁵⁹.

En 2020 et 2021, la manifestation n'a pu avoir lieu en raison des mesures prises contre le coronavirus. Le 16 mai 2021, quinze partis politiques ont signé un accord pour mettre fin aux discriminations et violences envers les personnes LGBT+³⁶⁰. En 2020, dans les jours et semaines qui ont suivi la journée internationale contre l'homophobie, des groupes homophobes se rassemblent devant le bâtiment de l'association LGBT+ Tbilissi Pride et y causent des destructions. Le ministère de l'Intérieur a ouvert une procédure administrative pour vandalisme à petite échelle³⁶¹. En 2018 et 2019, la manifestation a dû être annulée pour des raisons de sécurité, des groupes d'extrême-droite ayant menacé de s'en prendre aux militants LGBT+. Le 17 mai 2019, des prêtres, des croyants et des groupes d'extrême droite sont descendus dans la rue pour protester contre l'homosexualité³⁶². Malgré l'annulation de la manifestation de 2018, des militants LGBT+ se sont réunis devant la Chancellerie d'Etat en présence de nombreux policiers³⁶³. En 2017, quelque 200 personnes ont pu défiler sans incidents à Tbilissi à l'occasion de la journée internationale contre l'homophobie. Les forces de l'ordre avaient déployé un dispositif complet pour sécuriser les lieux de la manifestation³⁶⁴.

3.4. Violences contre les femmes

La Géorgie a signé en 2014 la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « Convention d'Istanbul ». La ratification de cette convention est intervenue en 2017 et a été saluée par le Public Defender comme une étape importante dans l'amélioration des droits de la femme³⁶⁵.

L'article 1261 du Code pénal alourdit les peines pour les auteurs de violences commises dans le cadre domestique. La loi a été changée en 2015 pour faciliter la prévention et l'éradication des violences contre les femmes. Le gouvernement géorgien a approuvé en 2016, 2017 et 2018 des plans d'action pour lutter contre les violences faites aux femmes³⁶⁶.

En mai 2018, le parlement géorgien a adopté une loi autorisant les tribunaux à priver du droit de porter une arme toute personne ayant été condamnée pour violences domestiques³⁶⁷.

Un département des droits de l'homme a été créé en 2018 au sein du ministère de l'Intérieur³⁶⁸. Cette nouvelle instance a pour principale mission de veiller au bon déroulement des enquêtes concernant les situations de violence domestique et de violence contre les femmes, ainsi que les crimes inspirés par la discrimination ou la haine. Il s'agit selon le Public Defender d'une étape importante pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes³⁶⁹.

En juin 2019, le Parlement adopte des amendements à la loi sur les violences contre les femmes et les violences domestiques. La loi encourage une approche préventive pour corriger le comportement

³⁵⁹ USDOS, 19/04/2014, [url](#); WISG, 23/04/2012, [url](#); WISG, 2012, [url](#); Identoba, 09/2013, [url](#)

³⁶⁰ Jam News, 16/05/2021, [url](#); Civil Georgia, 16/05/2021, [url](#); Tbilisi Pride, 16/05/2021, [url](#)

³⁶¹ OC-Media, 09/07/2020, [url](#)

³⁶² OC-Media, 17/05/2019, [url](#)

³⁶³ USDOS, 13/03/2019, p. 20, [url](#)

³⁶⁴ USDOS, 20/04/2018, [url](#); Freedom House, 11/04/2018, [url](#)

³⁶⁵ Public Defender of Georgia, 05/12/2017, [url](#)

³⁶⁶ UN Women Georgia, 12/08/2016, [url](#); 30/09/2018, [url](#); 30/10/2018, [url](#)

³⁶⁷ USDOS, 13/03/2019, p. 32, [url](#)

³⁶⁸ Public Defender of Georgia, 10/12/2018, p. 2, [url](#)

³⁶⁹ HRIDC, 31/1/2019, pp. 34-35, [url](#)

des auteurs de violences et limiter la récidive³⁷⁰. Cette approche inclut, entre autres, des dispositions légales sur les bracelets électroniques pour les auteurs de délits et la mise en place d'un mécanisme de prévention³⁷¹. Une autre initiative lancée en 2019 est le Programme de défense des victimes et des témoins, qui vise à fournir un soutien psychologique et émotionnel aux victimes pendant leurs procédures judiciaires. Six avocats ont été formés à la réduction du stress et pour fournir des informations sur les services publics et les procédures d'enquête. Ils peuvent également intervenir pour faciliter la communication entre les forces de l'ordre et les citoyens³⁷².

Les autorités géorgiennes ont pris plusieurs mesures en 2018 pour mieux répondre à des situations de violence domestique et de violence contre les femmes. Les affaires de ce type sont confiées à des procureurs spécialisés, et depuis septembre 2018 les policiers disposent d'un questionnaire pour les aider à évaluer le risque dans de telles situations³⁷³. Selon le HRIDC, il y avait encore trop peu de procureurs spécialisés en 2020 et il des efforts supplémentaires doivent être fournis pour améliorer l'efficacité des enquêtes et des poursuites³⁷⁴. La GYLA relève que les questionnaires visant à évaluer le risque ne sont pas toujours complétés correctement par les policiers, ce qui complique l'établissement de circonstances aggravantes pour des raisons liées au genre et prive parfois les victimes de la protection dont elles ont besoin³⁷⁵.

La loi prévoit des mesures de protection temporaire pour les victimes de violences domestiques. Ces mesures comprennent l'hébergement de la victime et une injonction d'éloignement pour l'auteur des faits. Selon les victimes, les autorités compétentes ne réagissent pas suffisamment aux infractions à une injonction d'éloignement. Depuis août 2018, le non-respect de cette injonction est considéré comme un délit dès la première infraction et non plus à partir de la deuxième³⁷⁶. En 2019, il y a eu moins de cas de violation de l'injonction d'éloignement³⁷⁷.

En collaboration avec des ONG, le gouvernement a mis en place une ligne téléphonique d'urgence qui répond 24/24h. Dans quatre régions sur les dix que compte le pays, des refuges offrent un nombre de places limité à des femmes victimes et leurs enfants mineurs³⁷⁸. En mai 2018, dans un rapport de suivi consacré à ces refuges, le Public Defender relève que les victimes qui ont utilisé ces refuges en étaient satisfaites, s'y sentaient en sécurité et y bénéficiaient d'un soutien constant. Beaucoup de victimes ont du mal à raconter leur histoire aux forces de l'ordre, qui leur inspirent peu confiance. Selon le Public Defender, les victimes sont peu informées sur les possibilités de protection et sur les mécanismes d'aide, notamment les refuges³⁷⁹. En 2019, les victimes qui ont été hébergées dans un refuge s'en sont déclarées satisfaites. Des défis subsistent, tel l'accompagnement des victimes qui souffrent de troubles mentaux, l'examen médical des victimes avant leur arrivée, et l'organisation de suffisamment d'activités (récréatives, éducatives, travail, etc.). Le Public Defender considère que le soutien et l'accompagnement des victimes une fois qu'elles ont quitté le refuge reste problématique³⁸⁰. Il y a trop peu de coordination entre les différents acteurs chargés de la détection, du suivi et de l'accompagnement des victimes de violences domestiques ou de violences contre les femmes³⁸¹.

³⁷⁰ USDOS, 11/03/2020, p. 38, [url](#)

³⁷¹ HRIDC, 31/1/2019, pp. 34-35, [url](#)

³⁷² USDOS, 11/03/2020, p. 38, [url](#)

³⁷³ USDOS, 13/03/2019, pp. 32-33, [url](#)

³⁷⁴ HRIDC, 28/01/2021, pp. 33-34, [url](#)

³⁷⁵ GYLA, 16/06/2021, p. 4, [url](#)

³⁷⁶ USDOS, 13/03/2019, pp. 32-33, [url](#)

³⁷⁷ USDOS, 11/03/2020, p. 39, [url](#)

³⁷⁸ USDOS, 13/03/2019, p. 33, [url](#)

³⁷⁹ Public Defender of Georgia, 20/05/2018, [url](#)

³⁸⁰ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 157, [url](#)

³⁸¹ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 156, [url](#)

Les statistiques officielles montrent que les violences domestiques restent d'une année à l'autre l'un des délits les plus souvent enregistrés³⁸². Le HRIDC relève que, selon des organisations locales de défense des droits de l'homme, le nombre d'incidents de violence domestique et de violence contre les femmes a fortement augmenté lors de la pandémie en 2020³⁸³. Cela ne ressort pas forcément du nombre de signalements officiels, mais l'on a observé une augmentation du nombre de victimes qui cherchent à contacter une ONG³⁸⁴. Ce sont surtout les femmes sans revenu ou à faible revenu qui en sont victimes. Selon le Public Defender, l'augmentation du chômage pendant la pandémie donne encore plus de visibilité à cette problématique³⁸⁵. Les autorités ont développé une application pour lutter contre les violences domestiques et les violences faites aux femmes pendant la crise du Covid-19 et en ont informé la population par SMS en géorgien, azéri et arménien³⁸⁶. Malgré les campagnes officielles d'information, la GYLA estime que les minorités ethniques et les personnes peu qualifiées ignorent souvent les possibilités de porter plainte ou l'existence de services d'aide aux victimes³⁸⁷.

Les victimes de violences domestiques sont de plus en plus nombreuses à porter plainte. Y contribuent notamment le renforcement des mesures de protection des victimes et une meilleure information sur les solutions légales en cas de violences domestiques. Selon des ONG locales, les policiers et les procureurs à Tbilissi ont fait preuve de davantage de professionnalisme en 2018 et 2019 dans des affaires de violences domestiques. Le nombre de suspects placés en détention provisoire était alors nettement plus élevé que les années précédentes³⁸⁸. Dans le graphique ci-dessous, le Public Defender a reporté le nombre de signalements reçus sur la ligne d'assistance téléphonique entre 2018 et 2020, le nombre de procédures pénales qui ont été ouvertes, le nombre d'injonctions d'éloignement et le nombre d'ordres de protection³⁸⁹.

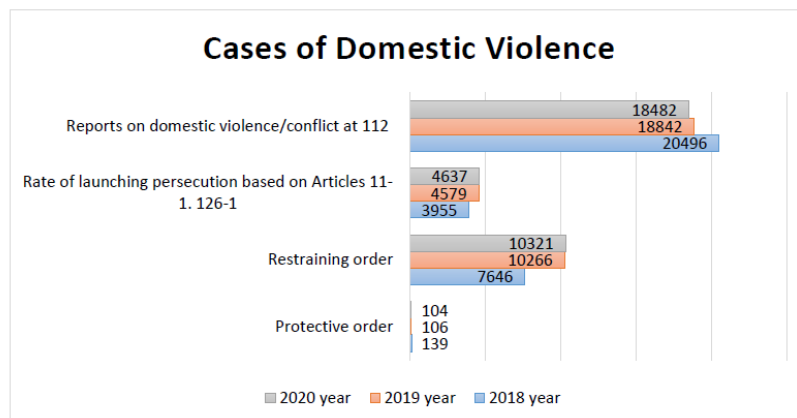


Figure 1. Cases of Domestic Violence

En 2020, le ministère de l'Intérieur a ouvert une instruction dans 90 affaires de viol et a mis en examen 44 auteurs présumés³⁹⁰. En 2019, le Parquet a enquêté dans 39 affaires de viol, contre quatorze en 2018 et sept en 2017. La loi est appliquée dans les faits. Le viol est puni par la loi mais le Code pénal n'interdit pas explicitement le viol conjugal³⁹¹.

³⁸² GYLA, 26/03/2019, pp. 5, 7, [url](#); HRIDC, 28/01/2021, p. 32, [url](#)

³⁸³ HRIDC, 28/01/2021, p. 32, [url](#)

³⁸⁴ GYLA, 16/06/2021, p. 3, [url](#); USDOS, 30/03/2021, p. 49, [url](#)

³⁸⁵ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 155, [url](#)

³⁸⁶ USDOS, 30/03/2021, p. 50, [url](#)

³⁸⁷ GYLA, 16/06/2021, pp. 3-4, [url](#)

³⁸⁸ USDOS, 11/03/2020, p. 38, [url](#); USDOS, 13/03/2019, pp. 32-33, [url](#)

³⁸⁹ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 156, [url](#)

³⁹⁰ USDOS, 30/03/2021, p. 49, [url](#)

³⁹¹ USDOS, 11/03/2020, p. 38, [url](#); USDOS, 13/03/2019, pp. 32-33, [url](#)

En 2020 et 2021, le Public Defender a jugé problématique l'approche sélective mise en œuvre lorsque les auteurs de violences domestiques ou de violences contre les femmes sont des personnalités influentes. Dans de telles situations, la victime doit souvent rendre ses problèmes publics pour inciter les instances compétentes à entrer en action³⁹². En 2018 également, les médias ont publié des articles sur des policiers qui ont refusé d'intervenir ou étouffé des affaires de violence domestique, surtout quand l'accusé a des liens avec un ministère³⁹³.

La GYLA a publié en mars 2019 un rapport sur l'efficacité de la réponse des autorités géorgiennes aux cas de violences domestiques et de violences contre les femmes. Ce rapport pointe certaines insuffisances concernant l'injonction d'éloignement. Il n'y a pas d'informations détaillées sur les incidents qui ont eu lieu, leur historique et les risques potentiels. Le suivi des violations de l'injonction d'éloignement est encore insuffisant³⁹⁴. Selon le ministre géorgien de l'Intérieur, plus de 6.000 injonctions d'éloignement ont été imposées en 2018. C'est la première année où aucun meurtre n'a été commis pendant la durée de validité d'une injonction³⁹⁵.

Le HRIDC considère que le nombre de féminicides est alarmant et fait remarquer que ce crime spécifique ne figure pas en tant que tel dans le Code pénal géorgien. En cas de meurtre, le motif du genre est une circonstance aggravante selon le Code pénal, mais selon une étude réalisée par le HRIDC, il n'en est pas tenu compte dans les faits³⁹⁶. Dans le graphique ci-dessous, le Public Defender a reporté le nombre de féminicides dans des situations de violence domestique et dans d'autres situations pour les années 2018 à 2020³⁹⁷.

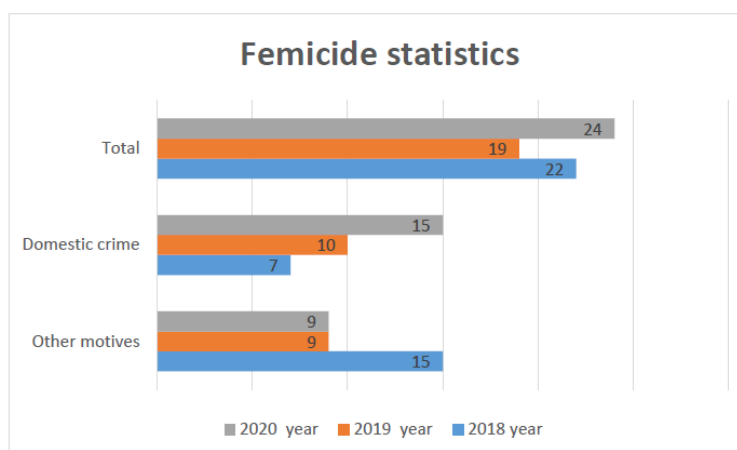


Figure 2. Femicide statistics

3.5. Liberté de la presse

La Géorgie comptait 92 chaînes de télévision en 2018, ainsi que 51 stations de radio et environ 300 titres de presse³⁹⁸.

³⁹² Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 153, [url](#); USDOS, 30/03/2021, p. 51, [url](#)

³⁹³ USDOS, 13/03/2019, pp. 32-33, [url](#)

³⁹⁴ GYLA, 26/03/2019, pp. 5, 7, [url](#)

³⁹⁵ Agenda.ge, 02/05/2019, [url](#)

³⁹⁶ HRIDC, 24/10/2018, p. 9, [url](#)

³⁹⁷ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 157, [url](#)

³⁹⁸ Freedom House, 11/04/2018, [url](#)

La Géorgie dispose d'un paysage médiatique pluraliste mais très polarisé, les médias faisant preuve d'une grande partialité³⁹⁹. En 2020, cette polarisation a pu être constatée surtout à l'occasion des élections. Les autorités ont empêché la diffusion de certaines informations auprès des électeurs. Des personnalités publiques ont dénigré les petites chaînes d'information indépendantes et les chaînes associées à l'opposition, accusées de diffuser de fausses informations. Freedom House et le HRIDC ont relayé en 2020 des préoccupations concernant les ingérences dans le travail des journalistes et dans les rédactions des chaînes de télévision, y compris des tentatives de peser sur le contenu rédactionnel⁴⁰⁰.

Selon RSF, les réformes de ces dernières années ont permis une amélioration de la transparence en matière de propriété des médias et un renforcement du pluralisme des chaînes satellitaires. Il n'en reste pas moins que les propriétaires de groupes médiatiques déterminent souvent la ligne éditoriale⁴⁰¹. Il s'agit principalement de groupes favorables au pouvoir et qui occupent une position dominante⁴⁰². Des médias indépendants offrant une grande diversité de points de vue ont été très présents en 2018-2020⁴⁰³.

L'USDOS rapporte que les ONG ont continué à critiquer en 2020 les liens entre le parti au pouvoir, d'une part, et l'audiovisuel public et son autorité de tutelle, le *Public Broadcaster* et la *Georgian National Communications Commission (GNCC)*, d'autre part⁴⁰⁴. En avril 2019, le directeur d'Adjara Public Broadcaster, un média jugé impartial, a été contraint à la démission. L'arrivée du nouveau directeur en décembre 2019 a suscité de nombreuses critiques. Les journalistes protestaient contre les tentatives du nouveau directeur d'influencer le travail de la rédaction⁴⁰⁵. Plusieurs développements concernant Adjara TV, dont des licenciements, ont encore fait grand bruit en 2020⁴⁰⁶.

L'arrêt de 2019 de la Cour EDH au sujet de la propriété de la chaîne de télévision Rustavi2 a eu un impact important sur le paysage audiovisuel géorgien car il a permis l'apparition de deux nouveaux médias critiques à la fin de 2019⁴⁰⁷. Rustavi2, la chaîne de télévision la plus populaire du pays et le porte-voix de l'opposition depuis de nombreuses années, est devenu le 18 juillet 2019, à l'issue d'une longue bataille judiciaire, la propriété de Kibar Khalvashi, un proche du gouvernement actuel⁴⁰⁸. La première mesure prise par Khalvashi à la tête de Rustavi2 est de renvoyer son directeur, Nika Gvaramia⁴⁰⁹. En août 2019, il licencie cinq rédacteurs et présentateurs importants de la chaîne, ce qui amène d'autres journalistes à remettre leur démission en signe de protestation⁴¹⁰. Après une interruption d'un mois, Rustavi2 reprend ses émissions à la fin de septembre 2019 avec de nouveaux journalistes. Gvaramia a pour sa part lancé en septembre 2019, avec d'anciens journalistes de Rustavi2, une nouvelle chaîne critique du pouvoir, Mtavari Arkhi⁴¹¹. D'autres collaborateurs de Rustavi2 sont passés à la même époque à la chaîne TV Pirveli ou à la nouvelle chaîne critique Formula

³⁹⁹ RSF, 13/08/2019, [url](#); RSF, 24/07/2019, [url](#); RSF, 22/06/2019, [url](#); Freedom House, 05/03/2020, [url](#); Freedom House, 28/04/2021, [url](#); Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 177, [url](#)

⁴⁰⁰ HRIDC, 28/01/2021, pp. 41, 44, [url](#); Freedom House, 28/04/2021, [url](#)

⁴⁰¹ RSF, 13/08/2019, [url](#)

⁴⁰² RSF, 24/07/2019, [url](#)

⁴⁰³ USDOS, 30/03/2021, p. 24, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 19, [url](#); USDOS, 13/03/2019, p. 17, [url](#)

⁴⁰⁴ USDOS, 30/03/2021, p. 24, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 19, [url](#); Freedom House, 04/02/2019, [url](#)

⁴⁰⁵ Freedom House, 28/04/2021, [url](#); HRW, 23/01/2021, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 19, [url](#)

⁴⁰⁶ Freedom House, 28/04/2021, [url](#); HRW, 23/01/2021, [url](#); USDOS, 30/03/2021, p. 25, [url](#); Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 177, [url](#)

⁴⁰⁷ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, pp. 177-178, [url](#); RSF, 13/08/2019, [url](#)

⁴⁰⁸ RSF, 24/07/2019, [url](#)

⁴⁰⁹ Democracy and Freedom Watch, 11/08/2019, [url](#)

⁴¹⁰ RFE/RL, 22/08/2019, [url](#)

⁴¹¹ USDOS, 11/03/2020, p. 20, [url](#)

TV⁴¹². Selon l'opposition et des organisations d'analyse des médias, Rustavi2 se montre toujours critique par rapport au gouvernement mais a adopté un ton plus modéré⁴¹³.

Les organes d'investigation ont été très actifs en 2019 contre des individus liés directement ou indirectement à des médias critiques⁴¹⁴. Plusieurs poursuites pénales visant des propriétaires ou des investisseurs de médias critiques indépendants laissent penser que le gouvernement s'en prend délibérément à ces médias, selon le Public Defender⁴¹⁵. Après son renvoi de Rustavi2, Gvaramia est poursuivi pour corruption. Il est soupçonné d'avoir détourné des millions de laris au profit d'une agence publicitaire appartenant à l'un de ses amis⁴¹⁶. Des ONG géorgiennes s'étonnent de la rapidité des poursuites, comparativement à d'autres affaires « d'un grand intérêt public ». La décision de le poursuivre a coïncidé avec l'annonce par Gvaramia de créer une nouvelle société audiovisuelle. Selon une dizaine d'ONG, sur la base de ces constatations, il y a des raisons de penser que les poursuites sont motivées politiquement et visent à inquiéter des opposants politiques et des médias critiques. Ces ONG ont invité le Procureur général de Géorgie à présenter des preuves solides et à agir dans le cadre de la loi et non dans l'intérêt du parti au pouvoir⁴¹⁷. En septembre et novembre 2019, le Parquet a émis de nouvelles accusations à l'encontre de Gvaramia⁴¹⁸. L'affaire était toujours en cours en octobre 2021. Le HRIDC et TIG font la même analyse de l'affaire et évoquent une justice sélective⁴¹⁹. Selon TIG, les accusations qui visent Gvaramia ne reposent sur aucune preuve⁴²⁰.

Au début d'octobre 2019, le Procureur général, Zurab Gumbaridze, a soumis à interrogatoire le directeur de Formula TV, ainsi que le rédacteur en chef de la chaîne, Giorgi Laperashvili, dans le cadre de l'affaire Gvaramia. Les deux hommes perçoivent un rapport entre leurs interrogatoires et le lancement de leur nouvelle chaîne, selon le Public Defender⁴²¹.

En août 2019, Avtandil Tsereteli, père du fondateur de la chaîne critique TV Pirveli, est inculpé pour blanchiment d'argent, et ce en relation avec le procès contre Khazaradze et Japaridze, les créateurs de la banque TBC et d'un nouveau parti politique, Lelo for Georgia. Vato Tsereteli est obligé d'hypothéquer le siège de sa chaîne de télévision pour verser la caution de son père⁴²². Il existe des éléments qui prouvent que des pressions ont été exercées sur Khazaradze pour changer la ligne éditoriale de la chaîne⁴²³.

Le Public Defender voit dans l'arrestation le 18 novembre 2019 de Giorgi Rurua, l'un des actionnaires de la chaîne Mtavari Arkhi, un autre signe de la volonté du pouvoir de s'en prendre à des médias critiques⁴²⁴ (voir [1.1.2. Evolutions politiques dans la période 2018-2021](#)).

En 2020 et 2021, plusieurs journalistes ont subi des agressions violentes. Des ONG dénoncent dans la même période les restrictions au travail des journalistes, qui ne peuvent travailler librement dans un cadre sûr. Elles appellent les autorités géorgiennes à enquêter sur les agressions de journalistes et de cesser d'encourager les violences contre des journalistes⁴²⁵. Selon le HRIDC et le Public Defender,

⁴¹² USDOS, 30/03/2021, p. 25, [url](#); Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 174, [url](#)

⁴¹³ USDOS, 11/03/2020, p. 20, [url](#)

⁴¹⁴ Open Society Georgia Foundation, 09/08/2019, [url](#)

⁴¹⁵ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, pp. 177-178, [url](#); USDOS, 30/03/2021, p. 26, [url](#)

⁴¹⁶ Democracy and Freedom Watch, 11/08/2019, [url](#)

⁴¹⁷ Open Society Georgia Foundation, 09/08/2019, [url](#)

⁴¹⁸ Civil.ge, 04/11/2019, [url](#); TIG, 09/03/2020, [url](#)

⁴¹⁹ HRIDC, 21/10/2020, p. 24, [url](#)

⁴²⁰ TIG, 02/04/2021, [url](#)

⁴²¹ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 178, [url](#)

⁴²² TIG, 09/03/2020, [url](#)

⁴²³ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 179, [url](#)

⁴²⁴ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 178, [url](#); USDOS, 30/03/2021, p. 26, [url](#)

⁴²⁵ Civil Georgia, 10/05/2021, [url](#)

ces incidents ne reçoivent pas de qualification juridique adéquate et leurs auteurs sont généralement acquittés⁴²⁶.

Dans la nuit du 24 au 25 février 2021, Vakho Sanaia, présentateur sur la chaîne Formula TV, a été victime d'une agression. Selon Sanaia, son agression résulte de la propagande du parti GD contre les chaînes critiques. En août 2021, trois individus sont reconnus coupables de violences en réunion et condamnés à la peine minimale de six mois de prison, ce qui couvre le temps passé en détention préventive. Une alliance d'ONG géorgiennes craint que la mansuétude dont font preuve les tribunaux lorsqu'un journaliste est agressé ne favorise la violence contre les médias critiques⁴²⁷.

Le 9 mai 2021, un évêque agresse un journaliste de la chaîne Mtavari Arkhi⁴²⁸.

Le 5 juillet 2021, 53 journalistes qui couvraient la Tbilissi Pride ont été blessés. Des contre-manifestants s'en sont pris délibérément aux journalistes, dont la police a été incapable d'assurer la protection⁴²⁹. Le Public Defender a appelé les autorités à identifier les organisateurs des violences du 5 juillet 2021 et à les traduire en justice⁴³⁰.

Le 11 juillet 2021, le journaliste Lekso Lashkarava, caméraman à Pirveli TV, est retrouvé mort dans son appartement, six jours après avoir été grièvement blessé à la manifestation du 5 juillet. Le même jour, la police a annoncé qu'elle allait mener une enquête pour « incitation au suicide »⁴³¹. Le rapport d'autopsie du 12 juillet 2021 conclut à un décès par overdose, mais un expert désigné par Pirveli TV réfute cette conclusion. Lashkarava prenait de la morphine comme antalgique⁴³². Son décès a suscité des actions de protestation de la part de mouvements citoyens et a déclenché une bronca au parlement⁴³³. L'attitude des autorités soulève une vague de critiques au niveau international⁴³⁴. 28 personnes ont à ce jour été arrêtées, dont 24 pour des violences contre des journalistes. L'instruction est toujours en cours, pour les chefs d'accusation suivants : persécution, ingérence dans le travail des journalistes et participation à des violences en réunion⁴³⁵.

En 2020, plusieurs journalistes ont subi des agressions violentes avant et après les élections d'octobre⁴³⁶.

Dans les années 2018 et 2019, l'USDOS constate encore que les violences contre les journalistes sont en général rares. Il y a toutefois davantage de signalements de menaces, selon RSF⁴³⁷. Lors des manifestations des 20 et 21 juin 2019, 39 journalistes ont été blessés (sur un total de 240 blessés) lorsque la police a tiré des balles en caoutchouc sur des manifestants devant le parlement à Tbilissi. Selon certaines ONG, ils ont été délibérément visés par des tirs car ils étaient identifiables à leurs chasubles, leurs badges et leur matériel. Des organisations locales et internationales, comme l'OSCE et RSF, ont critiqué les violences policières contre les journalistes et réclament une enquête sur les faits. Le Parquet a ouvert une enquête sur l'usage excessif de la force contre des journalistes. Malgré les demandes de la GYLA et de Transparency International, le Parquet a interrogé les journalistes à titre de témoins et non de victimes⁴³⁸.

En 2018, les violences contre des journalistes ont donné lieu à trois plaintes. Le rapport USDOS de 2018 fait état d'un incident au cours duquel Giorgi Gabunia a été blessé et sa voiture endommagée

⁴²⁶ HRIDC, 28/01/2021, pp. 45-46, [url](#); Public Defender of Georgia, 08/07/2021, pp. 183-185, [url](#)

⁴²⁷ Civil Georgia, 25/02/2021, [url](#); Civil Georgia, 25/08/2021, [url](#)

⁴²⁸ Civil Georgia, 10/05/2021, [url](#)

⁴²⁹ CPJ, 06/07/2021, [url](#)

⁴³⁰ DFWatch, 27/07/2021, [url](#); Public Defender of Georgia, 06/09/2021, [url](#)

⁴³¹ Civil Georgia, 11/07/2021, [url](#)

⁴³² Civil Georgia, 12/07/2021, [url](#)

⁴³³ Civil Georgia, 11/07/2021, [url](#); RFE/RL, 12/07/2021, [url](#); RFE/RL, 13/07/2021, [url](#)

⁴³⁴ RFE/RL, 05/07/2021, [url](#)

⁴³⁵ Civil Georgia, 23/07/2021, [url](#)

⁴³⁶ USDOS, 30/03/2021, p. 27, [url](#); HRIDC, 28/01/2021, pp. 45-46, [url](#)

⁴³⁷ RSF, 24/07/2019, [url](#); USDOS, 11/03/2020, p. 21, [url](#)

⁴³⁸ USDOS, 11/03/2020, p. 21, [url](#)

par des membres du mouvement d'extrême-droite Georgian March. Gabunia, un journaliste de la chaîne Rustavi2, avait fait allusion à Jésus en racontant une blague sur Bidzina Ivanishvili lors d'une émission. Après avoir été interpellé par la GYLA, le ministère de l'Intérieur a ouvert une enquête et arrêté sept individus pour hooliganisme. Tous ont été remis en liberté sous caution⁴³⁹. Le 15 juin 2020, la police arrête un homme d'origine ingouche qui aurait eu le projet d'assassiner Gabunia sur ordre de Ramzan Kadyrov, le chef de la République tchétchène. Le motif présumé est la bordée d'injures adressées par Gabunia au président Poutine lors d'un direct télévisé en juillet 2019. Le chef tchétchène a nié toute implication. Des organisations locales et internationales ont appelé les autorités géorgiennes à ouvrir une enquête en toute transparence et à garantir la sécurité de Gabunia⁴⁴⁰. Le 20 février 2021, l'homme d'origine ingouche est condamné à quatre ans de prison par un tribunal de Tbilissi⁴⁴¹.

En août 2020, TIG soulève le fait que des journalistes sont de plus en plus souvent convoqués pour interrogatoire par les instances répressives. Lors de ces interrogatoires, ils sont invités à dévoiler leurs sources. TIG y voit une atteinte au droit national et international et une entrave au travail des journalistes. Toujours en août 2020, David Kashiashvili, journaliste à Formula TV, est convoqué au ministère de l'Intérieur après la publication d'un article sur le décès dans des circonstances suspectes de Tamar Bachaliashvili, un informaticien géorgien. D'après l'article, Bachaliashvili aurait découvert des documents secrets avec des éléments compromettants pour trois haut fonctionnaires géorgiens. En juillet 2020, Gvaramia a dû comparaître devant un juge d'instruction après la publication d'un article sur le décès dans des circonstances suspectes d'un jeune joueur de football, Giorgi Shakarashvili, en juin 2020. Gvaramia aurait appris auprès d'une source qu'une personnalité proche d'Ivanishvili faisait tout pour étouffer l'affaire⁴⁴².

En 2021, la Géorgie est classée 60^e sur 180 pays dans le Classement mondial de la liberté de la presse, comme en 2020 et 2019. C'est le meilleur score que la Géorgie a obtenu jusqu'à présent⁴⁴³. Parmi les pays voisins, l'Arménie occupe la 63^e place et l'Azerbaïdjan est classé 167^e⁴⁴⁴.

3.6. Conditions de détention

3.6.1. Conditions générales

La surpopulation carcérale et le manque de personnel restent problématiques dans les prisons géorgiennes, en dépit des efforts pour y remédier. Selon le Public Defender, le nombre d'agents pénitentiaires n'est pas proportionné au nombre de détenus et ne permet pas de garantir des conditions de détention sûres⁴⁴⁵.

En janvier 2021, le parlement a adopté une loi d'amnistie en vertu de laquelle 1.500 détenus ont retrouvé la liberté et 6.000 autres ont bénéficié d'une remise de peine. Cette amnistie ne concerne pas les personnes condamnées pour des faits graves, comme le trafic de drogue ou les violences domestiques⁴⁴⁶.

Selon le rapport de l'USDOS pour l'année 2020, les conditions de détention sont acceptables dans la plupart des prisons et des centres de détention. Dans quelques établissements plus anciens, ces conditions restent inhumaines, la ventilation et la lumière naturelle sont insuffisantes, l'espace vital

⁴³⁹ USDOS, 13/03/2019, pp. 18-19, [url](#)

⁴⁴⁰ RFE/RL, 16/06/2020, [url](#); RFE/RL, 17/06/2020, [url](#); Civil.ge, 18/06/2020, [url](#)

⁴⁴¹ RFE/RL, 20/02/2021, [url](#)

⁴⁴² TIG, 11/08/2020, [url](#)

⁴⁴³ RSF, 23/09/2021, [url](#); RSF, 13/08/2019, [url](#); Agenda.ge, 21/04/2020, [url](#)

⁴⁴⁴ Caucasus Watch, 23/04/2020, [url](#); RSF, 23/09/2021, [url](#); RSF, 23/09/2021, [url](#)

⁴⁴⁵ Public Defender, 08/07/2021, pp. 52-53, [url](#)

⁴⁴⁶ OC-Media, 13/01/2021, [url](#)

est restreint et les possibilités de soin sont limitées. La violence entre détenus, les sous-cultures criminelles et le contrôle informel sur les détenus sont d'autres problèmes permanents dans les prisons⁴⁴⁷. En avril 2019, le Conseil de l'Europe a déclaré que la situation dans les prisons géorgiennes répondait aux normes européennes⁴⁴⁸. Dans son rapport annuel pour 2018, le Public Defender s'est déclaré satisfait de la fermeture de l'Établissement pénitentiaire n° 7 et des mesures prises pour améliorer les droits des détenus⁴⁴⁹.

3.6.2. Violences entre détenus

Les violences entre détenus ou contre le personnel pénitentiaire augmentent dans les établissements pénitentiaires en Géorgie mais sont sous-rapportées et ne donnent pas lieu à enquête la plupart du temps. Le Public Defender relève que le contrôle informel exercé par quelques détenus est particulièrement préoccupant dans certaines prisons. Des détenus exercent une surveillance officieuse sur leurs codétenus, ce qui conduit à des violences et des brimades entre détenus. Ils contrôlent l'accès des détenus à la nourriture, aux vêtements, à la médication et aux colis envoyés par les familles⁴⁵⁰, souvent avec le soutien d'agents pénitentiaires. Selon le Public Defender, ce problème est sous-estimé par autorités. Les organes de surveillance ferment les yeux sur la participation éventuelle d'agents pénitentiaires à des faits criminels dans les prisons, même lorsqu'ils ont été désignés comme auteurs des faits⁴⁵¹. Toujours selon le Public Defender, d'autres facteurs contribuent également au mauvais traitement des détenus, dont la limitation des possibilités de communication avec l'extérieur et le placement à l'isolement pendant de longues périodes. Ces facteurs ont un impact sur la santé mentale des détenus, ce qui peut augmenter l'agressivité envers le personnel pénitentiaire et les codétenus. Les détenus qui souhaitent signaler un incident survenu en prison rencontrent également beaucoup d'obstacles⁴⁵². Un autre facteur tout aussi problématique, selon le Public Defender, est l'attitude de la police dans les QHS, le manque d'activités de réinsertion et le manque d'attention à la santé mentale des détenus. Un autre problème, selon le Public Defender, est le fait que les blessures corporelles ne sont pas systématiquement rapportées dans les centres de détention provisoire⁴⁵³.

3.6.3. Abus de pouvoir et violences par des agents pénitentiaires

La torture et les traitements inhumains ou dégradants de la part de membres des forces de l'ordre ne sont plus un problème structurel en Géorgie depuis quelques années, selon le Public Defender. Des incidents isolés sont encore rapportés, ainsi que des cas de violence psychologique de la part du personnel pénitentiaire. Selon le Public Defender, l'efficacité des enquêtes sur de tels faits laisse encore à désirer en 2020⁴⁵⁴.

Le State Inspector's Office, qui a vu le jour le 1^{er} novembre 2019, est une instance chargée de mettre fin à l'impunité au sein des forces de l'ordre. Auparavant, c'était le Parquet qui était compétent pour enquêter sur les cas de mauvais traitements par les forces de l'ordre et pour poursuivre leurs auteurs⁴⁵⁵. Le Parquet est encore chargé de toutes les enquêtes sur des faits commis avant le 1^{er}

⁴⁴⁷ USDOS, 30/03/2021, p. 6, [url](#); USDOS, 13/03/2019, pp. 5, 9, [url](#)

⁴⁴⁸ Agenda.ge, 03/04/2019, [url](#)

⁴⁴⁹ Public Defender of Georgia, 10/12/2018, p. 4, [url](#)

⁴⁵⁰ USDOS, 30/03/2021, p. 7, [url](#)

⁴⁵¹ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, pp. 39-41, [url](#)

⁴⁵² Public Defender of Georgia, 08/07/2021, pp. 43-45, 53, [url](#)

⁴⁵³ Public Defender of Georgia, 10/12/2018, p. 4, [url](#)

⁴⁵⁴ Public Defender, 08/07/2021, pp. 39, 61 [url](#)

⁴⁵⁵ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 86, [url](#)

novembre 2019. Pour les faits commis après cette date, les enquêtes sont de la compétence du State Inspector's Office⁴⁵⁶.

Peu après sa création, le manque d'indépendance de cette nouvelle instance a été critiqué par plusieurs organisations de défense des droits de l'homme et par le CPT. Le State Inspector's Office est placé sous la supervision du Parquet, et certains domaines importants ne sont pas de son ressort⁴⁵⁷. En mars 2020, la GYLA a constaté que 75% des effectifs du State Inspector's Office provenaient du Parquet et du ministère de l'Intérieur. L'impartialité des nouveaux collaborateurs n'est dès lors pas acquise, selon la GYLA, ce qui pourrait avoir un impact sur la confiance de la population dans cette nouvelle instance⁴⁵⁸.

Le Bureau du Public Defender est l'organe chargé de mettre en œuvre le mécanisme national de prévention (National Preventive Mechanism, NPM) et il visite à ce titre les prisons et centres de détention, surveille le traitement des détenus et leurs conditions de vie et formule des recommandations pour prévenir les mauvais traitements. La GYLA est également impliquée dans la supervision des établissements pénitentiaires prévue par le NPM⁴⁵⁹.

Le Public Defender a rapporté en juillet 2021 que la communication avec le State Inspector's Office se passait dans de bonnes conditions⁴⁶⁰. Selon l'USDOS, le State Inspector's Office a ouvert en 2020 une enquête dans 256 affaires, dont onze à la demande du Public Defender. Ce dernier avait demandé une enquête dans 40 affaires de violations des droits de l'homme par des membres des forces de l'ordre⁴⁶¹.

Fin décembre 2021, le parlement géorgien a voté la dissolution du State's Inspector's Office. Cette décision a suscité des inquiétudes, étant donné qu'elle a été prise de manière opaque et sans débat public préalable, sans prévoir de période de transition et sans y associer la société civile. Des diplomates étrangers déplorent cette décision, même si cette instance n'était pas parfaite⁴⁶². Les États-Unis ont vivement critiqué la décision précipitée du parlement, considérant que le GD « undermined government accountability, the independence of judges, and overall faith in the judiciary ». Le State Inspector's Office sera remplacé par deux instances, l'une chargée d'enquêter sur les abus de pouvoir par les forces de l'ordre, l'autre étant chargée de veiller à la protection des données. Des critiques relèvent que cette décision du parlement est intervenue peu après que le State Inspector's Office eut critiqué le traitement réservé à l'ancien président Saakashvili pendant sa détention⁴⁶³. Plusieurs ONG géorgiennes appellent en vain le président Zurabishvili à y opposer son veto. Le State Inspector's Office devra fermer ses portes le 1^{er} mars 2022⁴⁶⁴.

D'année en année, le Public Defender adresse de moins en moins de demandes au Bureau du procureur pour enquêter sur des situations où il existe des soupçons de mauvais traitements de la part de membres des forces de l'ordre (policiers et personnel pénitentiaire). Selon le Public Defender, cela s'explique par le fait que le Parquet ouvre de plus en plus d'enquêtes de manière pro-active. Le Public Defender observe qu'il n'y a pas de problèmes pour engager des poursuites, mais que l'efficacité de l'enquête elle-même pose des problèmes structurels. En 2019, il y a eu une seule demande, contre sept en 2018. Dans aucune des 107 demandes adressées au Parquet par le Public Defender entre 2013 et 2019, l'auteur n'a été reconnu coupable des faits⁴⁶⁵. En 2020, le Parquet a ouvert une enquête

⁴⁵⁶ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 61 [url](#)

⁴⁵⁷ CPT, 10/05/2019, p. 16, [url](#); GYLA, 27/03/2020, pp. 27, 31, 33 [url](#)

⁴⁵⁸ GYLA, 27/03/2020, pp. 27, 31, 33 [url](#)

⁴⁵⁹ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 36 [url](#)

⁴⁶⁰ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 61 [url](#)

⁴⁶¹ USDOS, 30/03/2021, p. 5, [url](#)

⁴⁶² Civil Georgia, 30/12/2021, [url](#); Civil Georgia, 29/12/2021, [url](#)

⁴⁶³ Civil Georgia, 05/01/2021, [url](#)

⁴⁶⁴ Civil Georgia, 13/01/2022, [url](#)

⁴⁶⁵ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 88, [url](#)

dans une affaire dans le cadre de laquelle trois policiers ont été inculpés⁴⁶⁶. Dans un rapport de juin 2019 sur l'efficacité des enquêtes dans des affaires de mauvais traitements, le Public Defender a constaté que l'auteur des faits n'a pu être identifié dans aucune des affaires pour lesquelles il avait adressé une demande au Ministère public⁴⁶⁷. Une loi d'amnistie controversée adoptée le 7 septembre 2021 accorde le bénéfice de l'amnistie à des manifestants et à des membres des forces de l'ordre coupables de violences lors des journées du 20 et 21 juin 2019⁴⁶⁸.

En 2019, avant la création du State Inspector's Office, le Bureau du Procureur général a examiné 367 cas de mauvais traitements présumés par des agents pénitentiaires et des policiers, parmi lesquels des cas datant des années précédentes. Il a intenté des poursuites en justice contre trois personnes⁴⁶⁹. En 2020, la GYLA a consulté le Parquet au sujet de six accusations de traitements inhumains ou dégradants en prison ou aux mains des forces de l'ordre. Elle a porté plainte dans une seule affaire⁴⁷⁰. En 2019, elle avait introduit 25 plaintes auprès du Parquet, dont vingt en relation avec les arrestations intervenues les 20 et 21 juin 2019. En 2018, les plaintes étaient au nombre de seize⁴⁷¹.

Le CPT note dans son rapport de mai 2019, assorti d'observations basées sur une visite en Géorgie en septembre 2018, que les efforts du ministère de l'Intérieur pour lutter contre les mauvais traitements infligés par des policiers ont produit une impression très positive. Le CPT relève notamment qu'il n'y a pratiquement aucune allégation d'abus commis par des policiers dans les postes de police ou par le personnel pénitentiaire dans les prisons. Il y a quelques rares accusations de recours excessif à la force contre des détenus, dont un incident dans l'Établissement pénitentiaire n° 6. Le CPT note en outre un besoin de formation du personnel sur la gestion des situations à haut risque. S'agissant des enquêtes sur de mauvais traitements par des membres des forces de l'ordre, le CPT constate que la situation n'a pas changé depuis son précédent rapport de 2014. L'enquête préliminaire est toujours menée par le personnel du même ministère et le Parquet n'intervient que dans un deuxième temps, à l'exception de quelques affaires très en vue. Les personnes soupçonnées de mauvais traitements dans une prison ou un commissariat de police ne font en général pas l'objet d'une mesure de suspension. De mesures n'ont pas davantage été prises pour protéger les victimes potentielles, notamment contre des intimidations ou des pressions pour qu'elles reviennent sur leur déposition⁴⁷². Des problèmes existent également au niveau de la recherche et de la conservation des preuves. Certains témoins sont entendus tardivement, voire jamais, et l'enquête sera en général ouverte au titre de l'article 333 du Code pénal (abus de pouvoir) au lieu de 144 (1-3) (tortures et mauvais traitements)⁴⁷³. Selon la GYLA, 91 % des enquêtes pour mauvais traitements menées en 2019 l'étaient en vertu de l'article 333, indépendamment de la gravité des faits⁴⁷⁴. En 2020, le State Inspector's Office a ouvert dix-huit enquêtes contre des policiers et cinq contre des agents pénitentiaires sur la base de l'article 144 (3) (traitements inhumains ou dégradants)⁴⁷⁵.

3.6.4. Arrestations accompagnées de violences

Ces dernières années on note cependant que le traitement des personnes arrêtées pour des infractions administratives devient plus problématique⁴⁷⁶. Le Public Defender reçoit de plus en plus de plaintes

⁴⁶⁶ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 62 [url](#)

⁴⁶⁷ Public Defender of Georgia, 27/06/2019, pp. 2-3, [url](#)

⁴⁶⁸ Civil Georgia, 07/09/2021, [url](#)

⁴⁶⁹ USDOS, 11/03/2020, p. 6, [url](#)

⁴⁷⁰ USDOS, 30/03/2021, p. 5, [url](#)

⁴⁷¹ USDOS, 11/03/2020, p. 5, [url](#)

⁴⁷² CPT, 10/05/2019, pp. 4-7, 15, [url](#)

⁴⁷³ CPT, 10/05/2019, p. 15, [url](#)

⁴⁷⁴ GYLA, 27/03/2020, pp. 6, 21, [url](#)

⁴⁷⁵ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, pp. 62-63, [url](#)

⁴⁷⁶ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, pp. 42-43, [url](#)

pour usage disproportionné et excessif de la force par la police pendant et après une arrestation. Une étude réalisée en 2020 par le Special Preventive Group montre que près de 35% des arrestations ont occasionné des blessures, généralement à bord d'un véhicule de police⁴⁷⁷. Le Public Defender a publié en 2021 les résultats d'une étude menée par le Special Preventive Group de 2016 à 2020 :

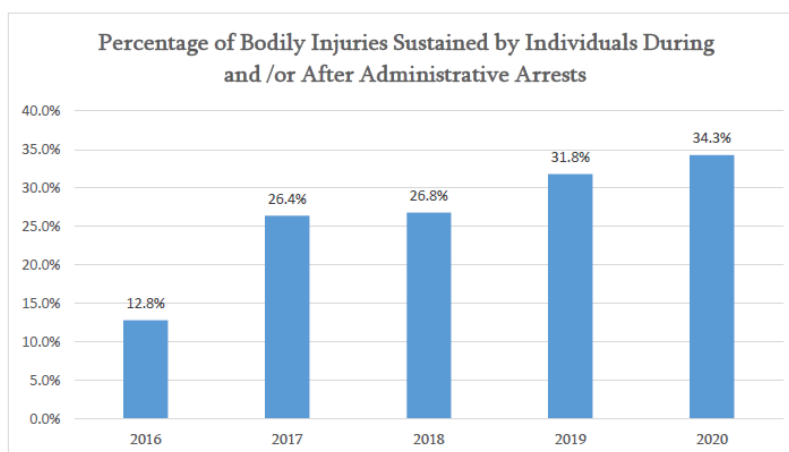


Figure 3. Percentage of Bodily Injuries Sustained by Individuals During and/or After Administrative Arrests⁴⁷⁸

4. Les régions séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie

4.1. Historique

Peu de temps après son indépendance, proclamée en 1991, la Géorgie a connu de fortes tensions dans la région séparatiste d'Ossétie du Sud, qui ont débouché en décembre 1991 sur une brève guerre civile. Après 18 mois de conflit, un cessez-le-feu a été conclu à Sotchi en juin 1992 entre les séparatistes ossètes soutenus par Moscou et les autorités géorgiennes. Avant même que la situation ne se stabilise, une guerre éclate en Abkhazie en août 1992. Tbilissi perd de facto le contrôle sur la quasi-totalité de cette région, qui est actuellement encore aux mains des autorités séparatistes abkhazes. Dans chacune de ces deux régions séparatistes, les autorités de fait sont soutenues politiquement et militairement par la Russie. Un cessez-le-feu entre la Géorgie et l'Abkhazie entre en vigueur en 1994. Des pourparlers de paix débutent en Ossétie du Sud et en Abkhazie, et des missions internationales supervisent le processus de paix⁴⁷⁹.

Le calme revient entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud jusqu'au début de l'été 2004, lorsque des dizaines de civils sont tués dans des combats et des bombardements sur la capitale Tskhinvali. En 2004, le président Saakashvili accède à la présidence avec l'ambition de rétablir l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie. Cette politique, et plusieurs mesures drastiques visant à affaiblir les autorités de fait en Ossétie du Sud, relancent les tensions. Pour faire pièce au régime pro-occidental de Saakashvili, la Russie augmente son soutien financier et militaire à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie et envoie des soldats et des agents des services de sécurité à Tskhinvali et dans la capitale abkhaze, Soukhoumi⁴⁸⁰.

⁴⁷⁷ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, pp. 37, 46, [url](#)

⁴⁷⁸ Public Defender of Georgia, 08/07/2021, p. 47, [url](#)

⁴⁷⁹ International Center for Transitional Justice (ICTJ), 05/2009, pp. 10, 14, [url](#)

⁴⁸⁰ International Center for Transitional Justice (ICTJ), 05/2009, pp. 10, 14-15, [url](#)

Dans la période qui suit, la situation reste instable et la tension monte entre Tbilissi et Tskhinvali-Moscou. Une guerre éclate le 7 août 2008 dans un climat d'hostilité politique et de militarisation, alors que la situation sécuritaire était déjà très volatile. Les forces géorgiennes lancent une offensive terrestre contre Tskhinvali, déclenchant une intervention de l'armée russe en Ossétie du Sud, appuyée par une offensive en profondeur sur le territoire géorgien. Le lendemain, la Russie dépêche également des troupes en Abkhazie, ouvrant ainsi un deuxième front. La guerre prend fin cinq jours après le début de l'offensive et la Géorgie perd le contrôle sur des régions et des zones contestées qu'elle contrôlait encore jusque-là, dont les gorges du Kodori en Abkhazie et le district d'Akhalgori en Ossétie du Sud⁴⁸¹.

La guerre d'août 2008 se termine par un cessez-le-feu conclu par l'entremise de la France. Depuis lors, le conflit est gelé. La Russie garde le contrôle d'importantes portions du territoire géorgien, pose des barbelés le long des frontières de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud avec la Géorgie, et installe des postes-frontières et des panneaux frontaliers⁴⁸². Des milliers de soldats russes restent stationnés sur place. Depuis le début des années 2000 la Russie avait déjà accru son influence dans les deux régions en délivrant des passeports russes à leurs habitants⁴⁸³. 85 % des habitants d'Ossétie du Sud et 90 % des habitants d'Abkhazie disposent depuis 2008 d'un passeport russe⁴⁸⁴.

La communauté internationale ne reconnaît pas l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. L'UE considère que la présence militaire permanente de la Russie dans ces régions est contraire au droit international⁴⁸⁵. L'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie a été reconnue par la Russie, le Nicaragua, le Venezuela, la Syrie et Nauru, une petite île du Pacifique⁴⁸⁶.

Le 29 janvier 2021, la Cour EDH a confirmé que les régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud sont bel et bien sous occupation russe. L'arrêt porte sur les événements de 2008 mais évoque également des violations persistantes. Cet arrêt est très important pour les IDP et autres victimes⁴⁸⁷.

4.2. Ossétie du Sud

A la suite du conflit de 2008, qui a amplifié un mouvement amorcé au début des années 1990, des milliers de Géorgiens ethniques ont quitté l'Ossétie du Sud. En 2019, on comptait encore 4.000 Géorgiens ethniques dans cette région, sur une population totale de 39.000 habitants. En 1989, la région comptait 98.000 habitants⁴⁸⁸.

En vertu d'un décret promulgué en 2010 par les autorités autoproclamées d'Ossétie du Sud, les titres de propriété décernés par le gouvernement de Tbilissi entre 1991 et 2010 n'ont plus de valeur légale. Sans titre de propriété établi par le régime sud-ossète, toutes les propriétés du district d'Akhalgori appartiennent au régime. Ce décret a privé de leurs terres et habitations tous les Géorgiens ethniques qui habitaient le district jusqu'en 2008⁴⁸⁹. Avant le conflit d'août 2008, le district d'Akhalgori était contrôlé par le gouvernement central géorgien et à majorité géorgienne. Les habitants Géorgiens du district ont dû chercher refuge ailleurs en Géorgie après la guerre de 2008. Dans son rapport annuel 2018 l'USDOS relève que :

⁴⁸¹ International Center for Transitional Justice (ICTJ), 05/2009, p. 18, [url](#)

⁴⁸² Commission on Security and Cooperation in Europe (CSCE), 16/07/2018, [url](#)

⁴⁸³ Freedom House, 04/02/2019, [url](#); Commission on Security and Cooperation in Europe (CSCE), 16/07/2018, [url](#)

⁴⁸⁴ RFE/RL, 24/04/2019, [url](#)

⁴⁸⁵ RFE/RL, 7/08/2018, [url](#)

⁴⁸⁶ Eurasianet, 29/05/2018, [url](#)

⁴⁸⁷ Civil Georgia, 29/01/2021, [url](#)

⁴⁸⁸ Carnegie Europe (De Waal T.), 16/07/2019, [url](#)

⁴⁸⁹ USDOS, 20/04/2018, [url](#)

« Although de facto South Ossetian authorities refused to permit most ethnic Georgians driven out due to the 2008 conflict to return to South Ossetia, a special crossing arrangement existed for those from Akhalkalaki district⁴⁹⁰. »

Plus de dix ans après la fin de la guerre de 2008 entre la Géorgie et la Russie, cette dernière exerce toujours le contrôle sur l'Ossétie du Sud, où elle assure une forte présence militaire, en plus du soutien financier accordé à la région⁴⁹¹. Les soldats russes ont commencé en 2019 à placer des barbelés le long de la frontière administrative (*administrative boundary line*, ABL) avec l'Ossétie du Sud. Beaucoup d'habitants ne sont pas informés du tracé exact de cette ABL, sauf aux endroits où elle est matérialisée par une barrière physique. Le démarquage physique de la frontière avance d'année en année⁴⁹². Selon le gouvernement géorgien, la Russie a installé trois bases militaires le long de l'ABL (à Java, Tskhinvali et Akhalkalaki) et dix-neuf postes-frontières militarisés. S'y ajoutent plusieurs tours d'observation et des équipements de surveillance⁴⁹³. Ce processus de matérialisation de la frontière (*borderization*) est vivement critiqué par la Géorgie, l'UE et les États-Unis⁴⁹⁴.

Les seuls documents qui permettent de franchir l'ABL dans un sens ou dans l'autre sont les autorisations spécifiques délivrées par les autorités de fait en Ossétie du Sud⁴⁹⁵. En janvier⁴⁹⁶ et septembre⁴⁹⁷ 2019, les déplacements entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud ont été interdits pendant plusieurs semaines⁴⁹⁸. Pour lutter contre le coronavirus, l'Ossétie du Sud a fermé sa frontière avec la Géorgie en février 2020 et celle avec la Russie en avril 2020⁴⁹⁹. Selon le Public Defender, la fermeture des frontières a entraîné une crise humanitaire pour les habitants des régions occupées, qui n'ont plus accès aux soins de santé, à la nourriture, à leur retraite, leur emploi et à d'autres services de base⁵⁰⁰. Seules les personnes nécessitant des soins médicaux urgents sont ponctuellement autorisées à franchir l'ABL, mais la procédure pour obtenir une autorisation est longue et complexe. Pendant la pandémie, le gouvernement à Tskhinvali a rejeté toute aide proposée par la Géorgie. Fin 2020, quand les structures de soin à Tskhinvali n'arrivaient plus à faire face à l'arrivée des malades, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a été autorisé à transporter quelques patients vers la Géorgie⁵⁰¹. Pour diverses raisons, les personnes habitant de part et d'autre de l'ABL sont amenées à franchir celle-ci illégalement : pour accéder à des terres agricoles et des sources d'irrigation, pour faire du commerce, visiter de la famille, bénéficier de soins de santé, suivre une formation, toucher des allocations sociales, visiter un cimetière ou un lieu de culte. Les autorités font parfois preuve d'une certaine flexibilité à l'égard des personnes qui franchissent l'ABL pour des raisons médicales ou pour assister à un office religieux⁵⁰². Toute personne entrant en Ossétie du sud sans les documents nécessaires risque toutefois d'être arrêtée. Ces arrestations sont souvent arbitraires⁵⁰³. Il s'agit souvent d'agriculteurs géorgiens, qui sont arrêtés par les forces russes et détenus pendant deux ou trois jours par les autorités de fait, jusqu'au paiement d'une amende⁵⁰⁴, mais des périodes plus longues de détention sont de plus en plus

⁴⁹⁰ USDOS, 13/03/2019, p. 21, [url](#)

⁴⁹¹ AI, 03/07/2019, pp. 6, 14, [url](#)

⁴⁹² AI, 03/07/2019, p. 20, [url](#); EU Monitoring Mission in Georgia, 10/2018, [url](#)

⁴⁹³ EU Monitoring Mission in Georgia, 10/2018, [url](#); AI, 03/07/2019, p. 20, [url](#)

⁴⁹⁴ The Central Asia - Caucasus Analyst, 02/10/2013, [url](#)

⁴⁹⁵ USDOS, 11/03/2020, p. 24, [url](#); Public Defender of Georgia, 21/04/2021, p. 15, [url](#)

⁴⁹⁶ En janvier 2019, les frontières auraient été fermées pour prévenir une épidémie de grippe porcine. Cf. Agenda.ge, 18/01/2019, [url](#)

⁴⁹⁷ La fermeture en septembre 2019 résulte de tensions entre l'Ossétie du Sud et la Géorgie à cause d'un nouveau poste d'observation géorgien dans la région de Chorchana-Tselisi, à quelques kilomètres de la frontière avec l'Ossétie du Sud, qui en exige le démantèlement. Cf. EUMM, 16/09/2019, [url](#)

⁴⁹⁸ Freedom House, 05/03/2020, [url](#)

⁴⁹⁹ ICG, 06/05/2020, [url](#); Eurasianet, 31/07/2020, [url](#)

⁵⁰⁰ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 305, [url](#)

⁵⁰¹ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, pp. 8-9, [url](#)

⁵⁰² USDOS, 11/03/2020, p. 26, [url](#)

⁵⁰³ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, p. 15, [url](#)

⁵⁰⁴ USDOS, 13/03/2019, p. 3, [url](#)

fréquentes⁵⁰⁵. L’amende à payer en Ossétie du Sud s’élève généralement à 2.000 roubles russes (1.000 RUB = 13,60 EUR). Le nombre de jours de détention varie en fonction de l’infraction⁵⁰⁶. En décembre 2019, un médecin très connu en Géorgie, Vazha Gaprindashvili, est condamné à 21 mois de prison pour franchissement illégal de la frontière. Après avoir fait appel du jugement, il a bénéficié d’une amnistie fin décembre 2019 et a pu sortir de prison⁵⁰⁷.

Le Public Defender a dressé un bilan des franchissements illégaux des frontières avec l’Ossétie du sud et avec l’Abkhazie en 2019 et 2020⁵⁰⁸.

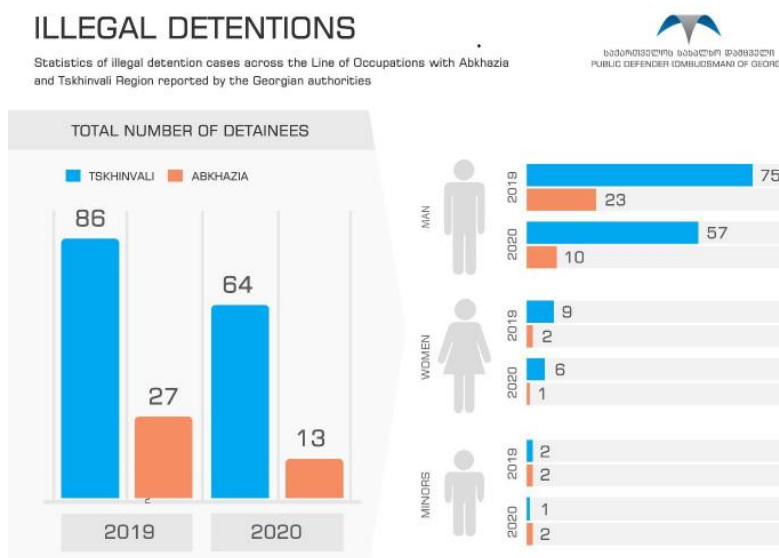


Figure 4. Illegal Detentions

Selon l’USDOS, on a signalé en 2019 que des gardes-frontières russes arrêtaient des individus dans les zones sous contrôle de Tbilissi. Des informations font également état d’arrestations arbitraires de Géorgiens ethniques à Gali (Abkhazie) et à Tskhinvali (Ossétie du Sud), la plupart du temps pour « violation des frontières terrestres ». Selon l’EUMM (*European Union Monitoring Mission in Georgia*), beaucoup d’entre eux ont été obligés de signer des documents en russe qu’ils ne comprenaient pas⁵⁰⁹.

Les sévices et tortures en détention restent l’un des principaux problèmes en Ossétie du Sud, selon le Public Defender, qui donne plusieurs exemples de personnes arrêtées en 2020 pour franchissement illégal de la frontière. Il est question de conditions de détention indignes et d’une violence constante⁵¹⁰. En février 2018 a lieu une arrestation dans des conditions inquiétantes sur l’ABL avec l’Ossétie du Sud. Archil Tatunashvili, un ex-soldat géorgien ethnique, décède en prison. Les autorités de Tskhinvali refusent d’abord de rendre le corps à la famille. Quand le corps est finalement rendu, une autopsie montre que Tatunashvili avait été torturé et avait subi des prélèvements d’organes⁵¹¹.

⁵⁰⁵ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, p. 16, [url](#)

⁵⁰⁶ Amnesty International, 3/07/2019, p. 31, [url](#)

⁵⁰⁷ USDOS, 11/03/2020, p. 11, [url](#)

⁵⁰⁸ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, p. 16, [url](#)

⁵⁰⁹ USDOS, 11/03/2020, p. 26, [url](#)

⁵¹⁰ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, pp. 17-18, [url](#)

⁵¹¹ Civil Georgia, 19/04/2018, [url](#); USDOS, 13/03/2019, p. 2, [url](#)

Depuis juin 2015, les Géorgiens ethniques ont la possibilité de demander un passeport émis par l'Ossétie du Sud, à condition qu'ils renoncent à la nationalité géorgienne. Ce document délivré par les autorités de fait est indispensable pour participer à la vie économique et politique locale⁵¹².

Le système judiciaire en Ossétie du Sud est sous la dépendance du pouvoir politique. Les autorités de fait contrôlent largement les médias et restreignent les activités de la société civile⁵¹³. Freedom House a considéré en 2020 que l'Ossétie du Sud était « non libre », avec un score de 10/100⁵¹⁴.

4.3. Abkhazie

Depuis la guerre d'août 2008, Tbilissi n'exerce plus aucun pouvoir en Abkhazie et cette région est sous le contrôle total du régime séparatiste de Soukhoumi, soutenu par la Russie. En 2017, plusieurs milliers de soldats russes y étaient stationnés. Environ 90 % de la population possède un passeport russe⁵¹⁵.

En 1989, à l'époque soviétique, l'Abkhazie comptait encore 525.000 habitants, dont près de 240.000 Géorgiens ethniques. Lors de la guerre de 1993, la majorité de ces derniers ont été forcés de quitter l'Abkhazie, et d'autres ont pris la fuite⁵¹⁶. Plus de 250.000 Géorgiens ethniques sont devenues personnes déplacées⁵¹⁷. En 2018, on estime qu'il restait environ 50.000 Géorgiens ethniques dans le district de Gali en Abkhazie. Ce district est quasi exclusivement habité par des Géorgiens ethniques, qui constituent encore un cinquième de la population totale de l'Abkhazie. Ils sont considérés comme des citoyens de seconde zone dans de nombreux domaines⁵¹⁸.

Le droit abkhaze n'autorise la double nationalité qu'avec la nationalité russe. Pour obtenir la nationalité abkhaze et participer à la vie politique et économique de la région, un Géorgien ethnique devra donc renoncer à la nationalité géorgienne. En 2014, tous les passeports délivrés à des Géorgiens ethniques, 27.000 au total, ont été annulés⁵¹⁹. Depuis 2016, il est possible d'échanger un vieux passeport contre un nouveau passeport abkhaze. Dans la nouvelle loi sur la citoyenneté, l'obtention d'un nouveau passeport est conditionnée à la présentation d'une preuve de résidence en Abkhazie entre 1994 et 1999. Cette condition entraîne de nombreux problèmes pour les personnes d'ethnie non abkhaze qui souhaitent renouveler leur passeport abkhaze⁵²⁰.

Depuis juillet 2017, les Géorgiens ethniques peuvent obtenir un passeport abkhaze s'ils renoncent formellement à leur ethnicité géorgienne et se font enregistrer comme Abkhazes ethniques. La demande doit être adressée directement au président abkhaze. Depuis cette date, les Géorgiens ethniques ont également la possibilité de demander un permis de séjour permanent pour résidents étrangers. Cela leur permet de résider dans la région, de vendre des marchandises et de se rendre en Géorgie tout en conservant la nationalité géorgienne, mais ils ne peuvent voter et n'ont pas le droit d'acquérir des biens immobiliers⁵²¹. Les autorités de Soukhoumi ont introduit le permis de séjour pour étrangers dans le but de régulariser le séjour des Géorgiens ethniques dans les districts de Gali, Ochamchire et Tkvarcheli. Ces trois districts sont les seuls où les Géorgiens déplacés par le conflit de 1992-93 sont autorisés à retourner⁵²². Le gouvernement abkhaze s'efforce de limiter le nombre de

⁵¹² USDOS, 13/04/2016, [url](#)

⁵¹³ Public Defender of Georgia, 05/12/2017, [url](#)

⁵¹⁴ Freedom House, 05/03/2020, [url](#); Freedom House, 4/02/2019, [url](#); Freedom House, 02/03/2021, [url](#)

⁵¹⁵ Freedom House, 4/02/2019, [url](#)

⁵¹⁶ Carnegie Europe, 3/12/2018, [url](#)

⁵¹⁷ Agenda.ge, 27/09/2019, [url](#)

⁵¹⁸ ICG, 05/09/2019, [url](#)

⁵¹⁹ Jam News, 27/07/2019, [url](#)

⁵²⁰ OC-Media, 22/02/2019, [url](#)

⁵²¹ USDOS, 20/04/2018, [url](#); Civil Georgia, 31/07/2017, [url](#)

⁵²² USDOS, 20/04/2018, [url](#)

Géorgiens ethniques pouvant prétendre à un permis de séjour. Des pièces justificatives d'un séjour d'au moins dix ans en Abkhazie après 1999 sont exigées⁵²³.

En octobre 2017, les autorités de Soukhoumi ont adopté de nouvelles mesures restrictives. Celles-ci concernent plus de 4.000 Géorgiens du district de Gali qui habitent dans des zones limitrophes sous contrôle des autorités géorgiennes mais se rendent saisonnièrement en Abkhazie pour cultiver leurs terres. Les autorités abkhazes considèrent que le fait que ces Géorgiens détiennent un passeport abkhaze n'est pas conforme à la loi et qu'ils ne peuvent prétendre à un permis de séjour qui leur permettrait de franchir librement la frontière entre l'Abkhazie et la Géorgie⁵²⁴.

Il est possible de franchir l'ABL avec les documents suivants : un nouveau passeport abkhaze, un permis de séjour permanent, un formulaire d'identification temporaire (également appelé formulaire numéro neuf⁵²⁵), un acte de naissance (uniquement pour les personnes de moins de 14 ans), une autorisation d'entrée⁵²⁶ sur le territoire abkhaze (appelé « visa ») pour les détenteurs d'un passeport géorgien⁵²⁷. En août 2018, les autorités de fait ont décidé que les anciens passeports soviétiques ne pourront plus être utilisés pour franchir l'ABL. Des milliers de Géorgiens ethniques utilisaient ces passeports au passage de la frontière. Les personnes qui ne possèdent pas de document en règle pour franchir la frontière peuvent, selon les autorités de fait, introduire une demande de permis de séjour qui leur permettra de le faire⁵²⁸.

En mars 2019, le Conseil de l'Europe a fait savoir que plus de 14.000 personnes avaient demandé un permis de séjour et que 6.000 de ces permis avaient été délivrés. Le Conseil ajoute que tout le monde ne peut pas prétendre à ce document et que par ailleurs plus de 10.000 personnes n'avaient pas introduit de demande. Seuls un petit nombre ont demandé le nouveau passeport abkhaze. Selon le Conseil de l'Europe, ils sont contraints au choix suivant : soit se déclarer étranger, ce qui leur permet de continuer à vivre avec des droits restreints dans leur pays ancestral, soit conserver un statut incertain⁵²⁹.

Le processus de matérialisation de la frontière (*borderization*) s'accélère depuis 2013. Selon les autorités géorgiennes, des clôtures et des barbelés ont été placés en 2018 sur environ 49 km de la frontière, qui est d'une longueur totale de 145 km⁵³⁰. Des tours d'observation, dix-neuf postes de gardes-frontières et deux points de passage autorisés ont en outre été aménagés⁵³¹. La fermeture de quatre des six postes-frontières en 2016 a encore davantage restreint la liberté de mouvement. Depuis mars 2017, les seuls points de passage autorisés sont celui d'Enguribrug dans le district de Zugdidi et celui de Pakhulani-Saberio dans le district de Tsalendjikha. Ce dernier n'est accessible aux civils que de manière restreinte et est surtout utilisé par le personnel de la centrale hydroélectrique installée à proximité. Le principal point de passage est donc toujours celui d'Enguribrug, et jusqu'à 3.000 personnes le franchissent quotidiennement⁵³². En 2019 et 2020, la partie abkhaze a plusieurs fois fermé ce poste-frontière pendant plusieurs semaines ou mois, pour des motifs variés⁵³³. La fermeture en mars 2020 entraine dans le cadre des mesures prises contre la propagation du coronavirus. Il a été

⁵²³ Civil Georgia, 18/10/2017, [url](#)

⁵²⁴ Civil Georgia, 18/10/2017, [url](#)

⁵²⁵ Le Formulaire numéro neuf est remis en attendant la délivrance d'un permis de séjour. Sa validité est de maximum six mois, cf. USDOS, 11/03/2020, p. 25, [url](#)

⁵²⁶ Les détenteurs d'un passeport géorgien peuvent franchir l'ABL s'ils disposent d'une invitation des services de sécurité de fait. Dans la pratique, cette autorisation n'est pas délivrée systématiquement et elle sera seulement valable pour quelques zones spécifiques, cf. USDOS, 11/03/2020, p. 25, [url](#)

⁵²⁷ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, p. 13, [url](#)

⁵²⁸ USDOS, 13/03/2019, p. 22, [url](#)

⁵²⁹ Council of Europe, 27/03/2019, p. 9, [url](#)

⁵³⁰ AI, 03/07/2019, p. 22 [url](#)

⁵³¹ EU Monitoring Mission in Georgia, 10/2018, [url](#)

⁵³² AI, 03/07/2019, pp. 24-25 [url](#)

⁵³³ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, p. 6, [url](#)

brèvement rouvert pour raisons humanitaires et médicales en mai, juin et août 2020, à chaque fois pour trois jours successifs⁵³⁴. Pendant toute cette période, on pouvait encore franchir la frontière en graissant la patte aux douaniers⁵³⁵. Selon le Public Defender, la fermeture des frontières affecte négativement les droits des habitants d'Abkhazie, comme le droit à la santé, à l'école, à la sécurité, à la vie familiale etc.⁵³⁶ Le point de passage d'Enguribrug a rouvert le 21 février 2021, mais avec des restrictions⁵³⁷.

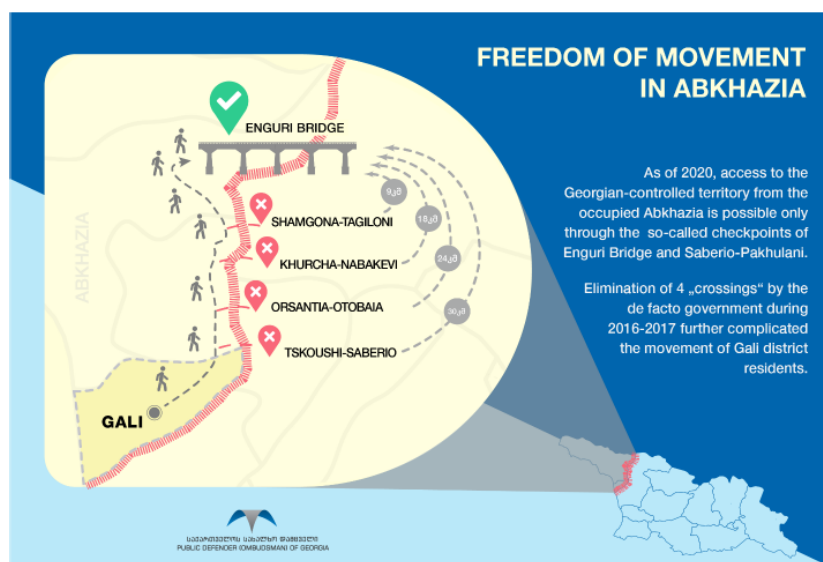


Figure 5. Freedom of Movement in Abkhazia⁵³⁸

Les personnes qui franchissent la frontière illégalement risquent une arrestation. Les autorités de fait en Abkhazie ont arrêté 13 personnes en 2020, contre 27 en 2019⁵³⁹ et 28 en 2018. La plupart sont remises en liberté après paiement d'une amende de 15.000 RUB (1.000 RUB = 13,60 EUR). En cas de récidive, l'amende est de 30.000 à 60.000 RUB ⁵⁴⁰. En septembre 2020, un Géorgien ethnique a été condamné en Abkhazie à neuf ans de prison pour avoir brûlé un drapeau abkhaze⁵⁴¹. En mars 2019, un citoyen géorgien, Irakli Kvaratskhelia, décède en Abkhazie dans un local des gardes-frontières russes, où il était détenu pour franchissement illégal de l'ABL. Les autorités géorgiennes estiment que les arrestations arbitraires sont nombreuses le long de l'ABL⁵⁴².

L'Abkhazie a connu une grave crise politique interne en 2014. Le 27 mai 2014, l'opposition prend d'assaut le palais présidentiel à Soukhoumi et force le président Alexander Ankvab à quitter la ville. Il présentera sa démission en juin 2014⁵⁴³. Selon certaines sources, l'opposition réunie au sein du Coordinating Council est soutenue par Moscou, qui voulait le départ d'Ankvab, jugé trop indépendant du Kremlin. Raul Khajimba, un ex-officier du KGB et candidat malheureux à la présidence en 2011, remporte l'élection présidentielle anticipée en août 2014. Il bénéficie du soutien de Moscou, qui renforce à travers lui son emprise sur l'Abkhazie⁵⁴⁴. En novembre 2014, la Russie étend son influence

⁵³⁴ Civil.ge, 10/08/2020, [url](#)

⁵³⁵ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, p. 6, [url](#)

⁵³⁶ Public Defender of Georgia, 04/07/2020, p. 306, [url](#)

⁵³⁷ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, p. 7, [url](#)

⁵³⁸ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, p. 5, [url](#)

⁵³⁹ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, pp. 16-17, [url](#)

⁵⁴⁰ Amnesty International, 03/07/2019, pp. 28-29, 31, [url](#)

⁵⁴¹ Public Defender of Georgia, 21/04/2021, p. 18, [url](#)

⁵⁴² USDOS, 11/03/2020, p. 3, [url](#)

⁵⁴³ Carnegie (De Waal, T.), 30/05/2014, [url](#)

⁵⁴⁴ International Business Times (Mezzofiore G.), 25/11/2014, [url](#)

militaire et économique en Abkhazie au moyen d'un accord bilatéral (*Agreement On Alliance and Strategic Partnership*) qui prévoit la création d'une force militaire conjointe russo-abkhaze, une augmentation des moyens militaires dans la région et un doublement des subventions russes à l'Abkhazie⁵⁴⁵.

En 2019, les tensions politiques en Abkhazie s'accroissent de nouveau dans la perspective de l'élection présidentielle, dont la date est reportée au 25 août 2019 pour permettre au candidat de l'opposition Aslan Bzhania de se rétablir après une tentative d'empoisonnement présumé. Au final, Bzhania se retire de la course et est remplacé par Alkhas Kvistiniy⁵⁴⁶. Aucun candidat ne sort vainqueur dès le premier tour. Khajimba est réélu de justesse au second tour, le 8 septembre 2019⁵⁴⁷. Les tensions politiques persistaient fin 2019 - début 2020⁵⁴⁸.

La corruption est très répandue en Abkhazie et elle bénéficie d'une certaine tolérance malgré diverses promesses d'y mettre fin. Après le changement de pouvoir au début de 2020, le Parquet abkhaze a ouvert une enquête sur des soupçons de détournement et de fraude dans des entreprises publiques. Des faits isolés de violence de nature criminelle ou politique se produisent en Abkhazie mais les chiffres officiels montrent que leur nombre a diminué ces dernières années, selon le *Freedom House World Report* de 2021⁵⁴⁹.

Le système politique abkhaze est caractérisé par une opposition forte et l'existence d'une société civile. Bien que la presse locale soit pour une large part contrôlée par le régime séparatiste, il existe quelques médias indépendants. La liberté de réunion est en général respectée en Abkhazie. Dans son rapport de 2021 sur l'Abkhazie, Freedom House considère, comme les années précédentes, que les principaux problèmes en Abkhazie sont dus au mauvais fonctionnement de la justice pénale et à la discrimination des Géorgiens ethniques⁵⁵⁰. Freedom House a attribué en 2021 une note de 40/100 à l'Abkhazie, qui est classée comme région « partiellement libre »⁵⁵¹.

⁵⁴⁵ Freedom House, 28/01/2015, [url](#); The Jamestown Foundation (Dumbadze D.), 06/12/2016, [url](#)

⁵⁴⁶ Eurasianet, 26/08/2019, [url](#); Carnegie Europe (De Waal T.), 16/07/2019, [url](#)

⁵⁴⁷ OC-Media, 23/09/2019, [url](#);

⁵⁴⁸ OC-Media, 23/09/2019, [url](#); ICG, 09/2019, [url](#)

⁵⁴⁹ Freedom House, 02/03/2021, [url](#)

⁵⁵⁰ Freedom House, 02/03/2021, [url](#); Freedom House, 04/02/2019, [url](#); Freedom House, 01/09/2017, [url](#)

⁵⁵¹ Freedom House, 02/03/2021, [url](#); Freedom House, 05/03/2020, [url](#)

Résumé

La République de Géorgie a accédé à l'indépendance lors de la désagrégation de l'Union soviétique en 1991. De 2013 jusqu'à l'élection présidentielle de 2018, la Géorgie a connu une période de transition institutionnelle, passant d'un système présidentiel à un système parlementaire. Le pouvoir réel est actuellement détenu par le premier ministre, alors que le président joue un rôle symbolique.

Bien que la Géorgie soit une démocratie multipartite, et ce dès son indépendance, un parti politique a toujours occupé à lui seul une position de force. De 2003 jusqu'à 2012, il s'agissait du United National Movement (UNM) de Mikheil Saakashvili. Après la victoire de la coalition Georgian Dream (GD) en 2012, le paysage politique est redessiné en profondeur et la société se divise entre partisans et adversaires de l'UNM. Dans les années qui ont suivi la victoire du GD, de nombreuses figures de premier plan de l'UNM sont poursuivies pour abus de pouvoir et autres infractions commises dans l'exercice de leurs fonctions. Leurs procès ont pour la plupart été clôturés en 2016 au plus tard. Le parti GD conserve sa position de force au cours des années suivantes.

Le parti GD a été fondé par un homme d'affaires milliardaire, Bidzina Ivanishvili. Bien qu'il n'occupe plus de fonctions politiques depuis plusieurs années, il continuerait de diriger le pays dans l'ombre. En 2019-2021, le climat politique en Géorgie est marqué par des tensions croissantes entre partis politiques et au sein de ceux-ci, ainsi que par des arrestations de leaders de l'opposition, des scandales d'écoutes clandestines et des manifestations contre le gouvernement. Ce contexte a amené les organisations internationales qui suivent la situation en Géorgie à parler depuis quelque années d'un « recul de la démocratie ». Des diplomates étrangers ont fait plusieurs tentatives de médiation en 2020 et 2021 mais cela n'a pas permis de sortir de l'impasse politique.

Les élections en Géorgie s'accompagnent traditionnellement de tensions entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition, mais restent en général concurrentielles. Lors de la campagne aux élections municipales d'octobre 2021, des dirigeants du GD, dont le premier ministre Irakli Garibashvili, ont diffusé des messages haineux et insultants concernant l'opposition. On signale également des cas de personnes licenciées ou contraintes à la démission en période électorale à cause de leurs convictions politiques.

Suite à une série d'événements survenus en 2019-2020, des partis politiques et des mouvements citoyens organisent régulièrement des actions de protestation. La liberté de réunion est en général respectée, et la police a facilité plusieurs manifestations sans incident en 2020 et 2021. Il arrive toutefois à la police de recourir à une force excessive (principalement en 2019). Elle a par exemple fait usage de gaz lacrymogènes, de canons à eau et de balles en caoutchouc pour disperser des manifestations. Les enquêtes au sujet des violences policières ne sont pas toujours menées correctement, selon des organisations de défense des droits de l'homme. Lors de rassemblements LGBT+, la police déploie délibérément, selon Amnesty International, des moyens insuffisants pour garantir la sécurité des participants. Ce fut notamment le cas le 5 juillet 2021, lorsque des groupes homophobes ont attaqué des journalistes, faisant plus de 50 blessés. La passivité des autorités géorgiennes a suscité un déluge de critiques de la part de défenseurs locaux et internationaux des droits de l'homme.

Des organisations locales de défense des droits de l'homme assurent un suivi des inculpations et des procès politiquement motivés et publient aussi des rapports à ce sujet. Selon les conclusions de ces organisations, les inculpations et procès visant des opposants en vue dans la période 2019-2021 montrent que l'appareil judiciaire agit sur ordre du parti au pouvoir. Les sources consultées ne font pas état d'actes de persécution contre des opposants ayant un profil moins en vue, à l'exception de tentatives d'intimidation à l'occasion des élections locales de 2021. Cela ne veut pas dire que des incidents isolés ne sont pas susceptibles de se produire, mais on peut en déduire qu'il n'y a pas de persécution systématique contre des figures de l'opposition ou des militants politiques ayant un profil moins en vue.

Le Conseil supérieur de la Magistrature (High Council of Justice) est l'organe chargé de la supervision de la justice et de la nomination des juges. Cette instance compte en son sein un groupe influent de juges liés au pouvoir, le « clan », dont la montée en puissance remet en cause l'indépendance de la justice.

La population a complètement perdu confiance dans le Conseil supérieur lors de la procédure de sélection des juges à la Cour Suprême en 2019-2020. Plusieurs des candidats retenus ne disposaient clairement pas des compétences requises. Malgré le pouvoir croissant du « clan », Democracy and Freedom Watch a fait savoir en avril 2019 que les procès ordinaires se sont nettement améliorés depuis 2012 mais que la justice (le « clan ») agit selon les intérêts du gouvernement dans les affaires impliquant des personnalités très en vue

Toute personne estimant avoir subi une atteinte à ses droits peut s'adresser aux tribunaux et se faire assister par un avocat de son choix. Elle peut obtenir une aide juridique gratuite auprès du Legal Aid Service, du Public Defender et de plusieurs ONG qui sont actifs dans le domaine des droits de l'homme. Le droit à un procès équitable a été fortement remis en cause pendant la pandémie de Covid-19. Le droit d'accès aux procès s'est vu restreint et les procès en ligne étaient émaillés d'incidents techniques. Toujours selon des ONG, le droit à un procès équitable n'a pas été garanti dans quelques affaires politiquement sensibles concernant des personnalités haut placées.

Ces dernières années, il y a eu peu de progrès dans la lutte contre la corruption. La création d'une commission indépendante en la matière se fait attendre. A petite échelle (p. ex. dessous-de-table en échange d'un service public), la corruption est rare et réprimée par les autorités, mais elle persiste à un niveau plus élevé, faute de mécanismes de contrôle et à cause d'une justice sous influence.

La Géorgie dispose d'une loi interdisant toute discrimination sur la base de la race, de la couleur de la peau, de la langue, du sexe, de l'âge, de la nationalité, de l'origine ethnique, d'un handicap, des convictions politiques et de l'orientation sexuelle. Les autorités du pays ne prennent toutefois pas assez de mesures pour promouvoir le droit à l'égalité. La pandémie de Covid-19 a également eu un impact négatif sur ce droit. Des hommes politiques et des personnalités publiques (telles que certains prélats de l'Eglise orthodoxe géorgienne) tiennent des discours discriminatoires et haineux qui ont un impact négatif sur le développement d'une société tolérante et inclusive. Avec l'apparition de groupes néo-nazis depuis 2018, les discours de haine visant des minorités ethniques se répandent de plus en plus. Des groupes extrémistes de droite et homophobes contribuent à une discrimination, une oppression et une violence croissantes à l'encontre des personnes LGBT+. La communauté LGBT+ est l'un des groupes sociaux les plus vulnérables en Géorgie. Ses membres font face à des discriminations, des intimidations, des violences et des brimades dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Depuis des années, les Témoins de Jéhovah sont également en butte à des discriminations et des persécutions. La prévention et la répression de ces crimes liés à la discrimination restent un défi pour les instances chargées de veiller à l'application de la loi. Selon le Public Defender, les autorités n'interviennent pas suffisamment contre les atteintes aux droits des personnes LGBT+ et des Témoins de Jéhovah.

La Géorgie dispose d'un cadre légal et des plans d'action afférents pour prévenir les violences contre les femmes et les violences domestiques. Des dispositifs pour protéger les victimes existent également, notamment la possibilité de frapper l'auteur des faits d'une injonction d'éloignement. Le respect de ces injonctions fait l'objet d'un suivi insuffisant mais les peines pour les contrevenants ont été alourdies et l'on constate une baisse des infractions. Une ligne téléphonique d'urgence est disponible 24h sur 24 et des refuges disposent d'un nombre limité de places pour les femmes et les enfants victimes. Le département des Droits de l'homme au ministère de l'Intérieur veille au bon déroulement des enquêtes dans des affaires de violences domestiques, tout comme dans des affaires de haine ou de discrimination.

Les violences domestiques sont courantes en Géorgie et touchent principalement les femmes peu scolarisées (sans ou à faible revenu). Lorsque l'auteur des faits est une personnalité influente, l'on observe souvent une approche sélective de la part des autorités compétentes, et les victimes doivent souvent rendre public leur calvaire pour inciter ces instances à agir. Lors de la pandémie de Covid-19, le nombre de cas de violences domestiques et de violences contre les femmes a fortement augmenté.

La Géorgie dispose d'un paysage médiatique pluraliste, mais très polarisé et partial. C'est surtout en période électorale que les partis politiques (principalement le GD) exercent des pressions sur le travail des journalistes et des chaînes de télévision. Les médias favorables au gouvernement dominent le paysage, où plusieurs médias indépendants sont également très actifs. En 2019, les instances d'investigation se sont montrées très actives contre certaines personnes influentes liées directement ou indirectement à des médias critiques. En 2018 et 2019, les violences contre des journalistes étaient très rares, mais en 2020 et 2021, plusieurs journalistes ont été agressés, ce qui a amené des ONG à dénoncer des atteintes au droit des journalistes à effectuer leur travail en toute liberté et sécurité. Les enquêtes sur de tels faits laissent souvent à désirer et leurs auteurs sont rarement condamnés.

Dans les prisons géorgiennes, les conditions générales de détention répondent aux normes européennes. La surpopulation carcérale et le manque de personnel restent problématiques, en dépit des efforts pour y remédier. La violence entre détenus, la présence de sous-cultures criminelles et la gestion informelle sont des problèmes persistants dans les prisons. La torture ou les traitements inhumains ou dégradants par des agents pénitentiaires ne représentent plus un problème structurel depuis plusieurs années. Des incidents isolés continuent à être rapportés, ainsi que des violences psychologiques par des agents pénitentiaires. De tels faits font rarement l'objet d'une enquête approfondie. On observe encore une détérioration de la situation en ce qui concerne le traitement réservé aux personnes arrêtées pour des infractions administratives. Il y a de plus en plus de plaintes concernant des violences disproportionnées de la part de policiers lors d'arrestations et de gardes à vue. Le State Inspector's Office, qui était compétent depuis le 1^{er} novembre 2019 pour enquêter sur des exactions par des policiers, sera dissous le 1^{er} mars 2022. A partir de cette date, les compétences du State Inspector's Office seront réparties sur deux instances nouvellement créées.

A la faveur de deux guerres distinctes au début des années 1990, l'Ossétie du sud et l'Abkhazie ont échappé au pouvoir central. La communauté internationale (à l'exception d'une poignée de pays) ne reconnaît pas l'indépendance de ces deux régions. Les autorités de fait de ces deux régions sont ouvertement soutenues par la Russie, aussi bien politiquement que militairement. Après une flambée de violences en Ossétie du Sud en 2004 et une guerre de courte durée en août 2008 (avec une intervention militaire russe), on parle de conflit gelé. La Russie a placé des barbelés, des panneaux frontaliers et des postes de contrôle le long de certaines portions de la frontière de ces deux régions avec la Géorgie. Ce processus de démarcation se poursuit et suscite de nombreuses critiques. Depuis le début des années 2000, la Russie délivre des passeports aux habitants d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. Des milliers de Géorgiens ethniques ont quitté ces deux régions depuis le début du conflit. Ceux qui sont restés rencontrent de nombreuses difficultés à différents titres (droit de propriété, droit de vote, accès à l'enseignement, déplacements vers la Géorgie...). La fermeture des frontières pour une longue durée depuis le début de la pandémie de Covid-19 a entraîné une crise humanitaire. Les habitants des zones occupées n'ont plus accès aux soins médicaux, à des vivres, à un emploi et à d'autres services de base, et ne touchent plus leur pension de retraite. S'ils franchissent la frontière illégalement, ils risquent d'être arrêtés et condamnés à une amende et/ou une courte peine de prison.

Bibliographie

Contacts directs

Gvilava G., program manager auprès de Transparency International Georgia (TIG), e-mail, 02/02/2022, info@transparency.ge

Sources écrites et audiovisuelles

Agenda.ge, *Venice Commission approves Georgia's third wave of judicial reforms*, 14/10/2014, <https://agenda.ge/en/news/2014/2358> [consulté le 30/08/2019]

Agenda.ge, *New Constitution of Georgia comes into play as the presidential inauguration is over*, 17/12/2018, <https://agenda.ge/en/news/2018/2674> [consulté le 30/08/2019]

Agenda.ge, *Human Rights Watch: Georgian gov't took steps to investigate abuse by law enforcement, but mechanism lack independence*, 18/01/2019, <http://agenda.ge/en/news/2019/157> [consulté le 30/08/2019]

Agenda.ge, *Georgian gov't calls upon Russia, de facto authorities to reopen so-called borders*, 18/01/2019, <https://agenda.ge/en/news/2019/159> [consulté le 24/02/2022]

Agenda.ge, *ECHR statistics 2018: 99 applications received from Georgia*, 25/01/2019, <http://agenda.ge/en/news/2019/248> [consulté le 30/08/2019]

Agenda.ge, *CoE research: Georgian prison population decreased, country still has high incarceration rate*, 03/04/2019, <https://agenda.ge/en/news/2019/926> [consulté le 30/08/2019]

Agenda.ge, *Interior Minister gives 5th report to parliament, announces creation of modern criminal lab*, 02/05/2019, <https://agenda.ge/en/news/2019/1176> [consulté le 30/08/2019]

Agenda.ge, *US, EU welcome bill on judicial reform in Georgia 'drafted with broad consensus'*, 13/06/2019, <https://agenda.ge/en/news/2019/1547> [consulté le 30/08/2019]

Agenda.ge, *CoE anti-corruption agency on Georgia: progress made across the board, further efforts required*, 02/07/2019, <http://www.agenda.ge/en/news/2019/1782> [consulté le 30/08/2019]

Agenda.ge, *26 years pass since loss of control of occupied Abkhazia*, 27/09/2019, <https://www.agenda.ge/en/news/2019/2597> [consulté le 03/09/2020]

Agenda.ge, *2020 World Press Freedom Index: 'Georgian media pluralist, but still very polarised'*, 21/04/2020, <https://agenda.ge/en/news/2020/1223> [consulté le 03/09/2020]

Agenda.ge, *TI Georgia hired int'l expert: 'no basis to prove TBC Bank founders Khazaradze, Japaridze committed money laundering'*, 14/05/2020, <https://agenda.ge/en/news/2020/1501> [consulté le 03/09/2020]

Agenda.ge, *EU annual report says Georgia continues to meet visa requirements*, 10/07/2020, <https://agenda.ge/en/news/2020/2198> [consulté le 03/09/2020]

Agenda.ge, *Azerbaijani journalist who vanished from Tbilisi in 2017 granted victim's status*, 23/04/2021, <https://agenda.ge/en/news/2021/1085> [consulté le 06/10/2021]

Agenda.ge, *Municipal election run-offs to be held on October 30*, 03/10/2021, <https://agenda.ge/en/news/2021/2953> [consulté le 06/10/2021]

Amnesty International, *Georgia: The authorities' failure to protect Tbilisi Pride once again encourages violence*, 05/07/2021, <https://www.amnesty.org/en/latest/press-release/2021/07/georgia-the-authorities-failure-to-protect-tbilisi-pride-once-again-encourages-violence/> [consulté le 06/10/2021]

Article 42, *"Article 42" Released a Report on Execution of Rulings of the European Court of Human Rights and the UN Treaty Bodies in Georgia*, 02/03/2020, <https://article42.ge/en/media/news/article/80462> [consulté le 03/09/2020]

- Bertelsmann Stiftung, *BTI 2016 Country Report – Georgia*, 02/2016, https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI_2016_Georgia.pdf [consulté le 20/04/2018]
- Bertelsmann Stiftung, *BTI 2018 Country Report – Georgia*, 2018, <http://www.bti-project.org/en/reports/country-reports/detail/itc/GEO/> [consulté le 20/04/2018]
- Bertelsman Stiftung, *BTI 2020 Country Report – Georgia*, 30/04/2020, https://www.bti-project.org/content/en/downloads/reports/country_report_2020_GEO.pdf [consulté le 03/09/2020]
- Britannica, *Eduard Shevardnadze, Soviet foreign minister and president of Georgia*, 03/07/2020, <https://www.britannica.com/biography/Eduard-Shevardnadze> [consulté le 03/09/2020]
- Carnegie Europe, *Abkhazia: Stable Isolation*, 03/12/2018, <https://carnegieeurope.eu/2018/12/03/abkhazia-stable-isolation-pub-77842> [consulté le 03/09/2020]
- Carnegie Europe (De Waal T.), *Abkhazia and the Danger of "Ossetianization"*, 16/07/2019, <https://carnegieeurope.eu/2019/07/16/abkhazia-and-danger-of-ossetianization-pub-79527> [consulté le 03/09/2020]
- Caucasus Watch, *South Caucasus countries in the World Press Freedom Index 2020*, 23/04/2020, <https://caucasuswatch.de/news/2642.html> [consulté le 03/09/2020]
- Central Election Commission (CEC Election Administration of Georgia), *Parliamentary Elections of Georgia, 8 October 2016 Election Subjects Participating in the Parliamentary Elections According to the Sequence of Submitting the Application*, 29/06/2016, <http://cesko.ge/res/docs/PartiebiParlamentiEng29.09.2016.pdf> [consulté le 30/08/2019]
- Central Election Commission (CEC Election Administration of Georgia), *Qualified Election Subjects for Funding*, 2018, <http://cesko.ge/res/docs/kvalificiurieng2018.pdf> [consulté le 30/08/2019]
- Central Election Commission (CEC Election Administration of Georgia), *Information on Discussing the Complaints at District Election Commissions*, 04/11/2020, <https://cesko.ge/eng/list/show/122759-informatsia-saolqo-saarchevno-komisiebshi-sachivrebis-gankhilvis-taobaze> [consulté le 05/11/2020]
- Central Election Commission (CEC Election Administration of Georgia), *Consideration of Complaints/Applications Continues in DEC's*, 05/11/2020, <https://cesko.ge/eng/list/show/122839-saolqo-saarchevno-komisiebshi-tsardgenili-sachivrebis-gantskhadebebis-gankhilva-grdzeldeba-> [consulté le 05/11/2020]
- Channel 1 TV, *Ruling team wins constitutional majority*, 31/10/2016, <http://old.1tv.ge/en/news/view/140090.html> [consulté le 20/04/2018]
- Civil Georgia, *Anti-Discrimination Bill Adopted*, 02/05/2014, <http://www.civil.ge/eng/article.php?id=27192> [consulté le 20/04/2018]
- Civil Georgia, *Georgian Church Leader: 'Believers will not Accept' Anti-Discrimination Law*, 06/05/2014, <http://www.civil.ge/eng/article.php?id=27201> [consulté le 20/04/2018]
- Civil Georgia, *Gigi Ugulava Released from Prison*, 06/01/2017, <http://www.civil.ge/eng/article.php?id=29748> [consulté le 20/04/2018]
- Civil Georgia, *United National Movement Splits*, 12/01/2017, <https://old.civil.ge/eng/article.php?id=29767&search> [consulté le 20/04/2018]
- Civil Georgia, *Sokhumi Grants Citizenship to Georgians Willing to 'Return to Abkhaz Roots'*, 31/07/2017, <http://civil.ge/eng/article.php?id=30314> [consulté le 20/04/2018]
- Civil Georgia, *Sokhumi Mulls New Restrictions for Ethnic Georgians*, 18/10/2017, <http://civil.ge/eng/article.php?id=30531> [consulté le 20/04/2018]
- Civil Georgia, *Georgian Detained Near Tskhinvali Released*, 19/04/2018, <http://civil.ge/eng/article.php?id=31030> [consulté le 20/04/2018]
- Civil Georgia, *Tatunashvili Laid to Rest with Full Military Honors*, 19/04/2018, <http://www.civil.ge/eng/article.php?id=30978> [consulté le 20/04/2018]
- Civil Georgia, *Prosecutors Bring New Charges Against Nika Gvaramia*, 04/11/2019, <https://civil.ge/archives/325063> [consulté le 03/09/2020]

- Civil Georgia, *28 Persons Detained, as Hate Groups Clash with Filmgoers, Police*, 10/11/2019, <https://civil.ge/archives/325929> [consulté le 03/09/2020]
- Civil Georgia, *Khazaradze's Lelo, New Rights, Development Movement Set up New Political Union*, 23/12/2019, <https://civil.ge/archives/332601> [consulté le 03/09/2020]
- Civil Georgia, *RSF Calls for 'Thorough, Transparent' Probe Into Alleged Plot to Murder Georgian Anchor*, 18/06/2020, <https://civil.ge/archives/356450> [consulté le 03/09/2020]
- Civil Georgia, *1,289 People Returned from Georgia Proper, Sokhumi Says*, 10/08/2020, <https://civil.ge/archives/362169> [consulté le 03/09/2020]
- Civil Georgia, *Georgia Tightens Exit Rules for Travelers to EU*, 02/09/2020, <https://civil.ge/archives/364813> [consulté le 03/09/2020]
- Civil Georgia, *Courts Reform Moves Ahead after Constitutional Court Split Ruling*, 16/09/2020, <https://civil.ge/archives/363711> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *100% Counted: GD – 48.15%, UNM – 27.14%, EG – 3.78%*, 01/11/2020, <https://civil.ge/archives/379692> [consulté le 05/11/2020]
- Civil Georgia, *Boycott: Last Resort As the First Response?*, 04/11/2020, <https://civil.ge/archives/380464> [consulté le 05/11/2020]
- Civil Georgia, *Interview | Head of ODIHR Observation Mission Talks October 31 Elections*, 04/11/2020, <https://civil.ge/archives/380582> [consulté le 05/11/2020]
- Civil Georgia, *CEC Summarizes Proportional, Majoritarian MP Election Results*, 14/11/2020, <https://civil.ge/archives/382334> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Ruling Party, Opposition Meet for Second Round of Talks*, 14/11/2020, <https://civil.ge/archives/382438> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Discontent Simmers As Georgia Enters Second Lockdown*, 30/11/2020, <https://civil.ge/archives/385029> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Former Alliance of Patriots MPs Launch 'European Socialists' Party*, 10/01/2021, <https://civil.ge/archives/390459> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Irakli Kobakhidze Tapped New Georgian Dream Chair*, 11/01/2021, <https://civil.ge/archives/390611> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *In Photos: Protest against Extending COVID-19 Restrictions*, 24/01/2021, <https://civil.ge/archives/392916> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *ECHR's Georgia vs. Russia Judgment – Why It Matters and What Comes Next*, 29/01/2021, <https://civil.ge/archives/393735> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Court Sends Largest Opposition Party Chair to Pretrial Detention*, 17/02/2021, <https://civil.ge/archives/398222> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *PM Giorgi Gakharia Resigns over Melia's Detention*, 18/02/2021, <https://civil.ge/archives/398524> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *20 Detained as Police, Pro-opposition Activists Clash Near Parliament*, 19/02/2021, <https://civil.ge/archives/399219> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Context | Garibashvili: Not a Man of Compromise*, 19/02/2021, <https://civil.ge/archives/398890> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Police Storm UNM Office, Detain Nika Melia*, 23/02/2021, <https://civil.ge/archives/400099> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Prominent Journalist Assaulted, Three Arrested*, 25/02/2021, <https://civil.ge/archives/401178> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *EU Urges Ruling Party, Opposition to 'Find Common Ground'*, 25/02/2021, <https://civil.ge/archives/401135> [consulté le 06/10/2021]

- Civil Georgia, *EU Mediation: PM Garibashvili, Opposition Agree to Continue Dialogue*, 01/03/2021, <https://civil.ge/archives/402367> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Georgia Records First Legal Gender Recognition for Trans Person*, 02/04/2021, <https://civil.ge/archives/410406> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Parliament Passes Changes to Common Courts Law*, 02/04/2021, <https://civil.ge/archives/410116> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *State Inspector Probes Alleged Police Violence Against Shame Movement Protesters*, 05/04/2021, <https://civil.ge/archives/410604> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Appeals Court Says Refusal to New Batumi Mosque Construction "Discriminatory"*, 13/04/2021, <https://civil.ge/archives/412417> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *New EU Proposal: Amnesty for Rurua, Melia, 2022 Snap Polls if GD Gets Less than 43% in Locals*, 18/04/2021, <https://civil.ge/archives/413785> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *President to Pardon Rurua if Parties Agree on Compromise*, 19/04/2021, <https://civil.ge/archives/414014> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *President Zurabishvili Pardons Giorgi Rurua*, 27/04/2021, <https://civil.ge/archives/416324> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Parliament Toughens Penalties for Police Disobedience, Petty Hooliganism*, 29/04/2021, <https://civil.ge/archives/416807> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *In Quotes: Politicians React to Melia's Release from Custody*, 10/05/2021, <https://civil.ge/archives/418745> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *CSOs Condemn Attacks on Journalists by Clerics*, 10/05/2021, <https://civil.ge/archives/418721> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *15 Georgian Parties Agree to Defend LGBTQ Rights*, 16/05/2021, <https://civil.ge/archives/419860> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *CSOs Slam High Council of Justice Over Nominating Supreme Court Judges*, 17/06/2021, <https://civil.ge/archives/428026> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *TV Pirveli Cameraman, Assaulted During Anti-LGBT Violence, Found Dead*, 11/07/2021, <https://civil.ge/archives/431492> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Thousands Demand Government Resignation in Tbilisi*, 11/07/2021, <https://civil.ge/archives/431575> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Parliament Appoints Six Supreme Court Judges Despite Int'l Condemnation*, 12/07/2021, <https://civil.ge/archives/431779> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Police Say Narcotics Overdose Possibly Behind Journalist's Death*, 12/07/2021, <https://civil.ge/archives/431858> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *EU Says Top Court Appointments in Georgia Defy April 19 Deal*, 14/07/2021, <https://civil.ge/archives/432129> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *U.S. Embassy Slams Top Court Appointments*, 15/07/2021, <https://civil.ge/archives/432473> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Georgian Dream MP Under Fire for Dragging Away Female Colleague*, 20/07/2021, <https://civil.ge/archives/433050> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *'Some Street Fight,' Says Georgian PM on Homophobic Pogroms*, 23/07/2021, <https://civil.ge/archives/433649> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Alarms Raised As Homophobic Ads Open Election Campaign*, 26/07/2021, <https://civil.ge/archives/433881> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Georgian Dream Quits EU-brokered Deal*, 28/07/2021, <https://civil.ge/archives/434256> [consulté le 06/10/2021]

- Civil Georgia, *In Quotes: Opposition on Georgian Dream Quitting EU-Brokered Deal*, 28/07/2021, <https://civil.ge/archives/434446> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Georgian Dream 'Rejected' Euro-Atlantic Course, CSOs Say*, 28/07/2021, <https://civil.ge/archives/434420> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *U.S. Reacts to Georgian Dream Leaving EU-Brokered Deal*, 29/07/2021, <https://civil.ge/archives/434497> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *MEP: EU Needs to Reconsider Relations with Georgian Gov't*, 30/07/2021, <https://civil.ge/archives/434927> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Zurabishvili Scolds Georgian Dream Over Quitting EU-Brokered Deal*, 03/08/2021, <https://civil.ge/archives/435348> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Garibashvili Says UNM has 'No Moral Right' to Stay in Politics*, 11/08/2021, <https://civil.ge/archives/436195> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Georgian Authorities Urged to Cancel Belarus KGB Deal*, 16/08/2021, <https://civil.ge/archives/436779> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Four Opposition Parties Name Joint Tbilisi Majoritarian Candidates*, 17/08/2021, <https://civil.ge/archives/436922> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *ODIHR Says Georgia's Top Court Appointments Lacked Integrity*, 24/08/2021, <https://civil.ge/archives/437385> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Assailants of TV Anchor Found Guilty, Released from Jail*, 25/08/2021, <https://civil.ge/archives/437571> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Garibashvili Comments on Controversial Belarus KGB Deal*, 31/08/2021, <https://civil.ge/archives/437853> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *ISFED Releases Interim Report on Pre-election Environment*, 01/09/2021, <https://civil.ge/archives/438047> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *UNM to Sign EU-Brokered Deal*, 01/09/2021, <https://civil.ge/archives/438177> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Pressure, Dismissal, Public Defender Alleges*, 02/09/2021, <https://civil.ge/archives/438441> [consulté le 04/01/2021]
- Civil Georgia, *Parliament Adopts Controversial June 20 Amnesty Law*, 07/09/2021, <https://civil.ge/archives/439214> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Security Service Accused of Spying on School, Kindergarten Principals*, 13/09/2021, <https://civil.ge/archives/440057> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Alleged Security Service Files on Clergy Leaked*, 13/09/2021, <https://civil.ge/archives/440008> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *ISFED Presents First Interim Report on Pre-Election Social Media*, 14/09/2021, <https://civil.ge/archives/440197> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *PM Warns 'Zero Compromises' After Elections*, 14/09/2021, <https://civil.ge/archives/440260> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Reports: Georgian Security Spied on EU, U.S. Ambassadors*, 15/09/2021, <https://civil.ge/archives/440471> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *OSCE/ODIHR Interim Report on Local Polls*, 17/09/2021, <https://civil.ge/archives/441010> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *Alleged Wiretaps: Patriarchate Slams Media*, 18/09/2021, <https://civil.ge/archives/441094> [consulté le 06/10/2021]
- Civil Georgia, *PM Says Saakashvili Arrested*, 01/10/2021, <https://civil.ge/archives/444849> [consulté le 06/10/2021]

Civil Georgia, *Zurabishvili Vows to 'Never' Pardon Saakashvili*, 02/10/2021, <https://civil.ge/archives/444908> [consulté le 06/10/2021]

Civil Georgia, *Labor Party Member Stabbed Outside Precinct in Marneuli*, 02/10/2021, <https://civil.ge/archives/445459> [consulté le 06/10/2021]

Civil Georgia, *Int'l Observers: Polls Competitive, Marred by Allegations of Violations*, 03/10/2021, <https://civil.ge/archives/445647> [consulté le 06/10/2021]

Civil Georgia, *Key Local Watchdogs Assess Municipal Elections*, 04/10/2021, <https://civil.ge/archives/445915> [consulté le 06/10/2021]

Civil Georgia, *2021 Municipal Elections: Outcomes, Winners, Trends*, 06/10/2021, <https://civil.ge/archives/446355> [consulté le 06/10/2021]

Civil Georgia, *Margvelashvili Says Saakashvili 'Imprisoned on Political Grounds'*, 12/10/2021, <https://civil.ge/archives/447517> [consulté le 26/10/2021]

Civil Georgia, *Saakashvili's Possible Hospital Treatment Location Triggers Controversy*, 26/10/2021, <https://civil.ge/archives/450218> [consulté le 26/10/2021]

Civil Georgia, *Kaladze, GD Call to 'End' United National Movement*, 19/10/2021, <https://civil.ge/archives/448504> [consulté le 04/01/2022]

Civil Georgia, *PM on the Offensive During Samegrelo Campaign Trip*, 22/10/2021, <https://civil.ge/archives/449578> [consulté le 04/01/2022]

Civil Georgia, *Chasing Two Hares: Tbilisi Runoff Turns Social*, 25/10/2021, <https://civil.ge/archives/449308> [consulté le 04/01/2022]

Civil Georgia, *Georgian Dream Gathers Thousands for Final Election Rally in Tbilisi*, 27/10/2021, <https://civil.ge/archives/450464> [consulté le 04/01/2022]

Civil Georgia, *Majoritarian Runoffs: GD Wins 27, Opposition – 15*, 31/10/2021, <https://civil.ge/archives/452028> [consulté le 04/01/2022]

Civil Georgia, *Saakashvili to End Hunger Strike, Accepts Treatment in Military Hospital*, 19/11/2021, <https://civil.ge/archives/456819> [consulté le 04/01/2022]

Civil Georgia, *ISFED Issues Final Assessment of 2021 Local Polls*, 21/12/2021, <https://civil.ge/archives/463353> [consulté le 24/02/2022]

Civil Georgia, *Georgian Dream Abolishes State Inspector's Service*, 30/12/2021, <https://civil.ge/archives/465270> [consulté le 13/01/2022]

Civil Georgia, *Int'l Reactions on Proposed Disbanding of State Inspector's Service*, 29/12/2021, <https://civil.ge/archives/464891> [consulté le 13/01/2022]

Civil Georgia, *CSOs Call on President to Veto Bill Dissolving State Inspector's Service*, 05/01/2022, <https://civil.ge/archives/465507> [consulté le 13/01/2022]

Civil Georgia, *Khazaradze, Japaridze Jailed, but not Jailed*, 12/01/2022, <https://civil.ge/archives/466247> [consulté le 13/01/2022]

Civil Georgia, *President OKs Dissolving State Inspector, Controversial Court Law Changes*, 13/01/2022, <https://civil.ge/archives/466682> [consulté le 13/01/2022]

Coalition for an Independent and Transparent Judiciary, *The Judicial System: Past Reforms and Future Perspectives*, 05/01/2017, http://coalition.ge/files/the_judicial_system.pdf [consulté le 30/08/2019]

Coalition for an Independent and Transparent Judiciary, *The Coalition is assessing the ongoing process of selection of Supreme Court judicial candidates*, 17/07/2019, http://www.coalition.ge/index.php?article_id=213&clang=1 [consulté le 30/08/2019]

Code pénal de Géorgie, 22/07/1999 [derniers amendements en date du 30/11/2017] <https://matsne.gov.ge/en/document/view/16426> [consulté le 30/08/2019]

Commission on Security and Cooperation in Europe (CSCE), *Helsinki Commission Report: IN BRIEF The Russian Occupation of South Ossetia and Abkhazia*, 16/07/2018, <https://www.csce.gov/sites/helsinkicommission.house.gov/files/Occupation%20of%20Georgia%20Designed%20FINAL.pdf> [consulté le 03/09/2020]

Committee to Protect Journalists (CPJ), *Journalists attacked by anti-LGBT demonstrators in Tbilisi, Georgia*, 06/07/2021, <https://cpj.org/2021/07/journalists-attacked-by-anti-lgbt-demonstrators-in-tbilisi-georgia/> [consulté le 06/10/2021]

Council of Europe, *Anniversary of the adoption of the Law on the Elimination of All Forms of Discrimination*, 07/05/2019, <https://www.coe.int/en/web/tbilisi/-/anniversary-of-the-adoption-of-the-law-on-the-elimination-of-all-forms-of-discrimination> [consulté le 30/08/2019]

Council of Europe, *Consolidated report on the conflict in Georgia (October 2018 – March 2019)*, 27/03/2019, <https://rm.coe.int/native/090000168093fb65> [consulté le 03/09/2020]

Council of Europe – Commissioner for Human Rights, *Observations on the human rights situation in Georgia: An update on justice reforms, tolerance and non-discrimination*, 12/01/2016, <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=2401427&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864> [consulté le 20/04/2018]

Council of Europe – European Commission against Racism and Intolerance (ECRI), *ECRI Report on Georgia (fifth monitoring cycle)*, 01/03/2016, <https://rm.coe.int/fourth-report-on-georgia/16808b5773> [consulté le 30/08/2019]

Council of Europe – European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT), *Report to the Georgian Government on the Visit to Georgia carried out by the CPT from 10 to 21 September 2018*, 10/05/2019, <https://rm.coe.int/1680945eca> [consulté le 30/08/2019]

Council of Europe – Group of States against Corruption (GRECO), *Fourth Evaluation Round: Corruption prevention in respect of members of parliament, judges and prosecutors*, 02/07/2019, <https://rm.coe.int/fourth-evaluation-round-corruption-prevention-in-respect-of/168095529a> [consulté le 30/08/2019]

Council of Europe – Venice Commission, *Georgia Urgent Opinion on the Selection and Appointment of Supreme Court Judges Issued pursuant to Article 14 a of the Venice Commission's Rules of Procedure*, 16/04/2019, [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-PI\(2019\)002-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-PI(2019)002-e) [consulté le 30/08/2019]

Council of Europe – Venice Commission, *Georgia Urgent Opinion on the Selection and Appointment of Supreme Court Judges Endorsed by the Venice Commission at its 119th Plenary Session (Venice, 21-22 June 2019)*, 24/06/2019, [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2019\)009-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2019)009-e) [consulté le 30/08/2019]

Democracy and Freedom Watch, *Saakashvili preparing to stoke unrest ahead of election: Georgian PM*, 14/09/2016, <http://dfwatch.net/saakashvili-preparing-to-stoke-unrest-ahead-of-election-georgian-pm-45479> [consulté le 20/04/2018]

Democracy and Freedom Watch, *Saakashvili's UNM splits in three factions in parliament*, 15/01/2017, <http://dfwatch.net/saakashvilis-unm-splits-in-three-factions-in-parliament-47305> [consulté le 20/04/2018]

Democracy and Freedom Watch (Tsikarishvili K.), *Evolution of clan based governance in Georgian judiciary since 2007*, 19/04/2019, <https://dfwatch.net/evolution-of-clan-based-governance-in-georgian-judiciary-since-2007-53155> [consulté le 30/08/2019]

Democracy and Freedom Watch (DFW), *Tbilisi court imposes strict bail conditions on former Rustavi 2 director in corruption trial*, 11/08/2019, <https://dfwatch.net/tbilisi-court-imposes-strict-bail-conditions-on-former-rustavi-2-director-in-corruption-trial-53699> [consulté le 30/08/2019]

Democracy and Freedom Watch, *Citizens Party calls off parliament boycott after GD promises reforms, rest of opposition still rejects 2020 election results*, 29/01/2021, <https://dfwatch.net/citizens-party-calls-off-parliament-boycott-after-gd-promises-reforms-rest-of-opposition-still-rejects-2020-election-results-54565> [consulté le 06/10/2021]

Democracy and Freedom Watch, *Georgia's public defender calls on law enforcement to prosecute perpetrators of July 5 violence*, 27/07/2021, <https://dfwatch.net/georgias-public-defender-calls-on-law-enforcement-to-prosecute-perpetrators-of-july-5-violence-54775> [consulté le 06/10/2021]

Eurasianet (Lomsadze G.), *Georgians Fear Visa-Free Travel to Europe in Jeopardy*, 27/02/2018, <https://eurasianet.org/s/georgians-fear-visa-free-travel-to-europe-in-jeopardy> [consulté le 20/04/2018]

Eurasianet (Lomsadze G.), *Syria formally recognizes Abkhazia and South Ossetia*, 29/05/2018, <https://eurasianet.org/syria-formally-recognizes-abkhazia-and-south-ossetia> [consulté le 03/09/2020]

Eurasianet (Lomsadze G.), *Georgian government offers concessions to end crisis*, 24/06/2019, <https://eurasianet.org/georgian-government-offers-concessions-to-end-crisis> [consulté le 30/08/2019]

Eurasianet (Lomsadze G.), *Georgian political crisis highlights perils of one-man rule*, 27/06/2019, <https://eurasianet.org/georgian-political-crisis-highlights-perils-of-one-man-rule> [consulté le 30/08/2019]

Eurasianet (Lomsadze G.), *Georgia manages, finally, to hold Pride event*, 10/07/2019, <https://eurasianet.org/georgia-manages-finally-to-hold-pride-event> [consulté le 30/08/2019]

Eurasianet (Lomsadze G.), *Beset by political crisis, Georgian government strikes back at opposition*, 30/07/2019, <https://eurasianet.org/beset-by-political-crisis-georgian-government-strikes-back-at-opposition> [consulté le 30/08/2019]

Eurasianet (Lomsadze G.), *Abkhazia presidential election heads to runoff*, 26/08/2019, <https://eurasianet.org/abkhazia-presidential-election-heads-to-runoff> [consulté le 03/09/2020]

Eurasianet (Lomsadze G.), *Protest season returns to Georgia*, 23/09/2019, <https://eurasianet.org/protest-season-returns-to-georgia> [consulté le 21/10/2019]

Eurasianet (Lomsadze G.), *Georgia adopts landmark election reform*, 29/06/2020, <https://eurasianet.org/georgia-adopts-landmark-election-reform> [consulté le 03/09/2020]

Eurasianet, *Dashboard: Coronavirus in Eurasia – July*, 31/07/2020, <https://eurasianet.org/dashboard-coronavirus-in-eurasia-july> [consulté le 03/09/2020]

Eurasianet (Lomsadze G.), *Georgia's prime minister steps down ahead of looming clashes*, 18/02/2021, <https://eurasianet.org/georgias-prime-minister-steps-down-ahead-of-looming-clashes> [consulté le 06/10/2021]

Eurasianet (Lomsadze G.), *Violence by hate groups grips Tbilisi*, 06/07/2021, <https://eurasianet.org/violence-by-hate-groups-grips-tbilisi> [consulté le 06/10/2021]

European Commission, *Report from the Commission to the European Parliament and the Council. Fourth progress report on Georgia's implementation of the action plan on visa liberalisation*, 18/12/2015, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-6368_en.htm [consulté le 20/04/2018]

European Commission, *Report from the Commission to the European Parliament and the Council, Second Report under the Visa Suspension Mechanism*, 19/12/2018, https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20181219_com-2018-856-report_en.pdf [consulté le 30/08/2019]

European Commission (EC), *Report from the Commission to the European Parliament and the Council, Third Report under the Visa Suspension Mechanism*, 10/07/2020, https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/20200710_com-2020-325-report_en.pdf [consulté le 03/09/2020]

European Commission, *Association Implementation Report on Georgia*, 05/02/2021, https://eeas.europa.eu/sites/default/files/2021_association_implementation_report_in_georgia.pdf [consulté le 06/10/2021]

European Commission – High Representative of the European Union for Foreign Affairs and Security Policy, *Joint Staff Working Document. Implementation of the European Neighbourhood Policy in Georgia Progress in 2014 and recommendations for action*, 25/03/2015, [https://library.euneighbours.eu/sites/default/files/attachments/georgia-enp-report-2015_en%20\(1\).pdf](https://library.euneighbours.eu/sites/default/files/attachments/georgia-enp-report-2015_en%20(1).pdf) [consulté le 20/04/2018]

European Commission – High Representative of the European Union for Foreign Affairs and Security Policy, *Joint Staff Working Document. Association Implementation Report on Georgia*, 09/11/2017,

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/association_implementation_report_on_georgia.pdf [consulté le 30/08/2019]

European External Action Service (EEAS), *EU and UNDP assist Georgia to improve access to justice and raise professionalism of lawyers*, 23/01/2019, https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/57012/eu-and-undp-assist-georgia-improve-access-justice-and-raise-professionalism-lawyers_en [consulté le 03/09/2020]

European Parliament, *European Parliament resolution of 14 November 2018 on the implementation of the EU Association Agreement with Georgia*, 14/11/2018, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0457_EN.html [consulté le 30/08/2019]

European Union Monitoring Mission in Georgia (EUMM), *Ten Years of Continuous Presence in Georgia*, in The EUMM Monitor, Issue No. 7, 10/2018, https://eumm.eu/data/file/6486/The_EUMM_Monitor_issue_7_ENG.pdf [consulté le 30/08/2019]

European Union Monitoring Mission in Georgia (EUMM), *Situation at the Administrative Boundary Line with South Ossetia*, 16/09/2019, https://eumm.eu/en/press_and_public_information/press_releases/36637/ [consulté le 24/02/2022]

Formula TV via Shame Movement [Tweet], RT @FormulaGe: *While GD denies mobilizing people through public servants, in Kakheti, Formula filmed how Lagodekhi Sakrebulo deputy chairman, who managed allocation of people to different vehicles, withdrew money to allegedly distribute to rally participants (some -confirmed)*, 27/10/2021, <https://twitter.com/Shamemovement/status/1453322594699067399> [consulté le 04/01/2022]

Formula TV via Shame Movement [Tweet], RT @FormulaGe: *Approximately 50 GEL for attending GD rallies. There are lists of the amount of people which are expected to be mobilized from different cities and villages of Kakheti. Both alleged lists and rally attendance compensation are reported by @FormulaGe. #Gvote21*, 27/10/2021, <https://twitter.com/Shamemovement/status/1453323683141926914> [consulté le 04/01/2022]

Freedom House, *Freedom in the World 2015 - Abkhazia*, 28/01/2015, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2015/abkhazia> [consulté le 20/04/2018]

Freedom House, *Nations in Transit 2017 – Georgia*, 29/03/2017, <https://freedomhouse.org/report/nations-transit/2017/georgia> [consulté le 20/04/2018]

Freedom House, *Freedom in the World 2017 - Abkhazia*, 01/09/2017, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2018/abkhazia> [consulté le 20/04/2018]

Freedom House, *Freedom in the World 2017 - South Ossetia*, 01/09/2017, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2017/south-ossetia> [consulté le 20/04/2018]

Freedom House, *Nations in Transit 2018 – Georgia*, 11/04/2018, <https://freedomhouse.org/report/nations-transit/2018/georgia> [consulté le 20/04/2018]

Freedom House, *Freedom in the World 2019 - Georgia*, 04/02/2019, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2019/georgia> [consulté le 30/08/2019]

Freedom House, *Freedom in the World 2019 - Abkhazia**, 04/02/2019, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2019/abkhazia> [consulté le 30/08/2019]

Freedom House, *Freedom in the World 2019 - South Ossetia**, 04/02/2019, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2019/south-ossetia> [consulté le 30/08/2019]

Freedom House, *Freedom in the World 2020 Georgia*, 05/03/2020, <https://freedomhouse.org/country/georgia/freedom-world/2020> [consulté le 03/09/2020]

Freedom House, *Freedom in the World 2020 South Ossetia**, 05/03/2020, <https://freedomhouse.org/country/south-ossetia/freedom-world/2020> [consulté le 03/09/2020]

Freedom House, *Freedom in the World 2020 Abkhazia**, 05/03/2020, <https://freedomhouse.org/country/abkhazia/freedom-world/2020> [consulté le 03/09/2020]

Freedom House, *Nations in Transit 2020 Georgia*, 06/05/2020, <https://freedomhouse.org/country/georgia/nations-transit/2020> [consulté le 03/09/2020]

- Freedom House, *Freedom in the World 2021 Georgia*, 02/03/2021, <https://freedomhouse.org/country/georgia/freedom-world/2021> [consulté le 06/10/2021]
- Freedom House, *Freedom in the World 2021 Abkhazia**, 02/03/2021, <https://freedomhouse.org/country/abkhazia/freedom-world/2021> [consulté le 06/10/2021]
- Freedom House, *Freedom in the World 2021 South Ossetia**, 02/03/2021, <https://freedomhouse.org/country/south-ossetia/freedom-world/2021> [consulté le 06/10/2021]
- Freedom House, *Nations in Transit 2021 Country Report Georgia*, 28/04/2021, <https://freedomhouse.org/country/georgia/nations-transit/2021> [consulté le 06/10/2021]
- Georgian Institute of Politics (Groeneveld J.), *What does the Dutch request to the European Commission over Albania mean for Georgia?*, 07/06/2019, <http://qip.ge/what-does-the-dutch-request-to-the-european-commission-over-albania-mean-for-georgia/> [consulté le 30/08/2019]
- Georgian Young Lawyers' Association (GYLA), *Prevention and Response to Incidents of Ill-Treatment*, 25/02/2019, <https://qyla.ge/files/news/2006/Report.%20eng.pdf> [consulté le 30/08/2019]
- Georgian Young Lawyers' Association (GYLA), *Significant Issues of Domestic Violence and Violence against Women*, 26/03/2019, https://qyla.ge/files/news/%E1%83%A4%E1%83%9D%E1%83%9C%E1%83%93%E1%83%98/Significant%20Issues%20of%20Domestic%20Violence%20and%20Violence%20Against%20Women%20eng_full.pdf [consulté le 30/08/2019]
- Georgian Young Lawyers' Association (GYLA), *Prevention and Forms of Torture and Ill-Treatment*, 27/03/2020, <https://nodiscrimination.qyla.ge/files/news/ფუნდო/ტორწინი/Prevention%20and%20Forms%20of%20Torture%20and%20Ill-Treatment.pdf> [consulté le 03/09/2020]
- Georgian Young Lawyers' Association (GYLA), *Human Rights Council Universal Periodic Review*, 13/07/2020, <https://nodiscrimination.qyla.ge/files/news/წარმატებულები/UPR-ENG.pdf> [consulté le 03/09/2020]
- Georgian Young Lawyers' Association (GYLA), *Judicial System Reform in Georgia 2013-2021*, 17/05/2021, <https://qyla.ge/files/news/ფუნდო/2021/JUDICIAL%20SYSTEM%20REFORM-2.pdf> [consulté le 06/10/2021]
- Georgian Young Lawyers' Association (GYLA), *Report of the Coalition for Aquality and other ngos tot he pre-sessional working group of the United Nations Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW)*, 16/06/2021, <https://qyla.ge/files/news/ფუნდო/ტორწინი/ბლოგ/Coalition for Equality - CEDAW Report - June 16 2021.pdf> [consulté le 06/10/2021]
- Georgia Today, *Parliament Adopts New Constitution*, 27/09/2017, <http://georgiatoday.ge/news/7680/Parliament-Adopts-New-Constitution> [consulté le 30/08/2019]
- Georgia Today (Morrison T.), *Does Georgia Face Suspension of Visa-Free Regime?*, 13/06/2019, <http://georgiatoday.ge/news/16002/Does-Georgia-Face-Suspension-of-Visa-Free-Regime%3F> [consulté le 30/08/2019]
- Giorgi Gogia, *If u expected deep soul searching within #Georgia's ruling party, u'll be disappointed. Irakli Garibashvili, ex-PM 2013-15 & probably closest ally to Ivanishvili is making a 2nd comeback. Known for his scathing criticism of opposition, he is unlikely to defuse political tensions* [Twitter post], 18/02/2021, https://twitter.com/Giorgi_Gogia/status/1362401440950611970 [consulté le 06/10/2021]
- Hammarberg T. (EU Special Adviser on Constitutional and Legal Reform and Human Rights in Georgia), *Georgia in Transition. Report on the human rights dimension: background, steps taken and remaining challenges*, 23/09/2013, http://eeas.europa.eu/delegations/georgia/press_corner/all_news/news/2013/human_rights_2013/human_rights_report_2013_en.htm [consulté le 20/04/2018]
- Hammarberg T. (Special Advisor to Georgia on Human Rights, Constitutional and Legal Reforms), *Recommendations to the Government of Georgia by Special Advisor to Georgia on Human Rights, Constitutional and Legal Reforms – Thomas Hammarberg (follow up on the final mission – 4-9 June, 2014)*, 09/07/2014, http://eeas.europa.eu/delegations/georgia/documents/human_rights_2012/th_recommendations_to_the_government_of_georgia_en.pdf [consulté le 20/04/2018]

- Human Rights Center (HRIDC), *Restricted Rights: Annual Human Rights Report for 2010*, 15/02/2011, <http://www.humanrights.ge/admin/editor/uploads/files/RESTRICTED%20RIGHTS%20-%20HRIDC%202011.pdf> [consulté le 30/08/2019]
- Human Rights Center (HRIDC), *Annual Report 2018. State of Human Rights in Georgia 2017*, 03/02/2018, <http://www.hridc.org/admin/editor/uploads/files/pdf/annual%20report%202018-eng.pdf> [consulté le 20/04/2018]
- Human Rights Center (HRIDC), *Prevention of Violence against Women: Problems and Challenges*, 18/04/2018, <https://www.hridc.org/admin/editor/uploads/files/pdf/hrcprep2018/report%20-%20Prevention%20of%20Violence%20against%20Women%20-%20Problems%20and%20Challenges-eng.pdf> [consulté le 30/08/2019]
- Human Rights Center (HRIDC), *Acces to Justice for the Women, Religious and Ethnic Minorities*, 24/10/2018, <http://www.hridc.org/admin/editor/uploads/files/pdf/hrc/angarishi-umciresobebi-eng-compressed.pdf> [consulté le 03/09/2020]
- Human Rights Center (HRIDC), *Annual Report 2019. State of Human Rights in Georgia 2018*, 31/01/2019, <https://www.hridc.org/admin/editor/uploads/files/pdf/hrcprep2018/annual%20report%202019%20-eng-.pdf> [consulté le 30/08/2019]
- Human Rights Center (HRIDC), *State of Human Rights in Georgia 2019*, 30/01/2020, <http://hridc.org/admin/editor/uploads/files/pdf/report2020/annual%202019-eng.pdf> [consulté le 03/09/2020]
- Human Rights Center (HRIDC), *Legal Analysis of the Criminal Cases commenced in connection with the June 20-21, 2019 Events*, 23/06/2020, <http://hridc.org/admin/editor/uploads/files/pdf/report2020/20-21%20ivnisis%20samarTlebrivi%20analizi-eng-c.pdf> [consulté le 03/09/2020]
- Human Rights Center (HRIDC), *Legal Assessment of the current criminal case against Nika Gvaramia*, 21/10/2020, <http://hridc.org/admin/editor/uploads/files/pdf/report2020/gvaramia-eng-final.pdf> [consulté le 06/10/2021]
- Human Rights Center (HRC), *Monitoring court proceedings of the cases with alleged political motives*, 21/12/2020, <http://hridc.org/admin/editor/uploads/files/pdf/report2020/sasamartlo%20monitorinqi%2025%20saqme-eng.pdf> [consulté le 06/10/2021]
- Human Rights Center (HRIDC), *State of Human Rights in Georgia 2020*, 28/01/2021, <http://hridc.org/admin/editor/uploads/files/pdf/report%202021/annual%20hrc%202020-eng.pdf> [consulté le 06/10/2021]
- Human Rights Center (HRC), *Monitoring the Protest Demonstrations – Interim Report*, 25/08/2021, <http://hrc.ge/files/reports/160aqciebi-eng.pdf> [consulté le 06/10/2021]
- Human Rights Center (HRC), *Right of Peaceful Assembly and Manifestation in Georgia – Main Flaws in Law and Practice*, 30/08/2021, <http://hrc.ge/files/reports/162RIGHT%20OF%20PEACEFUL%20ASSEMBLY%20...%20-%20Main%20flaws%20in%20law%20and%20practice.%202021.pdf> [consulté le 06/10/2021]
- Human Rights Education and Monitoring Center (EMC), *The Role of the Judges in the Criminal Justice System - The Results of a Qualitative Study*, 26/06/2019, <https://emc.org.ge/en/events/mosamartlis-rolis-siskhlis-samartlis-martlmsajulebashi-tvisebrivi-kvlevis-shedegebi> [consulté le 30/08/2019]
- Human Rights House, *Tbilisi pride: protect the rights of LGBT community and defenders in Georgia*, 19/06/2019, <https://humanrightshouse.org/letters-of-concern/protect-rights-lgbt-community-defenders-georgia/> [consulté le 30/08/2019]
- Human Rights Watch (HRW), *Crossing the Line. Georgia's Violent Dispersal of Protestors and Raid on Imedi Television*, 19/12/2007, <https://www.hrw.org/report/2007/12/19/crossing-line/georgias-violent-dispersal-protestors-and-raid-imerdi-television> [consulté le 20/04/2018]
- Human Rights Watch (HRW), *Administrative Error: Georgia's Flawed System for Administrative Detention*, 04/01/2012, <http://www.hrw.org/reports/2012/01/04/administrative-error-0> [consulté le 20/04/2018]
- Human Rights Watch (HRW), *World Report 2018. Georgia, events of 2017*, 18/01/2018, <https://www.hrw.org/world-report/2018/country-chapters/georgia> [consulté le 20/04/2018]
- Human Rights Watch (HRW), *World Report 2019. Georgia, events of 2018*, 02/2019, <https://www.hrw.org/world-report/2019/country-chapters/georgia> [consulté le 30/08/2019]

Human Rights Watch (HRW), *Georgia: Police Use Teargas, Rubber Bullets Against Protesters*, 21/06/2019, <https://www.hrw.org/news/2019/06/21/georgia-police-use-teargas-rubber-bullets-against-protesters> [consulté le 30/08/2019]

Human Rights Watch (HRW), *World Report, Events of 2019*, 07/07/2020, <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/georgia> [consulté le 03/09/2020]

Human Rights Watch (HRW), *World Report 2021: Georgia*, 23/01/2021, <https://www.hrw.org/world-report/2021/country-chapters/georgia> [consulté le 06/10/2021]

Human Rights Watch (HRW), *World Report 2022: Georgia*, 13/01/2022, <https://www.hrw.org/world-report/2022/country-chapters/georgia> [consulté le 14/01/2022]

Identoba, *Violations of the Rights of Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender People in Georgia*, 09/2013, https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CCPR/Shared%20Documents/GEO/INT_CCPR_NGO_GEO_15206_E.pdf [consulté le 20/04/2018]

Institute for Development of Freedom of Information (IDFI), *The Georgian National Anti-Corruption System is Ineffective against High Level Corruption*, 12/10/2018, <https://idfi.ge/en/fight-against-elit-corruption-is-still-a-challenge-in-georgia> [consulté le 30/08/2019]

Institute for Development of Freedom of Information (IDFI), *Training On Hate-motivated Crimes and Hate Speech for Prosecutors and Journalists*, 10/12/2018, <https://idfi.ge/en/sidzulvilis-ena> [consulté le 30/08/2019]

Institute for War & Peace Reporting (IWPR) (Machaidze R.), *Is Georgian Justice at Risk?*, 03/06/2019, <https://iwpr.net/global-voices/georgian-justice-risk> [consulté le 30/08/2019]

International Center for Transitional Justice (ICTJ) (Frichova M.), *Transitional Justice and Georgia's Conflicts: Breaking the Silence*, 05/2009, <https://ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Georgia-Breaking-Silence-2009-English.pdf> [consulté le 03/09/2020]

International Crisis Group (ICG), *Georgia sliding towards authoritarianism?*, 19/12/2007, <https://www.crisisgroup.org/europe-central-asia/caucasus/georgia/georgia-sliding-towards-authoritarianism> [consulté le 20/04/2018]

International Crisis Group (ICG), *Georgia: Making cohabitation work. Policy briefing n° 69*, 18/12/2012, <https://www.crisisgroup.org/europe-central-asia/caucasus/georgia/georgia-making-cohabitation-work> [consulté le 20/04/2018]

International Crisis Group (ICG), *Crisis Watch – Global Overview September 2019*, 09/2019, <https://www.crisisgroup.org/crisiswatch/october-alerts-september-trends-2019> [consulté le 03/09/2020]

International Crisis Group (ICG), *Easing Travel between Georgia and Breakaway Abkhazia*, 05/09/2019, <https://www.crisisgroup.org/europe-central-asia/caucasus/abkhazia-georgia/easing-travel-between-georgia-and-breakaway-abkhazia> [consulté le 03/09/2020]

International Crisis Group (ICG), *The COVID-19 Challenge in Post-Soviet Breakaway Statelets*, 06/05/2020, <https://www.crisisgroup.org/europe-central-asia/b89-covid-19-challenge-post-soviet-breakaway-statelets> [consulté le 03/09/2020]

Interpress News Georgia, *Lelo - Partnership for Georgia initiates establishment of anti-corruption commission*, 02/06/2021, <https://www.interpressnews.ge/en/article/113829-lelo-partnership-for-georgia-initiates-establishment-of-anti-corruption-commission/> [consulté le 06/10/2021]

Interpress News Georgia, *Mamuka Khazaradze: After a year-and-a-half break, the frightened government woke up and scheduled a new court hearing on July 2 - I will not use any immunity*, 23/06/2021, <https://www.interpressnews.ge/en/article/114178-mamuka-khazaradze-after-a-year-and-a-half-break-the-frightened-government-woke-up-and-scheduled-a-new-court-hearing-on-july-2-i-will-not-use-any-immunity/> [consulté le 06/10/2021]

Jam News, *Georgian gov't, opposition standoff at an end? What's in the newly signed agreement*, 20/04/2021, <https://jam-news.net/georgian-govt-opposition-standoff-at-an-end-whats-in-the-new-agreement/> [consulté le 06/10/2021]

Jam News, *Fifteen political parties sign Tblisi Pride's LGBT rights protection agreement*, 16/05/2021, <https://jam-news.net/fifteen-political-parties-sign-tblisi-prides-lgbt-rights-protection-agreement/> [consulté le 06/10/2021]

Law of Georgia on the Elimination of All Forms of Discrimination, 07/05/2014 [laatste amendementen op 19/02/2019], <https://matsne.gov.ge/ka/document/view/4485888?publication=0> [consulté le 30/08/2019]

Jam News, *Georgians in Abkhazia changing last names – and nationality*, 27/07/2019, <https://jam-news.net/georgians-in-abkhazia-changing-last-names-and-nationality/> [consulté le 03/09/2020]

Legal Aid Service, s.d., <http://www.legalaid.ge/en/p/1/offices> [consulté le 03/09/2020]

National Democratic Institute (NDI), *Georgia Election Watch*, 19/08/2020, <https://www.ndi.org/sites/default/files/NDI%20-%20Georgia%20Election%20Watch%20Report%20-%20Final%20-%20August%202019%2C%202020%20-%20ENG.pdf> [consulté le 03/09/2020]

OC-media, *Georgian Supreme Court head's resignation raises questions if she was pressured*, 03/08/2018, <https://oc-media.org/georgian-supreme-court-heads-resignation-raises-questions-if-she-was-pressured/> [consulté le 30/08/2019]

OC-Media (Gogokhia V.), *Opinion | Proportional elections are an opportunity for Georgia; it's up to young people to seize it*, 14/08/2019, <https://oc-media.org/opinion-proportional-elections-are-an-opportunity-for-georgia-it-s-up-to-young-people-to-seize-it/> [consulté le 30/08/2019]

OC-media (Parulava D.), *President under fire for refusing to nominate new Georgian Supreme Court head*, 31/08/2018, <https://oc-media.org/president-under-fire-for-refusing-to-nominate-new-georgian-supreme-court-head/> [consulté le 30/08/2019]

OC-Media, *Equal and more equal: Abkhazia's passport policy*, 22/02/2019, <https://oc-media.org/features/equal-and-more-equal-abkhazia-s-passport-policy/> [consulté le 03/09/2020]

OC-Media, *European Georgia loses parliamentary minority status as more MPs leave ruling party*, 04/03/2019, <https://oc-media.org/european-georgia-loses-parliamentary-minority-status-as-more-mps-leave-ruling-party/> [consulté le 03/09/2020]

OC-Media, *TBC Bank founder Khazaradze charged with money laundering*, 24/04/2019, <https://oc-media.org/tbc-bank-founder-khazaradze-charged-with-money-laundering/> [consulté le 03/09/2020]

OC-Media, *Tbilisi marks International Day Against Homophobia with a single rainbow flag*, 17/05/2019, <https://oc-media.org/tbilisi-marks-international-day-against-homophobia-with-a-single-rainbow-flag/> [consulté le 30/08/2019]

OC-Media, *Political tensions continue in Abkhazia as opposition loses appeal over election*, 23/09/2019, <https://oc-media.org/political-tensions-continue-in-abkhazia-as-opposition-loses-appeal-over-election/> [consulté le 03/09/2020]

OC-Media, *More Georgian Dream MPs abandon party over electoral reform u-turn*, 15/11/2019, <https://oc-media.org/more-georgian-dream-mps-abandon-party-over-electoral-reform-u-turn/> [consulté le 03/09/2020]

OC-Media, *Tbilisi protests again dispersed by water cannon as Georgian Dream mulls switch to fully majoritarian system*, 26/11/2019, <https://oc-media.org/tbilisi-protests-again-dispersed-by-water-cannon-as-georgian-dream-mulls-switch-to-fully-majoritarian-system/> [consulté le 03/09/2020]

OC-Media, *Pro-government groups attack anti-government protesters in Georgia*, 03/12/2019, <https://oc-media.org/pro-government-groups-attack-anti-government-protesters-in-georgia/> [consulté le 03/09/2020]

OC-Media, *Georgian opposition lawmaker suspended from parliament*, 12/12/2019, <https://oc-media.org/georgian-opposition-lawmaker-suspended-from-parliament/> [consulté le 03/09/2020]

OC-Media, *Georgian opposition parties boycott parliament*, 07/02/2020, <https://oc-media.org/georgian-opposition-parties-boycott-parliament/> [consulté le 03/09/2020]

OC-Media, *Georgian opposition leader Gigi Ugulava sentenced to 3 years for embezzlement*, 10/02/2020, <https://oc-media.org/georgian-opposition-leader-gigi-ugulava-sentenced-to-3-years-for-embezzlement/> [consulté le 03/09/2020]

OC-Media, *Dispute over 'political prisoners' put Georgia's electoral reforms in doubt*, 13/05/2020, <https://oc-media.org/dispute-over-political-prisoners-put-georgias-electoral-reforms-in-doubt/> [consulté le 03/09/2020]

- OC-Media, *Georgia transforms electoral system ahead of October parliamentary elections*, 29/06/2020, <https://oc-media.org/georgia-transforms-electoral-system-ahead-of-october-parliamentary-elections/> [consulté le 03/09/2020]
- OC-Media, *Homophobic protesters throw paint at Tbilisi Pride office*, 09/07/2020, <https://oc-media.org/homophobic-protesters-throw-paint-at-tbilisi-pride-office/> [consulté le 03/09/2020]
- OC-Media, *Georgia releases 1,500 in prisoner amnesty*, 13/01/2021, <https://oc-media.org/georgia-releases-1500-in-prisoner-amnesty/> [consulté le 06/10/2021]
- Office of the United Nations High Commissioner of Human Rights (OHCHR), *Time to end invisibility of LGBT people in Georgia – expert*, 05/10/2018, <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23685&LangID=E> [consulté le 30/08/2019]
- Open Society European Policy Institute (Hale J. et Chkhikvadze I.), *Can Democracy take root in Georgia? Policy Brief*, 05/2013, Bruxelles
- Open Society Georgia Foundation (OSGF), *Legislative Regulation Needed for the Selection Process of Supreme Court Judges and Chairperson*, 17/12/2018, <https://osgf.ge/en/legislative-regulation-needed-for-the-selection-process-of-supreme-court-justices-and-chairperson/> [consulté le 30/08/2019]
- Open Society Georgia Foundation (OSGF), *Charges Against the Founders of TBC Bank Raise Many Questions About the Investigation*, 25/07/2019, <https://osgf.ge/en/charges-against-the-founders-of-tbc-bank-raise-many-questions-about-the-investigation/> [consulté le 03/09/2020]
- Open Society Georgia Foundation (OSGF), *Statement of NGOs on the Charges Made Against former Director-General of Rustavi 2, Nika Gvaramia*, 09/08/2019, <https://osgf.ge/en/statement-of-ngos-on-the-charges-made-against-former-director-general-of-rustavi-2-nika-gvaramia/> [consulté le 30/08/2019]
- Organization for Security and Cooperation in Europe – Office for Democratic Institutions and Human Rights (OSCE-ODIHR), *Georgia Parliamentary Elections 31 October 2020 ODIHR Needs Assessment Mission Report 3-8 August 2020*, 28/08/2020, https://www.osce.org/files/f/documents/a/9/461779_0.pdf [consulté le 03/09/2020]
- Organization for Security and Cooperation in Europe – Office for Democratic Institutions and Human Rights (OSCE-ODIHR), *International Election Observation Mission Georgia – Parliamentary Elections, 31 October 2020 – Statement of Preliminary Findings and Conclusions*, 31/10/2020, <https://www.osce.org/files/f/documents/a/d/469005.pdf> [consulté le 05/11/2020]
- Organization for Security and Cooperation in Europe – Office for Democratic Institutions and Human Rights (OSCE-ODIHR), *International Election Observation Mission Georgia – Local Elections, Second Round – Statement of Preliminary Findings and Conclusions*, 31/10/2021, <https://www.osce.org/files/f/documents/8/c/502704.pdf> [consulté le 24/02/2022]
- Popjanevski J., *Retribution and the Rule of Law: The Politics of Justice in Georgia*, in *Central Asia-Caucasus Institute & Silk Road Studies Program, Silk Road Paper*, 12/06/2015, <http://silkroadstudies.org/publications/silkroad-papers-and-monographs/item/13155-retribution-and-the-rule-of-law-the-politics-of-justice-in-georgia.html> [consulté le 20/04/2018]
- Portal for Free Legal Aid in Georgia, [website], s.d., <http://free.mylaw.ge/en.pbn> [consulté le 03/09/2020]
- Public Defender of Georgia, *10 December report on the situation of the protection of human rights and freedoms in Georgia 2016*, 10/12/2016, <http://ombudsman.ge/res/docs/2019062409381031243.pdf> [consulté le 20/04/2018]
- Public Defender of Georgia, *10 December report on the situation of the protection of human rights and freedoms in Georgia*, 05/12/2017, <http://www.ombudsman.ge/res/docs/2019090410443112383.pdf> [consulté le 30/08/2019]
- Public Defender of Georgia, *Monitoring Report on Service Centers (Shelters) for Victims of Violence against Women, Domestic Violence and Trafficking in 2018*, 20/05/2018, <http://ombudsman.ge/eng/spetsialuri-angarishebi/ojakhshi-dzaladobisa-da-trefikingis-mskhverplta-momsakhurebis-datsesebulebebis-tavshesafri-monitoringis-angarishi-2018> [consulté le 30/08/2019]

- Public Defender of Georgia, *Statement of the Public Defender of Georgia On the Situation of Human Rights and Freedoms in Georgia in 2018*, 10/12/2018, <http://www.theioi.org/downloads/8h279/On%20the%20Situation%20of%20Human%20Rights%20and%20Freedoms%20in%20Georgia%20in%202018.pdf> [consulté le 30/08/2019]
- Public Defender, *5 Years after Adoption of Law on Elimination of All Forms of Discrimination*, 02/05/2019, <http://ombudsman.ge/eng/akhali-ambebi/5-tseli-diskriminatsiis-qvela-formis-aghmofkhvris-shesakheb-kanonis-miqhebidan> [consulté le 30/08/2019]
- Public Defender of Georgia, *Special Report on Effectiveness of Investigation on Criminal Law Cases of Ill-treatment*, 27/06/2019, <http://ombudsman.ge/res/docs/2019062010290641301.pdf> [consulté le 30/08/2019]
- Public Defender of Georgia, *Special Report of the Public Defender of Georgia on Combating and Preventing Discrimination and the State of Equality*, 04/03/2020, <http://ombudsman.ge/res/docs/2020031712325453928.pdf> [consulté le 03/09/2020]
- Public Defender of Georgia, *Special Report of the Public Defender of Georgia on Combating and Preventing Discrimination and the State of Equality*, 17/03/2020, <http://ombudsman.ge/res/docs/2020031712325453928.pdf> [consulté le 03/09/2020]
- Public Defender of Georgia, *Report of the Public Defender of Georgia On the Situation of Protection of Human Rights and Freedoms in Georgia 2019*, 04/07/2020, <http://ombudsman.ge/res/docs/2020070407523954521.pdf> [consulté le 03/09/2020]
- Public Defender of Georgia, *Special Report of the Public Defender of Georgia on the Impact of the So-called Checkpoints in 2019-2020 on the Human Rights Situation of the Population Living in the Occupied Territories*, 21/04/2021, <https://www.ombudsman.ge/res/docs/2021042112101218364.pdf> [consulté le 06/10/2021]
- Public Defender of Georgia, *Special Report of the Public Defender of Georgia On Combating and Preventing Discrimination and the State of Equality*, 07/05/2021, <https://ombudsman.ge/res/docs/2021051313265374968.pdf> [consulté le 06/10/2021]
- Public Defender of Georgia, *Special Report of Public Defender of Georgia – "Right to Peaceful Assembly and Manifestation – Sphere Protected by the Right and Standard of Management of Assembly"*, 16/06/2020, <https://www.ombudsman.ge/res/docs/2020061620213679437.pdf> [consulté le 06/10/2021]
- Public Defender of Georgia, *Human Rights and Freedoms in Georgia 2020*, 08/07/2021, <https://www.ombudsman.ge/res/docs/2021070814020446986.pdf> [consulté le 06/10/2021]
- Public Defender of Georgia, *Public Defender's Statement on Dismissal of Individuals due to Political Views*, 01/09/2021, <https://ombudsman.ge/eng/akhali-ambebi/sakhalkho-damtsvelis-gantskhadeba-politikuri-shekhedulebebis-qamo-samsakhurebidan-qatavisuflebis-faktebis-shesakheb> [consulté le 01/09/2021]
- Public Defender of Georgia, *Public Defender Demands Criminal Prosecution of Two Persons for Organizing Group Violence and Calling for Violence on July 5*, 06/09/2021, <https://www.ombudsman.ge/eng/akhali-ambebi/sakhalkho-damtsveli-5-ivliss-jgufuri-dzaladobis-organizebisa-da-dzaladobisken-motsodebis-faktebze-2-piris-mimart-siskhlissamartlebrivi-devnis-datsqebas-moitkhovs> [consulté le 06/10/2021]
- Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Mikheil Saakashvili's Polarizing Legacy*, 24/10/2013, <https://www.rferl.org/a/saakashvili-mixed-legacy/25146918.html> [consulté le 30/08/2019]
- Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Saakashvili Convicted Of Abuse Of Power, Sentenced In Absentia*, 29/06/2018, <https://www.rferl.org/a/saakashvili-convicted-of-abuse-of-power-sentenced-in-absentia/29327555.html> [consulté le 30/08/2019]
- Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *10 Years After War, Russia Warns Of 'Horrible' Conflict If Georgia Joins NATO*, 07/08/2018, <https://www.rferl.org/a/russia-s-medvedev-warns-of-horrible-conflict-if-georgia-joins-nato/29417137.html> [consulté le 03/09/2020]
- Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Vashadze Rejects Zurabishvili's Win In Georgia's Presidential Runoff Criticized For Its 'Negative Character'*, 28/11/2018, <https://www.rferl.org/a/georgian-presidential-runoff-pits-rivals-two-main-factions-/29625165.html> [consulté le 30/08/2019]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian Police Clash With Protesters Fighting Power Plant's Construction In Pankisi*, 22/04/2019, <https://www.rferl.org/a/georgia-pankisi-gorge-protests-hydropower-plant/29896257.html> [consulté le 30/08/2019]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *U.S. Condemns Putin's Move To Ease Russian Citizenship For Those In Ukraine's Separatist-Held Areas*, 24/04/2019, <https://www.rferl.org/a/putin-signs-decree-simplifying-russian-citizenship-for-ukraine-separatists-luhansk-donetsk/29901043.html> [consulté le 03/09/2020]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Small LGBT Pride Rally Held In Tbilisi*, 08/07/2019, <https://www.rferl.org/a/georgia-s-gay-pride-parade-cancelled-after-threats-received/30043630.html> [consulté le 30/08/2019]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *More Rustavi-2 TV Journalists Quit After New Owner Fires Colleagues*, 22/08/2019, <https://www.rferl.org/a/rustavi-2-/30123256.html> [consulté le 30/08/2019]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian Interior Minister, Focus Of Protester Ire, Nominated For PM*, 3/09/2019, <https://www.rferl.org/a/georgian-dream-prime-minister-qakharlia/30143846.html> [consulté le 21/10/2019]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Thousands Stage Anti-Government Protest In Tbilisi*, 20/09/2019, <https://www.rferl.org/a/thousands-stage-anti-government-protest-in-tbilisi/30175687.html> [consulté le 21/10/2019]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Police In Tbilisi Detain 12 Protesters, Including Opposition Leader*, 12/12/2019, <https://www.rferl.org/a/police-in-tbilisi-detain-12-protesters-including-opposition-party-leader/30321684.html> [consulté le 03/09/2020]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian Parties Sign Election-Reform Memorandum After Months Of Talks*, 09/03/2020, <https://www.rferl.org/a/georgian-parties-sign-election-reform-memorandum-after-months-of-talks/30478091.html> [consulté le 03/09/2020]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Russian Citizen Detained In Tbilisi, 'Planned To Kill' Georgian Journalist*, 16/06/2020, <https://www.rferl.org/a/russian-citizen-detained-in-tbilisi-planned-to-kill-georgian-journalist-over-putin-comments/30674046.html> [consulté le 03/09/2020]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Chechen Leader Kadyrov Denies Plot To Kill Georgian Journalist*, 17/06/2020, <https://www.rferl.org/a/chechen-leader-kadyrov-denies-georgian-journalist-murder-plot/30676460.html> [consulté le 03/09/2020]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian Opposition Figure Giorgi Rurua Sentenced To Four Years In Prison*, 30/07/2020, <https://www.rferl.org/a/georgian-opposition-figure-giorgi-rurua-sentenced-to-four-years-in-prison/30757208.html> [consulté le 03/09/2020]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian Opposition Party Calls Elections 'Unfair,' Refuses Second-Round Participation*, 02/11/2020, <https://www.rferl.org/a/georgian-opposition-party-calls-elections-unfair-refuses-second-round-participation/30925995.html> [consulté le 05/11/2020]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian Opposition Demonstrators Return To The Streets To Call For Repeat Elections*, 14/11/2020, <https://www.rferl.org/a/georgian-opposition-demonstrators-return-to-the-streets-to-call-for-repeat-elections/30950269.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian Dream Wins 'Overwhelming Majority' After Runoff Elections Boycotted By Opposition*, 21/11/2020, <https://www.rferl.org/a/georgian-dream-wins-overwhelming-majority-after-runoff-election-boycotted-by-opposition/30962334.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian Entrepreneurs Lead Lockdown Protest*, 30/01/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-tbilisi-lockdown-coronavirus-economy-protest/31077681.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Russian Sentenced To Four Years In Prison For Role In Alleged Plot To Kill Georgian Journalist*, 20/02/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-russian-sentenced-four-years-prison-assassination-plot-journalist/31113240.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Thousands Rally In Tbilisi After Opposition Party Leader's Dramatic Arrest*, 23/02/2021, <https://www.rferl.org/a/georgian-police-storm-opposition-offices-arrest-leader-melia/31116929.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Thousands Of Georgians Take To Streets To Protest Opposition Leader's Arrest, Call For Snap Elections*, 26/02/2021, <https://www.rferl.org/a/thousands-of-georgians-take-to-streets-to-protest-opposition-leader-s-arrest-call-for-snap-elections/31123873.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgians Protest Curfew In Tbilisi As COVID Fatigue Sets In*, 06/03/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-tbilisi-covid-restrictions-protest/31137398.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgia's Main Opposition Ends Monthslong Boycott Of Parliament*, 30/05/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-unm-melia-boycott-/31281394.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian LGBT Activists Call Off Pride March After Violent Attacks*, 05/07/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-lgbt-pride-attacks/31342136.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian Parliament Disrupted By Scuffles Amid Anti-Government Rallies*, 12/07/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-lgbt-cameraman-death/31354285.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Anti-Government Protests Over Journalist's Death Continue In Tbilisi*, 13/07/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-tbilisi-anti-government-protest/31355932.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Four Georgian TV Stations Suspend Broadcasting, Demand PM's Resignation*, 14/07/2021, <https://www.rferl.org/a/georgian-tv-stations-suspend-broadcasting/31357706.html> [consulté le 06/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian Police Detain Pro-Saakashvili Protesters Outside His Jail*, 08/10/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-saakashvili-jail-protesters/31499654.html> [consulté le 26/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Thousands Rally In Tbilisi In Support For Jailed Ex-President Saakashvili*, 14/10/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-rally-support-saakashvili/31509759.html> [consulté le 26/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Dozens Of European Politicians Call For Jailed Georgian Ex-President Saakashvili To Be Freed*, 18/10/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-saakashvili-european-lawmakers-freed/31516589.html> [consulté le 26/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Jailed Ex-Georgian President Consents To Medical Help During Hunger Strike But Says He's 'Ready To Die'*, 20/10/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-saakashvili-hunger-strike-hospital/31520132.html> [consulté le 26/10/2021]

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), *Georgian Ex-President Returned To Prison, Prompting Concern From His Lawyers*, 30/12/2021, <https://www.rferl.org/a/georgia-saakashvili-returned-prison/31632824.html> [consulté le 04/01/2022]

Reporters Without Borders (RSF), *Many journalists injured during protest outside Georgian parliament*, 22/06/2019, <https://rsf.org/en/news/many-journalists-injured-during-protest-outside-georgian-parliament> [consulté le 30/08/2019]

Reporters Without Borders (RSF), *Media pluralism must be preserved in Georgia, RSF says*, 24/07/2019, <https://rsf.org/en/news/media-pluralism-must-be-preserved-georgia-rsf-says> [consulté le 30/08/2019]

Reporters Without Borders (RSF), *Pluralist but not yet independent*, 13/08/2019, <https://web.archive.org/web/20190813134211/https://rsf.org/en/georgia> [consulté le 30/08/2019]

Reporters Without Borders (RSF), *Azerbaijan releases jailed journalist Afgan Mukhtarli to Germany*, 23/03/2020, <https://rsf.org/en/news/azerbaijan-releases-jailed-journalist-afgan-mukhtarli-germany> [consulté le 03/09/2020]

Reporters Without Borders (RSF), *Georgia: Pluralist but not yet independent*, 23/09/2021, <https://web.archive.org/web/20210923143353/https://rsf.org/en/georgia> [consulté le 06/10/2021]

- Reuters, *Thousands gather in Tbilisi for protest against Georgian government*, 20/09/2019, <https://www.reuters.com/article/us-georgia-protests/thousands-gather-in-tbilisi-for-protest-against-georgian-government-idUSKBN1W527K> [consulté le 21/10/2019]
- Tabula, *Saakashvili: European Georgia Party Strengthened Ivanishvili*, 10/10/2017, <http://www.tabula.ge/en/verbatim/125090-saakashvili-european-georgia-party-strengthened-ivanishvili> [consulté le 20/04/2018]
- Tbilisi Pride, *17 May – Political Agreement on LGBTQI Rights*, 16/05/2021, <https://tbilisipride.ge/en-US/News/Details/103> [consulté le 06/10/2021]
- The Central Asia - Caucasus Analyst, *Russia Continues Border Demarcation in South Ossetia*, 02/10/2013, <http://cacianalyst.org/publications/field-reports/item/12822-russia-continues-border-demarcation-in-south-ossetia.html> [consulté le 20/04/2018]
- The Jamestown Foundation (Dumbadze D.), *Russia Consolidates Military Control in Abkhazia as Georgia's Ruling Party Further Eases Its Resistance*, in *Eurasia Daily Monitor*, Volume: 13 Issue: 194, 06/12/2016, <https://jamestown.org/program/russia-consolidates-military-control-abkhazia-georgias-ruling-party-eases-resistance/> [consulté le 20/04/2018]
- Tolerance and Diversity Institute (TDI), *Freedom of Religion or Belief in Georgia*, 06/05/2020, https://osgf.ge/wp-content/uploads/2020/05/TDI_FoRB-Report_Final.pdf [consulté le 03/09/2020]
- Transparency International, *Eastern Europe & Central Asia: Weak Checks and Balances Threaten Anti-Corruption Efforts*, 29/01/2019, https://www.transparency.org/news/feature/weak_checks_and_balances_threaten_anti_corruption_efforts_across_eastern_eu [consulté le 30/08/2019]
- Transparency International Georgia (TIG), *Implementing Georgia's Anti-Corruption Laws in Practice Remains a Problem*, 07/12/2015, <http://www.transparency.ge/en/post/report/implementing-georgia-s-anti-corruption-laws-practice-remains-problem> [consulté le 20/04/2018]
- Transparency International Georgia (TIG), *The Fourth Trial Monitoring Report of High-Profile Criminal Cases*, 11/09/2017, <http://www.transparency.ge/en/post/fourth-trial-monitoring-report-high-profile-criminal-cases> [consulté le 20/04/2018]
- Transparency International Georgia (TIG), *Addressing High-Level Corruption in Georgia: Progress Toward Meeting the EU-Georgia Association Agenda Commitments*, 11/03/2018, <http://www.transparency.ge/en/post/addressing-high-level-corruption-georgia-progress-toward-meeting-eu-georgia-association-agenda> [consulté le 20/04/2018]
- Transparency International Georgia (TIG), *Corruption Remains Significant Challenge in Georgia*, 15/04/2019, <https://www.transparency.ge/en/post/corruption-remains-significant-challenge-georgia> [consulté le 30/08/2019]
- Transparency International Georgia (TIG), *Corruption in Georgia: Results of Public Opinion Survey*, 10/06/2019, <https://www.transparency.ge/en/post/corruption-georgia-results-public-opinion-survey> [consulté le 03/09/2020]
- Transparency International Georgia (TIG), *Small Steps Towards Big Goals: Georgia's Anti-Corruption Policy in the Context of EU Association Process*, 20/06/2019, https://www.transparency.ge/sites/default/files/association_goals_corruption_eng.pdf [consulté le 30/08/2019]
- Transparency International Georgia (TIG), *The Parliament of Georgia postponed the activation of the investigative authority of the State Inspector's Office for the fourth time*, 21/08/2019, <https://www.transparency.ge/en/post/parliament-georgia-postponed-activation-investigative-authority-state-inspectors-office-fourth> [consulté le 30/08/2019]
- Transparency International Georgia (TIG), *The High Council of Justice refuses to release public information concerning judicial candidates for the Supreme Court*, 21/08/2019, <https://www.transparency.ge/en/post/high-council-justice-refuses-release-public-information-concerning-judicial-candidates-supreme> [consulté le 30/08/2019]
- Transparency International Georgia (TIG), *Results of 2019 Corruption Perceptions Index Point to Stagnation of Anti-Corruption Reforms in Georgia*, 23/01/2020, <https://transparency.ge/en/post/results-2019-corruption-perceptions-index-point-stagnation-anti-corruption-reforms-georgia> [consulté le 03/09/2020]

- Transparency International Georgia (TIG), *Address of NGOs to the Government on the Transition to the Proportional Electoral System*, 28/01/2020, <https://transparency.ge/en/post/address-ngos-government-transition-proportional-electoral-system> [consulté le 03/09/2020]
- Transparency International Georgia (TIG), *Justice System Against Opponents of the Government*, 09/03/2020, <https://transparency.ge/en/blog/justice-system-against-opponents-government> [consulté le 03/09/2020]
- Transparency International Georgia (TIG), *Agreement on the electoral system creates an opportunity to get out of the crisis and create a stable electoral environment*, 10/03/2020, <https://transparency.ge/en/post/agreement-electoral-system-creates-opportunity-get-out-crisis-and-create-stable-electoral> [consulté le 03/09/2020]
- Transparency International Georgia (TIG), *Georgia's Political Finance in 2019*, 09/07/2020, https://www.transparency.ge/sites/default/files/georgias_political_finance_in_2019.pdf [consulté le 03/09/2020]
- Transparency International Georgia (TIG), *Assessment of the Performance of the Parliament of Georgia in 2019*, 03/08/2020, https://www.transparency.ge/sites/default/files/parliament-2019-web-en_1.pdf [consulté le 03/09/2020]
- Transparency International Georgia (TIG), *Investigative bodies' practice of asking journalists to reveal their sources looms large*, 11/08/2020, <https://transparency.ge/en/post/investigative-bodies-practice-asking-journalists-reveal-their-sources-looms-large> [consulté le 03/09/2020]
- Transparency International Georgia (TIG), *A new legislative initiative, if supported, to greatly improve anti-corruption capacity of Georgia*, 01/09/2020, <https://transparency.ge/en/post/new-legislative-initiative-if-supported-greatly-improve-anti-corruption-capacity-georgia> [consulté le 03/09/2020]
- Transparency International Georgia (TIG), *Ballot Recounts at Problematic Electoral Precincts Will Reduce Distrust Toward Results and Political Tension*, 01/11/2020, <https://transparency.ge/en/post/ballot-recounts-problematic-electoral-precincts-will-reduce-distrust-toward-results-and> [consulté le 05/11/2020]
- Transparency International Georgia (TIG), *NGOs assessment of the 2020 parliamentary elections*, 04/11/2020, <https://transparency.ge/en/post/ngos-assessment-2020-parliamentary-elections> [consulté le 05/11/2020]
- Transparency International Georgia (TIG), *Corruption Perceptions Index 2020: Main Problems of Georgia's Anti-Corruption Policy Remain Unresolved*, 28/01/2021, <https://transparency.ge/en/post/corruption-perceptions-index-2020-main-problems-georgias-anti-corruption-policy-remain> [consulté le 06/10/2021]
- Transparency International Georgia (TIG), *The Analysis of the Criminal Case: The Prosecution of Nika Gvaramia*, 02/04/2021, <https://transparency.ge/en/post/analysis-criminal-case-prosecution-nika-gvaramia> [consulté le 06/10/2021]
- Transparency International Georgia (TIG), *Uninvestigated Cases of Alleged High-Level Corruption in Georgia — A Periodically Updated List*, 23/08/2021, <https://transparency.ge/en/blog/uninvestigated-cases-alleged-high-level-corruption-georgia-periodically-updated-list> [consulté le 06/10/2021]
- Transparency International Georgia (TIG), *Majority of public believes high-level corruption is common in Georgia*, 07/09/2021, <https://transparency.ge/en/post/majority-public-believes-high-level-corruption-common-georgia> [consulté le 06/10/2021]
- Transparency International Georgia (TIG), *Anti-Corruption Environment in Georgia and Recommendations for the European Union*, 08/09/2021, <https://transparency.ge/en/blog/anti-corruption-environment-georgia-and-recommendations-european-union> [consulté le 06/10/2021]
- United Nations Development Programme (UNDP), *Free Legal Aid Now Available by Phone*, 28/06/2018, <https://www.ge.undp.org/content/georgia/en/home/presscenter/pressreleases/2018/free-legal-aid-now-available-by-phone.html> [consulté le 03/09/2020]
- United Nations Development Programme (UNDP) (Nicholson M.), *Implementation of the National Strategy for the Protection of Human Rights in Georgia 2014-2020*, 17/10/2019, https://www.undp.org/content/dam/georgia/docs/publications/DG/UNDP_GE_DG_Human_Rights_Maggie_Nichols_on_report_2019_eng.pdf [consulté le 03/09/2020]
- United Nations Women Georgia (UN Women Georgia), *Two National Action Plans for Supporting Gender Equality and Women's Empowerment Approved by the Government*, 12/08/2016,

<http://georgia.unwomen.org/en/news/stories/2016/08/two-national-action-plans-for-supporting-gender-equality> [consulté le 20/04/2018]

United Nations Women Georgia (UN Women Georgia), *National Action Plan on Combating Violence against Women and Domestic Violence and Measures to be Implemented for the Protection of Victims (Survivors) for 2018-2020*, 30/09/2018, <https://georgia.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/09/national-action-plan-on-combating-violence-against-women> [consulté le 30/08/2019]

United Nations Women Georgia (UN Women Georgia), *2018-2020 National Action Plan of Georgia for Implementation of the UN Security Council Resolutions on Women, Peace and Security*, 30/10/2018, <https://georgia.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/09/2018-2020-national-action-plan-of-georgia> [consulté le 30/08/2019]

United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2011. Georgia*, 24/05/2012, <https://2009-2017.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2011humanrightsreport/index.htm?dliid=186353#wrapper> [consulté le 20/04/2018]

United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2015. Georgia*, 13/04/2016, <https://2009-2017.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2015&dliid=252849#wrapper> [consulté le 20/04/2018]

United States Department of State (USDOS), *2017 Country Reports on Human Rights Practices. Georgia*, 20/04/2018, <https://www.state.gov/reports/2017-country-reports-on-human-rights-practices/georgia/> [consulté le 20/04/2018]

United States Department of State (USDOS), *Human Rights Report Georgia 2018*, 13/03/2019, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/03/GEORGIA-2018-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf> [consulté le 30/08/2019]

United States Department of State (USDOS), *Georgia 2018 International Religious Freedom Report*, 21/06/2019, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/05/GEORGIA-2018-INTERNATIONAL-RELIGIOUS-FREEDOM-REPORT.pdf> [consulté le 30/08/2019]

United States Department of State (USDOS), *Georgia 2019 Human Rights Report*, 11/03/2020, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/03/GEORGIA-2019-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf> [consulté le 03/09/2020]

United States Department of State (USDOS), *Georgia 2019 International Religious Freedom Report*, 10/06/2020, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/06/GEORGIA-2019-INTERNATIONAL-RELIGIOUS-FREEDOM-REPORT.pdf> [consulté le 03/09/2020]

United States Department of State (USDOS), *Georgia 2020 Human Rights Report*, 30/03/2021, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2021/03/GEORGIA-2020-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf> [consulté le 06/10/2021]

United States Department of State (USDOS), *Georgia 2020 International Religious Freedom Report*, 12/05/2021, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2021/05/240282-GEORGIA-2020-INTERNATIONAL-RELIGIOUS-FREEDOM-REPORT.pdf> [consulté le 06/10/2021]

USAID, UNDP, *Report on progress in the implementation of the National Strategy for the Protection of Human Rights in Georgia 2014-2020, and recommendations as to future approaches*, 03/2017, <http://myrights.gov.ge/uploads/files/docs/9192HumanRightsStrategyReport.Eng.pdf> [consulté le 20/04/2018]

Voices for Transparency, *From concentrated power to state capture: Georgia's backsliding anti-corruption reforms*, 14/02/2019, <https://voices.transparency.org/from-concentrated-power-to-state-capture-georgias-backsliding-anti-corruption-reforms-c94d76bb2b21> [consulté le 30/08/2019]

Women's Initiative Supporting Group (WISG), *Rights of LBT Women in Georgia. Shadow Report*, 23/04/2012, https://women.ge/data/docs/publications/WISG-LBT-CEDAW-shadow-report_eng.pdf [consulté le 20/04/2018]

Women's Initiative Supporting Group (WISG), *The Council of Europe's Recommendation to Member States On Measures to Combat Discrimination Grounds of Sexual Orientation or Gender Identity in Georgia. Monitoring Of*

Implementation, 2012, https://women.ge/data/docs/publications/WISG_CM_REC20105_EN.pdf.pdf [consulté le 20/04/2018]